Innovation Sociale CONSEIL

Le RAMEAU
Co-construisons demain

Innovation Sociétale

Bulletin de veille et de capitalisation

Numéro 62 – Juillet 2024

Sommaire

EDITO 4

Etre à l'écoute de la société civile et des territoires 4

DOSSIER DU TRIMESTRE 6

Les ingénieries territoriales à la manœuvre 6

La valeur de « l'Agir ensemble en Territoires « ! 7

« Territoire(s) » : 3 bonnes nouvelles à partager ! 8

Ecoutons les pratiques d'ingénierie locale de la Réunion 12

Les « résistants de l'intérêt général » sont prêts 15

NOUVEAUX MODELES D'AFFAIRES SOCIETAUX 17

Amplifier notre pouvoir d'agir pour la réalisation des ODD 18

Calculons l'impact non quantifiable ! 20

Conservation et restauration de la biodiversité : quels financements ? 24

L'International Sustainability Standards Board dévoile un programme de recherche incluant nature et capital humain 25

La hausse du cours du cacao peut-il encourager les producteurs de chocolat à verdir leurs activités ? 27

Halte à l'Obsolescence Programmée alerte sur la non-réparabilité des véhicules électriques 31

Vers le déploiement d'un affichage environnemental pour l'habillement 32

Un sommet sur la cuisson propre réunit décideurs et praticiens à Paris 34

Réindustrialisation et zéro artificialisation nette des sols : la quadrature du cercle ? 36

Qui sont les 40 entreprises de la transformation durable de l'économie en France ? 38

L'ESS EN MOUVEMENT 40

Alerte du CESE sur le financement associatif 41

ESS France : Benoît Hamon prend la présidence dans un contexte particulier 41

Insertion par l'Activité Économique : des milliers d'emplois solidaires menacés de disparition 44

Sécuriser l'équilibre de la Maison ! 45

Modèles socio-économiques & Territoires 48

En Occitanie, l'accompagnement des modèles socio-économiques 51

Philanthropie & territoire : enjeux, défis et perspectives pour le secteur des fondations en France 53

RSE ET ENGAGEMENT DES ENTREPRISES 55

Cinq ans après la promulgation de la Loi Pacte : quel bilan ? 56

La plateforme RSE fait des recommandations pour prendre en compte les ODD dans la démarche RSE des entreprises 57

L'engagement territorial de l'entreprise en actions ! 60

Dynamiser – Valoriser – territorialiser : le triptyque gagnant de l'engagement collaborateur 61

Grandes missions ou grande carrière : les jeunes veulent-ils encore travailler en entreprise ? 63

Vérité 40 : quel impact un prix du carbone significatif aurait sur la rentabilité des entreprises du CAC40 ? 64

Financement bancaire des énergies fossiles : moins d'argent, mais pas d'engagement formel 66

Le Corporate Climate Responsibility Monitor identifie les entreprises alignés sur l'objectif +1.5°C 68

Innovation Sociale CONSEIL

Le RAMEAU Co-construisons demain

TRANSFORMATION DIGITALE 71
Les TPE sont peu préoccupées par les nouvelles technologies 72
53% des dirigeants d'entreprise ont le sentiment d'être parfois dépassés par le rythme des changements écologiques et numériques 73
Une nouvelle plateforme pour l'innovation territoriale 76
Découvrez la e-mallette de la catalyse territoriale du RNMA ! 78
MUTATIONS DU TRAVAIL & DES COMPETENCES 79
Gouvernance des entreprises : le déséquilibre structurel entre parties prenantes peut-il être réformé ? 80
Le management insuffisamment impliqué dans le pilotage de la stratégie RSE 84
Salaire décent : quelle rémunération juste en entreprise 85
Note de prospective : l'engagement des compétences manuelles et des équipes opérationnelles 87
TERRITOIRES INNOVANTS 89
Pour une Europe de la sobriété. L'incontournable stratégie pour la transition européenne 90
Face au changement climatique, les villes européennes se tournent vers des solutions fondées sur la nature 92
Directive européenne sur le devoir de vigilance : un périmètre élargi 93
Les territoires Zéro chômeurs longue durée : un processus d'innovation permanente 95
Habiter demain nos territoires : la PQR en parle dans « En quête de Demain ! » 99
La France ratifie le traité international pour la protection de la haute mer et de la biodiversité marine 100
Transition net-zero du secteur maritime mondial : débat international sur la politique à adopter 101
A L'ECOUTE DE LA PLANETE : CLIMAT, ENERGIE & ENVIRONNEMENT 104
Le Haut-Commissariat aux Réfugiés de l'ONU crée un fonds à destination des réfugiés climatiques .. 105
L'état des océans se dégrade à un rythme sans précédent, selon l'ONU 106
Une nouvelle étude tente de chiffrer le coût de l'inaction climatique 108
Les coûts du dérèglement climatique ont doublé en France depuis 4 ans 109
La France a réduit ses émissions de 5.8% en 2023 111
Financement climat à destination des pays en développement : l'objectif est atteint, selon l'OCDE .. 113
Quelques avancées lors des dernières négociations sur la pollution plastique 116
Projet de compensation par des crédits plastiques : un projet suspendu en Indonésie 118
G7 climat : un accord sur la fermeture des centrales à charbon d'ici 2035 119
Les Etats-Unis mettent en place une réglementation stricte des émissions de CO_2 des centrales à charbon 123
POUR ALLER PLUS LOIN 124
Evènements clés 125
A découvrir 127

Innovation Sociale CONSEIL
Le RAMEAU Co-construisons demain

EDITO

Être à l'écoute de la société civile et des territoires

A la veille des congés d'été, notre 62ème bulletin de veille et de capitalisation sur l'innovation sociétale vous propose une version encore enrichie et élargie de l'actualité sociale, économique et environnementale du trimestre passé.

Il n'en fallait pas moins dans la période peu banale que nous avons vécue et vivons encore après trois élections. Cette période nous incite à être plus à l'écoute de la société civile, plus attentif à l'intérêt général et nous alerte sur le risque démocratique de ne pas l'être assez.

La territorialisation des transitions est le fil rouge des dossiers trimestriels de ce bulletin cette année. Dans ce cadre, nous vous proposons un éclairage inédit sur les ingénieries territoriales avec un regard croisé sur leur rôle dans les transitions. Les territoires sont un enjeu de première importance et comme le rappelait dès 2016 le grand résistant et le militant associatif infatigable Claude Alphandéry, décédé récemment : « La co-construction territoriale est le maquis d'aujourd'hui ».

Comme d'habitude, ce bulletin s'enrichit de contributions de nos partenaires qui sont de plus en plus nombreuses et approfondies. Je voudrais les en remercier sincèrement.

Ainsi, Convergences, qui tiendra la 16ème édition de son forum le 17 septembre prochain à Paris au 104 revient sur le bilan préoccupant de l'avancée des Objectifs de Développement Durable de l'ONU suite à la publication du rapport annuel 2024 : seulement 17% des ODD progressent tandis qu'un tiers stagnent ou reculent. Commentant ce rapport, le secrétaire général de l'ONU Antonio Gutierrez a déploré que « les disparités se creusent avec en 2022 23 millions de personnes supplémentaires qui vivent dans l'extrême pauvreté dans le monde et 100 millions de plus souffrent de la faim par rapport à 2019 ».

Dans un article long et stimulant nous nous interrogeons sur la question de savoir si « La hausse du cacao peut-elle encourager les producteurs de chocolat à verdir leurs activités ? ». Les amateurs et amatrices de chocolat et les « chocolat addicts » y trouveront un intérêt bien pesé mais pas qu'eux. En effet, la culture du cacao est marquée par de terribles déséquilibres sociaux et environnementaux notamment par son impact fort sur la biodiversité qui nécessitent de transformer ce secteur.

La conservation et la restauration de la biodiversité et son financement est justement le thème de la parution prochaine du tome 2 du guide de l'ORSE, dont vous aurez dans ce bulletin un avant-goût.

Au titre des (rares) bonnes nouvelles, nous revenons dans ce bulletin sur l'avis du Conseil Économique Social et

EDITO

Environnemental « *Renforcer le financement des associations, une urgence démocratique* » voté à l'unanimité le 28 mai dernier. Il y a une résonnance avec la période peu banale actuelle évoquée précédemment…

De leur côté Les Entreprises pour la Cité portent un éclairage sur l'engagement des collaborateurs des entreprises de plus en plus demandé par eux au regard du triptyque : dynamiser pour inspirer, valoriser pour motiver et territorialiser pour ancrer l'engagement. Dans le même temps, l'initiative Recettes Humaines portée par le Medef se propose d'outiller les employeurs pour comprendre comment attirer, fidéliser et inspirer « les jeunes » qui sont tout à la fois objet de conquête, d'investissement et… d'inquiétudes pour les entreprises.

L'association Innovations Citoyennes et Développement Durable propose dans ce bulletin un « résumé » fort instructif de l'ouvrage collectif « Expérimenter le droit à l'emploi » publié chez Berger-Levrault en avril dernier et qui fait un premier bilan des 50 premiers Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée, initiative innovante portée par de nombreux acteurs publics et privés et notamment l'association ATD-Quart Monde.

Enfin pour conclure, un bref instant de prospective. À l'occasion du « Printemps de la prospective » organisé par la Société française de prospectives, le cabinet Human & Co a présenté une cartographie de la gouvernance, rendant compte d'un déséquilibre structurel entre parties prenantes et évoqué deux voies possibles de sa réforme, soit sous pression de facteurs exogènes, soit par la volonté propres des acteurs. Gouvernance, démocratie, gouvernance démocratique, réformes… nous en revenons encore, par un nouveau biais, à cette période peu banale que nous vivons.

Vous découvrirez dans ce bulletin bien d'autres contributions intéressantes de nos partenaires : Pro Bono Lab, Comité 21, André Letowski …

Je vous souhaite à toutes et tous de bons congés. Rendez-vous en octobre pour notre prochain bulletin trimestriel.

L'idée s'impose de plus en plus que les transitions justes socialement et environnementalement ne se réaliseront pleinement qu'en s'ancrant dans les territoires au plus près des enjeux concrets et des différents acteurs de terrain.

Bernard Saincy

Président fondateur du cabinet ***Innovation Sociale Conseil***

Les ingénieries territoriales à la manœuvre

Cette année, la territorialisation des transitions constitue le fil rouge des dossiers trimestriels de ce bulletin.

En avril dernier, nous vous avions présenté le(s) rôle(s) des acteurs académiques, de la théorie à la pratique, en croisant les regards des sciences de gestion de l'Université de Montpellier ; d'enseignants-chercheurs et de pédagogues de l'UMR Territoire du centre AgroParisTech de Clermont-Ferrand ; et de la recherche empirique, à l'aune du cheminement entre chercheurs et praticiens, co-piloté depuis 2018 par l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts et Le RAMEAU.

Pour le dossier de ce 62ème bulletin trimestriel de veille et d'analyse de l'innovation sociétale, nous vous proposons un éclairage inédit sur les ingénieries territoriales. Elles jouent un rôle majeur pour activer collectivement la territorialisation des transitions.

Cette thématique s'inscrit dans une triple actualité de ces dernières semaines :

- Le 13 juin, à l'occasion de la Journée organisée par le Commissariat Général au Développement Durable, sur la **territorialisation de la transition écologique**, Le RAMEAU présentait les résultats du programme « Chef de projet innovation territoriale ».
- Le 14 juin, la Fondation des Territoires, **alliant acteurs publics et privés**, créée pour **écouter la diversité des dynamiques territoriales,** célébrait ses deux ans.
- Le 2 juillet, une diversité de profils d'acteurs, du local à l'international, était rassemblée pour **s'inspirer et agir ensemble**, à l'occasion des 10 ans du Réseau des catalyseurs territoriaux.

C'est l'occasion pour ce bulletin de vous proposer dans le **dossier du trimestre** un **regard croisé sur le rôle des ingénieries territoriales dans la territorialisation des transitions**. **La Fondation des Territoires,** nous livre ses convictions sur la capacité de résilience des territoires par l'action et l'innovation, et 3 bonnes nouvelles sources de confiance. Les spécificités d'un territoire ultra-marin, celui de **la Réunion**, nous sont partagées par Jimmy BEGUE, Directeur de la **Maison des associations de Saint-Benoît de la Réunion :** il souligne le rôle majeur des associations locales, et de leur complémentarité avec les acteurs territoriaux. Elles sont également mises en relief, par le Cahier d'observation des coopérations territoriales à La Réunion. Enfin, le **Réseau des catalyseurs territoriaux**, met en perspective le chemin parcouru depuis sa constitution en 2014, et nous invite à consulter des ressources structurantes pour qualifier et valoriser les compétences d'innovation territoriale.

Bonne lecture !

***Charles-Benoît HEIDSIECK**, Président-Fondateur du RAMEAU*

La valeur de « l'Agir ensemble en Territoires « !

Le 14 juin dernier, la Fondation des Territoires fêtait son deuxième anniversaire. Elle nous livrait ses convictions sur les enjeux de valoriser la capacité des Territoires à inventer des solutions pour répondre à nos fragilités et construire un Avenir en « Commun(s) ». Son Président, Jean-Paul DELEVOYE, et sa Vice-présidente, Valérie DUMONTET, étant tenus à leur devoir de réserve dans cette période politique complexe, c'est Elodie JULLIEN, Secrétaire générale de la Fondation des Territoires, qui s'en était fait la porte-parole.

En 2010, les premiers « Territoires pilotes » expérimentaient la démarche « Agir ensemble en Territoire », conçue par le laboratoire de recherche empirique Le RAMEAU. Quatre ans plus tard, fort des enseignements de cette démarche innovante de co-construction territoriale, le Réseau des « catalyseurs territoriaux » est créé en 2014. C'est une décennie de retour d'expérience de cette dynamique de coopérations locales et d'innovations territoriales que nous fêterons le 2 juillet prochain, à la Cité du Développement Durable, au sein du Territoire Paris-Est Marne & Bois. L'action de proximité des 350 « catalyseurs territoriaux », partout en France métropolitaine et ultramarine, incarne le 17ème Objectif de Développement Durable (ODD) en pratiques.

Comment ne pas mettre ces dix ans de recul sur les effets concrets du « jouer collectif » face à l'actualité ?

La valeur ajoutée des territoires pour réussir les défis des transitions écologiques, économiques, sociales et démocratiques a pu être démontrée, notamment dans l'étude d'impact 2018-2022 de l'Observatoire des partenariats. Les effets sur la performance, sur l'innovation et sur la confiance ont été qualifiés, mesurés et illustrés à cette occasion. Le cahier de recherche « ODD 17 : Economie(s) et Territoire(s) » rend compte de l'importance aujourd'hui de la territorialisation des Objectifs de Développement Durable pour les rendre concrets, ancrés et incarnés.

Avant même le traumatisme des élections européennes, l'Avis « le financement des associations : une urgence démocratique ! » - signé à l'unanimité des membres du Conseil économique, social et environnemental - nous invitait à observer en toute objectivité les risques d'une méthode qui ne tienne pas compte des réalités de terrain, au plus près des fragilités. La 3ème Assemblée nous incite à être plus à l'écoute de la société civile, en proximité, et des risques sur la démocratie de ne pas l'être assez.

Combien plus aujourd'hui, devons-nous garder la tête froide pour ne pas sombrer dans une spirale sans lendemain. Le RAMEAU invitait hier à se mettre au service des Territoires pour anticiper la sortie de crise politique pour les acteurs, actions et alliances d'intérêt général (*voir l'article « Appel au service des Territoires »*), en donnant des exemples concrets de leviers pour y contribuer activement. C'est bien l'esprit de la Fondation des Territoire : écouter la diversité des réalités locales pour entendre et valoriser les légitimes différences, et favoriser le dialogue entre tous afin de permettre à chacun de trouver sa juste place.

Après avoir (dé)montré son efficacité sur les 15 premiers Objectifs de Développement Durable (ODD), ne devons-nous pas Agir ensemble pour mettre l'ODD 17 au service de l'ODD 16 ? L'enjeu est tant pour préserver la Paix et la Démocratie que pour garantir la justice pour tous. Il nous faut pour cela (ré)inventer « des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous à tous les niveaux » ; comme nous y invite l'Agenda 2030. Ce cap et cadre communs fixent un horizon, mais tout reste à faire pour définir ensemble les trajectoires qui permettront d'y parvenir ensemble. Les Territoires s'y essaient ; et si nous leur faisions confiance pour y parvenir ?

Dans un contexte particulièrement difficile pour toutes et tous, c'est ce message d'espérance que nous souhaitons adresser en ce jour anniversaire de la Fondation des Territoires.

Elodie JULLIEN, Secrétaire générale de la Fondation des Territoires

« Territoire(s) » : 3 bonnes nouvelles à partager !

Le 21 juin, la Fondation des Territoires a réuni son Comité exécutif pour son bilan 2023 et ses perspectives 2024. Plus que jamais, la Fondation est convaincue que les actions et la capacité d'innovation des Territoires est un levier de résilience stratégique face à l'accroissement des peurs et des doutes. Dans un contexte particulièrement chahuté, où les sources de confiance sont rares, il en ressort trois bonnes nouvelles à partager avec les Territoires.

Devant l'urgence de prendre du recul face au contexte, trois « bonnes nouvelles » ont été évoquées pour soutenir les Territoires dans leur capacité d'actions. Elles donnent une lueur d'espérance dans une situation où nous avons avant tout besoin d'évoquer les solutions concrètes face aux défis communs. Le dialogue en proximité sur les leviers réellement possibles face aux transitions est la meilleure arme contre toute forme de radicalisation.

Le Cercle des « alliés des Territoires » s'élargit de jour en jour !

La première bonne nouvelle est que l'urgence de valoriser l'action de proximité est aujourd'hui entendue par de plus en plus de décideurs de tous profils.

La prise de conscience du rôle stratégique des Territoires pour réussir les transitions est de jour en jour de plus en plus mise en valeur. Citons le Président-Directeur général de l'ADEME, Sylvain WASERMAN, à l'occasion du Grand Défi Ecologique, organisé du 3 au 6 avril dernier : « La transition écologique sera territoriale ou ne sera pas ! ». « *Aujourd'hui, il n'est plus question de décliner au niveau local des décisions nationales, suivant une logique top-down, mais de faire en sorte que les objectifs fixés par l'Etat rencontrent les réalités concrètes des citoyens, des élus, des entreprises et des associations sur le terrain. Cela limite les blocages et favorise la mobilisation. De la même façon, parce que chaque contexte est différent, les projets ne peuvent pas être calqués les uns sur les autres* ». Sage déclaration par un responsable politique à la tête de la réussite de la transition écologique en France.

C'est aussi l'analyse de la Fondation des Territoires, depuis le début de sa préfiguration en juillet 2018. Elle a été créée pour permettre un espace de dialogue entre acteurs publics et privés à l'écoute de la diversité des dynamiques locales qui répondent à nos défis de transition. Ce qui n'était qu'une intuition inspirée par la recherche empirique il y a 7 ans est devenue une évidence aujourd'hui ! Le cahier de recherche « ODD 17 : Economie(s) & Territoire(s) », publié par l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts en décembre dernier, en partenariat avec Le RAMEAU, en explique les raisons et les leviers d'action au plus près des réalités de terrain.

Pour incarner l'élargissement des « alliés des Territoires » dans leur capacité à piloter les transitions, le **Comité exécutif a accueilli vendredi trois nouveaux membres au sein de sa gouvernance**. Chacun d'eux incarne l'un des défis devant nous pour rendre compte de la valeur de l'action locale :

- **Anne-Marie JEAN, Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg** – le défi d'illustrer la capacité à mobiliser au plus près des réalités de terrain à l'exemple du Pacte pour une économie locale durable qu'elle a impulsé.
- **Laurent LELLI**, **Directeur du Campus de Clermont-Ferrand d'AgroParisTech** – le défi d'illustrer le rôle stratégique des acteurs académiques dans la territorialisation des transitions, tant dans leur dimension recherche qu'enseignement.
- **Philippe DA COSTA, Président de la Croix Rouge française, Conseiller du Conseil économique, social & environnement, et Directeur général délégué à la RSE, à l'ESS & à l'ancrage territorial d'AG2R LA MONDIALE** – le défi d'illustrer la valeur de l'engagement pour co-construire les politiques publiques à la hauteur de nos défis en « Commun(s) ».

A titre d'exemple, ce dernier a tenu à rappeler jeudi dernier le **sens de l'engagement de proximité** (*cf. replay de son intervention lors du webinaire du 20 juin « Cap 2030 vers l'ODD 5, valorisons l'engagement de toutes et de tous ! »*).

La reconnaissance de la diversité des innovations territoriales progresse !

La deuxième bonne nouvelle est la capacité à faire comprend qu'il ne peut y avoir de réponse universelle, même lorsque le cap et le cadre peuvent l'être à l'exemple de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable. C'est bien le sens du 17ème Objectif : apprendre à faire ensemble ce qu'aucun ne saurait faire seul, et donner de la valeur à la diversité des solutions possibles.

« **Agir ensemble en Territoire** » n'est pas une évidence, et moins encore une injonction ! C'est un travail patient, encore insuffisamment reconnu. Du Vadémécum « Faire territoire : coopérons pour réussir nos transitions », publié par l'ANPP-Territoires de Projet lors du dernier Congrès des maires, à l'Avis unanime du Conseil économique, social et environnemental du 28 mai dernier sur l'urgence démocratique de financer les acteurs, actions et alliances d'intérêt général, les **Appels à mieux valoriser les initiatives et les innovations territoriales** se multiplient.

C'est le sens de l'action du Réseau des catalyseurs territoriaux. Depuis une décennie, il regroupe et valorise celles et ceux qui contribuent effectivement à co-construire localement des solutions, en croisant des profils d'acteurs radicalement différents. Issu d'expérimentations locales lancées en 2010, puis d'un groupe de travail piloté par l'Association des Régions de France (devenue Régions de France) entre 2012 et 2015, il a été créé en 2014. Le Réseau a fêté son 10ème anniversaire le **2 juillet dernier**.

Cette 10ème Rencontre des pionniers des alliances en Territoire avait pour thème : « **Activons ensemble la territorialisation des transitions, au cœur des enjeux locaux** » (*cf. programme et replay*).

La Fondation des Territoires s'est réjouit de faire découvrir à cette occasion la **nouvelle plateforme « L'innovation territoriales en Actions ! »** qu'elle copilote avec le Réseau des 350 catalyseurs territoriaux (*découvrez la vidéo de ses objectifs et téléchargez sa présentation*).

Apprendre à identifier là où le combat est porteur de fruits !

La troisième bonne nouvelle est qu'en matière de conduite du changement, il faut savoir regarder « *la forêt qui pousse plutôt que les arbres qui tombent* ». Le bilan 2023 de la Fondation des Territoires en atteste (*cf. rapport d'activité 2023*). Il est à la fois bien modeste et parfaitement démonstrateur de l'utilité d'un espace de dialogue à l'écoute de la diversité de nos Territoires. Certains peuvent critiquer que « l'ambulance soit à cheval là où il faudrait qu'elle soit à moteur » … mais c'est oublier que dans les circonstances, « tuer le cheval est accepter de ne plus avoir d'ambulance du tout ». Comme l'écrivait Jean d'ORMESSON à l'un des co-fondateurs de la Fondation « *Mieux vaut allumer une petite lumière que maudire l'obscurité !* ». Ainsi partager les avancées d'un verre « à moitié plein », c'est aussi (re)donner confiance dans notre capacité collective à le remplir…

En 2020, 64% des élus locaux ont déclaré vouloir co-construire les politiques publiques locales avec les citoyens et les acteurs de proximité… mais ne pas savoir encore comment faire pour y parvenir[1]. Lors du 3ème diner « Elus & Entreprises », l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) et l'Association Nationale des Pays et des Pôles d'Equilibre des Territoires Ruraux (ANPP-Territoires de Projet) avaient alors invité à être à l'écoute des initiatives locales qui incarnaient déjà le « jouer collectif ». C'est ce qu'a fait la Fondation des Territoires, et c'est dans cet esprit qu'elle prend la parole une fois par an

[1] Etude IMPACT - Elus locaux réalisée par Comisis & OpinionWay pour l'Observatoire des partenariats, novembre 2020

pour rendre compte de ce qu'elle a entendu, au plus près des réalités et des fragilités locales. En retracer le chemin nous éclaire sur l'attention à porter aux Territoires.

En **2021**, alors que la proposition de loi d'expérimentation d'un droit d'alliance d'intérêt général avait été déposée en février à l'Assemblée Nationale et que la plateforme de capitalisation partagée odd17.org avait été mise en ligne en juillet à l'occasion de la 7ème Rencontre des pionniers des alliances en Territoire, la Fondation a mobilisé une diversité de Territoires volontaires pour co-élaborer la « **Charte du faire alliance** ». C'est sur cette base que le Fonds ODD 17 a décliné sa « Charte d'engagement réciproque du faire alliance » avec les projets bénéficiaires de ses investissements dans le « premier kilomètre des besoins ».

En **2022**, alors que les acteurs académiques rappelaient l'importance d'une sémantique partagée[2], la Fondation des Territoires a proposé une réflexion sur la **diversité d'approches de la notion de Territoire**. La Chaire InterActions d'AgroParisTech est partie de cette position pour engager un travail de recherche avec les partenaires académiques volontaires. De même, cette « définition plurielle » a été utilisée dans le cadre des séminaires annuels sur la co-construction du bien commun organisés en lien avec les résultats de l'étude d'impact du « faire alliance » en France, menée entre 2018 et 2022 par l'Observatoire des partenariats avec l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts.

En **2023**, alors que le Fonds ODD 17 rendait compte de son expérimentation 2020-2023, et de l'évaluation de l'impact des trois premiers millions d'euro investis, le Président de la Fondation des Territoires, Jean-Paul DELEVOYE, a remis à la Ministre Dominique FAURE, la note sur **les Compétences en Territoire**, à l'occasion d'une conférence sur la territorialisation des transitions, dans le cadre des Rencontres du Développement Durable organisées par Open Diplomacy. Depuis lors, cette note a servi à l'élaboration d'une grille de qualification des pratiques par le Réseau des catalyseurs territoriaux sur la base des résultats des travaux conjoints d'AgroParisTech et du RAMEAU.

En **2024**, la Fondation des Territoires s'engage donc à nouveau à éclairer les retours des acteurs de terrain. Ce sera notamment au travers d'une note stratégique publiée le **21 novembre prochain**, à l'occasion du 7ème diner « Elus & Entreprises », organisé en marge du Salon des maires. Elle mettra en valeur la **capacité d'innovation territoriale des « petits et moyens » Territoires,** telle qu'elle a été démontrée dans le programme « Chef de projet innovation territoriale », mené entre l'automne 2019 et l'été 2024.

Ce cheminement montre qu'il existe déjà une méthode de pilotage de l'intérêt général à partir des Territoires. Il nous suffit de changer de regard pour la voir. En aurons-nous collectivement le courage ?

Dans ce contexte de troubles et de doutes, ne perdons pas notre sang froid. Prenons le temps de comprendre les transitions à l'œuvre, et surtout observons les au travers de la réalité vécue au plus près du terrain par la diversité des Territoires.

[2] Etude IMPACT – Acteurs académiques, réalisée par Comisis & OpinionWay dans le cadre de l'Observatoire des partenariats, mars 2022

Ecoutons les pratiques d'ingénierie locale de la Réunion

Le regard d'un praticien de l'ingénierie locale, dans un territoire ultra-marin, a été illustré le 4 juillet dernier lors de l'interview mensuel « 3 questions à… » des Jeudis de l'ODD 17. Ces derniers ont invité Jimmy BEGUE, Directeur de la Maison des Associations à Saint-Benoît de la Réunion. Il s'est exprimé une semaine avant la publication, le 11 juillet, du Cahier d'observation des coopérations territoriales à La Réunion.

Cette interview mensuelle avec Jimmy BEGUE s'inscrit dans la continuité des interviews d'avril sur les liens entre chercheurs et praticiens (*voir* interview de Diane DE MARESCHAL, Responsable enjeux territoriaux de l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts) ; de mai sur l'engagement territorial de l'entreprise (*voir* interview de Franck JANOWSKY, Responsable RSE d'AEMA Groupe), et de juin sur la diversité des engagements en territoire (*voir* interview de Sylvain REYMOND, Directeur Général de la communauté Les entreprises s'engagent).

Du 21 au 27 mai 2023, Saint-Benoît de la Réunion avait accueilli les 57èmes Rencontres du Réseau National des Maisons des associations (RNMA), sur le thème : « *Les Maisons des associations : catalyseurs du faire ensemble sur un territoire pour faire sens !* » (cf. programme de ces Rencontres et publication, en mai 2023 (RNMA-CIEDEL) du Référentiel métier Accompagnateur de la vie associative locale). Le 8 juin 2023, des acteurs nationaux et territoriaux en avaient témoigné lors du webinaire organisé par le Réseau des catalyseurs territoriaux, en partenariat avec le RNMA : « *Associations & catalyseurs : ensemble, accompagnons les projets de territoires !* » (à voir en replay).

Le 2 juillet 2024, à l'occasion des 10 ans du Réseau des catalyseurs territoriaux, le RNMA mettait en ligne la e-mallette, le kit numérique des ressources et restitutions des travaux de ces Rencontres nationales axées sur la catalyse territoriale.

Pour incarner les spécificités ultra-marines, Jimmy BEGUE a répondu aux questions d'Armelle de ROTON qui anime les Jeudis de l'ODD 17.

En synthèse, son intervention a éclairé 3 questions :

Quelles actions de la Maison des Associations de Saint-Benoît de la Réunion ?

Saint-Benoît est une commune de 30 000 habitants, comprenant deux quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV). Elle met à disposition de la Maison des Associations (MDA) un espace de travail, pour faciliter les missions menées auprès de la centaine d'associations adhérentes et de ses partenaires. La MDA accompagne les associations, sur un format individuel et collectif, depuis leur émergence. Elle assure des missions d'animation territoriale : elle facilite la mutualisation de moyens entre associations, l'interconnaissance entre acteurs du territoire pour faire émerger des projets plus robustes.

Quelle est la place de la coopération avec la ville de Saint-Benoît ?

La Maison des associations (MDA) de Saint-Benoît est un lieu de neutralité, dédié à améliorer la vitalité associative de son territoire. Elle a cartographié son tissu associatif avec des données qualifiées, au sein d'un Observatoire Local de la Vie Associative (OLVA), dont la méthodologie a été conçue par la tête de réseau nationale, le RNMA. La MDA de Saint-Benoît est un tiers de confiance reconnu par les pouvoirs publics : elle est associée aux instantes locales ayant trait à la vie associative, à la co-construction d'outils financiers et de d'accompagnement de la politique de la ville, à la valorisation des actions associatives du territoire.

D'après vos expériences, quels leviers conseillez-vous d'activer pour accélérer les dynamiques locales de partenariat ?

La MDA dispose d'une connaissance intime des acteurs en lien avec les associations de la Réunion : institutionnels, économiques et associatifs. Auprès de la DRAJES, elle siège au sein du Fonds de Développement de la Vie Associative, et de la Commission Jeunesse et Education Populaire. La MDA vise à décloisonner la vision des associations et dialogue également avec des acteurs économiques, comme le MEDEF. Elle a développé des relations personnalisées, également, avec le Mouvement associatif, la CRESS et le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) de la Réunion.

Zoom : Cahier local d'observation des coopérations territoriales à La Réunion

Le 11 juillet dernier, l'Observatoire des partenariats a publié le 1er Cahier d'observations des coopérations territoriales, à la Réunion. Ce Cahier a été réalisé en partenariat avec le CNAM et le RNMA, avec le soutien de l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts et du Fonds ODD 17.

Dans ses travaux, l'Observatoire des partenariats propose une vision systémique des enjeux et des pratiques du « faire alliance », qualifiée selon les profils d'acteurs, les échelles territoriales et les domaines d'actions.

Cette publication s'inscrit dans une triple perspective :

- **L'Outre-Mer** constitue l'un des volets exploratoires du programme ECOSYSTEME (2023 – 2027) de l'Observatoire des partenariats, aux côtés de la prospective et des jeunes.
- **Le « faire alliance »** est un vecteur de performance, d'innovation et de confiance, qui articulent respectivement les légitimités, les maturités et les temporalités.
- **L'approche territoriale des transitions**, à la fois au travers des projets de territoire, et des ingénieries de territoire (cf. image ci-dessous).

Le cahier de recherche « ODD 17 : Economie(s) & Territoire(s) » souligne l'enjeu d'éclairer les spécificités locales en fonction des acteurs impliqués et des actions engagées afin de valoriser la force d'innovation territoriale, notamment dans les « petits & moyens » territoires

Co-écrit avec des étudiants du CNAM, ce Cahier a pour objectif d'explorer les spécificités locales des dynamiques d'alliances d'un premier territoire ultramarin : la Réunion. Il a été progressivement co-construit à partir des retours d'expériences des acteurs locaux et de leurs partenaires nationaux, dont le RNMA, l'ANPP-Territoire de projet et la Fondation du Service Militaire Adapté.

Il met en partage le profil du territoire, en établissant l'état des lieux des fragilités prioritaires, avec une cartographie des données clés et la perception des acteurs territoriaux (associations, acteurs publics, entreprises, etc.) sur leurs pratiques de coopérations.

Le cahier d'observation, réalisé à partir d'interview et d'une étude documentaire, livre ainsi une vision transversale de ce territoire pour " Agir ensemble à la Réunion ! ".

Les « résistants de l'intérêt général » sont prêts

Dans le contexte actuel, la 10ème Rencontre des pionniers des alliances en Territoire a pris une dimension qu'il n'aurait pas été possible d'imaginer il y a quelques semaines encore. Pour fêter leur dixième anniversaire le 2 juillet dernier, les Catalyseurs territoriaux avaient prévu un programme ambitieux. Cela a été un vif encouragement aux 200 participants de la journée à renforcer leurs engagements au service de l'intérêt général.

« *L'intérêt général se pilote à 10 ans, pas à 10 jours et encore moins dans l'immédiateté de l'audimat* ». Bien avant le chaos politique de ces dernières semaines, c'était l'ambition du programme que de rappeler la valeur du temps pour assurer à la fois la performance individuelle et collective, notre capacité d'innovation au plus près des fragilités, et la confiance pour inventer ensemble un Avenir en « Commun(s) ». Les témoignages du matin, la « Balade des Transitions » de l'après-midi, et la soirée anniversaire en ont été des exemples inspirants à la fois « ancrés » et « incarnés ». Si vous avez manqué ce temps de ressourcement, vous pouvez en revivre les témoignages en replay.

Même s'il est impossible d'en résumer le chemin apprenant, en synthèse retenons trois messages issus de dix années de parcours en commun :

- **RELIRE HIER** : L'hommage à Claude ALPHANDERY a rappelé que dès 2016, à l'occasion de la 2ème Rencontre des pionniers des alliances en Territoire, le grand résistant de la première heure nous avait prévenu : « *Si la co-construction est une alchimie, elle n'est pas magique ! Elle demande un temps de maturation pour la faire émerger, et beaucoup d'efforts pour la faire durer. Ce mouvement qui s'incarne sur les territoires me rappelle le temps de la Résistance … Face aux enjeux de ce début de XXIème siècle, il me semble que* ***la co-construction territoriale est le maquis d'aujourd'hui*** *!* ». (introduction du livre *Bien commun : Vers la fin des arrogances !* éditions DALLOZ, collection JURIS Associations, décembre 2016).
- **RELIER AUJOURD'HUI** : comme le 8 janvier 2015 à l'occasion de la 1ère Rencontre des pionniers des alliances en Territoire, le Président-Fondateur du RAMEAU a dû se substituer à la représentation ministérielle en raison des circonstances. Charles-Benoît HEIDSIECK a introduit la journée avec un message d'espoir : « *En retrouvant le Sens de l'intérêt général, au plus près des Territoires, nous pouvons résolument faire le « Pari de la confiance ». C'est à votre contact que Le RAMEAU a pu se forger cette conviction depuis 18 ans… preuves à l'appui ! Vous êtes au quotidien les « auxiliaires des acteurs publics locaux » pour les aider à élaborer, mettre en œuvre et évaluer des Projets de Territoire qui unissent tous les engagements pour relever nos défis en « Commun(s) ».* ***Dans la crise que nous vivons, vous êtes des « Résistants de l'intérêt général » !*** *Vous contribuez à une meilleure gestion de nos communs, vous participez à l'accélération de la co-construction du bien commun, mais plus profondément encore, vous êtes les témoins de notre capacité à (re)trouver un Lien commun ; celui qui nous unit malgré nos différences* » (discours d'accueil du 2 juillet).
- **REINVENTER DEMAIN** : en résumé du retour d'expérience du programme « Chef de projet innovation territoriale » qui a mobilisé plus de 44 partenaires durant 5 ans, et dont 12 territoires pilotes ont pu prototyper un mode de valorisation des compétences locales nécessaires à la co-construction d'un Projet de Territoire mobilisant toutes les énergies,

Pierre-François BERNARD - qui a accompagné la démarche - a conclu son intervention par « **il est urgent de passer de l'EGOsystème à l'ECOsystème** » … Tout est dit !

Comme les mots ne suffisent pas à réparer nos maux, les 350 « catalyseurs territoriaux » sont repartis avec trois cadeaux essentiels :

1- **La nouvelle plateforme « L'innovation territoriale en Actions ! »** : fort de 18 mois de travail, la Fondation des Territoires et le Réseau des catalyseurs territoriaux étaient heureux de présenter la refonte totale de la plateforme lancée en 2018. 7 ans après, la version co-construite avec les réseaux territoriaux et nationaux offre un outil méthodologique et pédagogique précieux à tous les acteurs engagés dans des Projets de Territoire qui incarnent le 17ème Objectif de Développement Durable en pratiques. Découvrez le document de présentation de la plateforme, et explorez-en la diversité des ressources !

2- **La grille de qualification des pratiques d'ingénierie locales** : en partenariat avec la Chaire InterActions d'AgroParisTech et du laboratoire de recherche empirique Le RAMEAU, une grille de qualification des pratiques d'ingénierie locale est venue compléter la note « Compétences des Territoires » de la Fondation des Territoires remise à la Ministre de la Ruralité le 5 octobre dernier par Jean-Paul DELEVOYE à l'occasion de l'ouverture des Rencontres du Développement Durable. Elle est aussi en résonnance avec le dernier Vadémécum de l'ANPP-Territoires de Projet « Faire Territoire : coopérons pour réussir nos transitions ». Cette grille a été commentée et expérimentée lors de l'Atelier dédié à l'ODD 17 organisé dans le cadre de la « Balade des Transitions » du 2 juillet après-midi.

3- **Le dossier annuel JURIS Associations « Modèles socio-économiques : à la croisée des chemins »** : depuis 2013, JURIS Associations publie chaque année un dossier sur les avancées des travaux sur les spécificités des modèles socio-économiques d'intérêt général (voir capitalisation des dossiers annuels). En articulation avec les travaux du Conseil économique, social et environnemental (CESE) (cf. Avis « Renforcer le financement associatif, une urgence démocratique »), le dossier 2024 est dédié à la territorialisation des transitions et des équilibres socio-économiques. Les participants à la 10ème Rencontre des pionniers des alliances en Territoire sont ainsi repartis avec un éclairage sur la diversité des leviers pour pérenniser leurs actions (cf. article de synthèse : « Intérêt général : à la croisée des chemins ! »).

Pour aller plus loin, après la représentante de l'Etat en octobre et celle des élus des territoires ruraux en novembre, le Réseau des catalyseurs territoriaux a signé la Charte d'engagement réciproque du faire alliance. Il était fier et heureux de le faire en même temps qu'ACTED, 1ère ONG de solidarité internationale française, qui rejoint le Fonds ODD 17 comme co-investisseurs de l'innovation et de l'ingénierie du « premier kilomètre des besoins », du local à l'international.

Ces « bonnes nouvelles des Territoires » ne nous font pas oublier la gravité de la situation. Au contraire, elles nous stimulent pour valoriser la diversité des réalités territoriales qui peuvent nous donner confiance dans un Avenir en « Commun(s) ». C'est ainsi qu'en partenariat avec le RNMA et l'Observatoire des partenariats, le Réseau des catalyseurs territoriaux est heureux d'avoir été associé au 1er cahier d'observation des dynamiques de coopérations territoriales ultramarines réalisé en partenariat avec le CNAM, ainsi qu'à la capitalisation (cf. la e-mallette) sur les méthodes de catalyse locale réalisée par le Réseau National des Maisons des Associations à la suite des Rencontres organisées en 2023 à La Réunion.

Ne lâchons rien ! Prenons soin de nos Territoires, de la diversité de nos voisins et de nous-même…

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

AMPLIFIER NOTRE POUVOIR D'AGIR POUR LA REALISATION DES ODD 18

CALCULONS L'IMPACT NON QUANTIFIABLE ! 20

CONSERVATION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITE : QUELS FINANCEMENTS ? 24

L'INTERNATIONAL SUSTAINABILITY STANDARDS BOARD DEVOILE UN PROGRAMME DE RECHERCHE INCLUANT NATURE ET CAPITAL HUMAIN 25

LA HAUSSE DU COURS DU CACAO PEUT-IL ENCOURAGER LES PRODUCTEURS DE CHOCOLAT A VERDIR LEURS ACTIVITES ? 27

HALTE A L'OBSOLESCENCE PROGRAMMEE ALERTE SUR LA NON-REPARABILITE DES VEHICULES ELECTRIQUES 31

VERS LE DEPLOIEMENT D'UN AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL POUR L'HABILLEMENT 32

UN SOMMET SUR LA CUISSON PROPRE REUNIT DECIDEURS ET PRATICIENS A PARIS 34

REINDUSTRIALISATION ET ZERO ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS : LA QUADRATURE DU CERCLE ? 36

QUI SONT LES 40 ENTREPRISES DE LA TRANSFORMATION DURABLE DE L'ECONOMIE EN FRANCE ? 38

Amplifier notre pouvoir d'agir pour la réalisation des ODD

« La conclusion est simple : notre incapacité à garantir la paix, à faire face au changement climatique et à stimuler la finance internationale compromet le développement. Nous devons accélérer l'action en faveur des objectifs de développement durable et nous n'avons pas une minute à perdre. »

Antonio Guterres

Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU, tire la sonnette d'alarme à la suite de la publication du rapport annuel des ODD 2024. Le bilan est préoccupant : seulement 17% des Objectifs de Développement Durable (ODD) progressent, tandis qu'un tiers stagnent ou reculent.[3]

Les défis sont nombreux et les actions pour y faire face restent insuffisantes. Les effets de la pandémie sur la qualité de vie persistent, avec une situation sanitaire encore fragile à l'échelle mondiale. À cela s'ajoutent des défis économiques majeurs : 60% des 120 pays ont connu une inflation en 2022, aggravant la faim et l'insécurité alimentaire.[4] Antonio Guterres note que les disparités se creusent : en 2022, 23 millions de personnes supplémentaires vivent dans l'extrême pauvreté et 100 millions de plus souffrent de la faim par rapport à 2019.[5]

[3] *Le Rapport 2024 sur les ODD : progrès à l'arrêt et inégalités*. (2024, 4 juillet). AfriqueRenouveau. https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/juin-2024/le-rapport-2024-sur-les-odd-progr%C3%A8s-%C3%A0-larr%C3%AAt-et-in%C3%A9galit%C3%A9s-croissantes-%C3%A0

[4] *Développement durable : les progrès réalisés pour atteindre les objectifs mondiaux sont insuffisants*. (2024, 28 juin). ONU Info. https://news.un.org/fr/story/2024/06/1146731

[5] *Développement durable : les progrès réalisés pour atteindre les objectifs mondiaux sont insuffisants*. (2024, 28 juin). ONU Info. https://news.un.org/fr/story/2024/06/1146731

Les tensions et conflits mondiaux fragilisent les équilibres politiques et géopolitiques. Les lacunes de la gouvernance mondiale en matière de conflits compromettent grandement notre capacité à assurer la paix et la sécurité. Notre incapacité à nous unir pour affronter les défis environnementaux nous conduit vers un chaos climatique aggravant les crises actuelles.

Il est donc impératif de tout mettre en œuvre, depuis les sociétés civiles jusqu'aux Etats, pour donner la priorité à la réalisation des ODD.

C'est dans ce contexte, qu'une fois de plus, Convergences renouvelle son engagement. Depuis 2008, l'association rassemble les acteurs et actrices du changement lors du Forum Mondial pour atteindre les ODD et bâtir un monde 3Zéro - Zéro Exclusion, Zéro Carbone, Zéro Pauvreté. Des milliers de professionnel·les de secteurs divers se réunissent à Paris pour échanger leurs idées et préoccupations majeures et apporter des solutions durables aux grands défis de notre époque.

Le 17 septembre 2024, entreprises, acteurs de l'ESS, organisations à but non lucratif, organismes publics, réseaux citoyens et médias participeront à la 16ème édition du Forum Mondial Convergences, qui aura lieu, pour la première fois, au CENTQUATRE-PARIS. En effet, après avoir rassemblé plus de 63 000 participant·es venu·es du monde entier ces 16 dernières années, Convergences démarre un nouveau chapitre tourné vers le renforcement et l'accélération des initiatives portées au plus proche des territoires. Cette nouvelle édition, fruit de réflexions collectives, met plus que jamais l'accent sur les solutions co-construites localement.

Cet événement offre, par ailleurs, des inspirations et des outils concrets et innovants, pour agir à toute échelle et faire entendre les voix de tout·es. Avec un mot d'ordre : amplifier notre pouvoir d'agir ! La programmation qui en découlera sera structurée autour de quatre thématiques :

- Développer des dynamiques de co-construction territoriale
- Eduquer, sensibiliser et former au développement durable tout au long de la vie
- Repenser nos modèles de gouvernance pour plus d'inclusion et de participation
- Faire de sa mesure d'impact un levier de transformation

Si vous souhaitez prendre part à cette nouvelle aventure aux cotés de Convergences, la billetterie est maintenant ouverte ! Rejoignez-nous et réservez vos places sur https://forummondial.convergences.org/

Elisabeth FOY-TALISSE, Chargée de communication, *Convergences*

Calculons l'impact non quantifiable !

Le Sommet de la mesure l'impact a été l'occasion de mettre en débat l'urgence de mieux prendre en compte l'impact qui n'est pas quantifiable. La performance de l'intérêt général, l'innovation sociétale et la confiance en sont trois exemples concrets !

Le Président-Fondateur du RAMEAU, Charles-Benoît HEIDSIECK, a rappelé lors du Sommet de la mesure d'impact au Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) du 18 avril qu'il n'était plus possible de faire « comme si » nous ne savions pas donner une valeur à ce qui n'est pas quantifiable. Dans son article « L'impact en Actions » du 15 avril, Le RAMEAU retraçait le chemin des travaux qui a permis d'aboutir au référentiel « l'évaluation partenariale en pratique » en 2019, après un cycle de 7 ans d'expérimentations.

Plus encore, l'étude d'impact 2018-2022 a qualifié et illustré les effets des alliances d'intérêt général en France et dans ses 13 régions métropolitaines. La manière de les mesurer a fait l'objet d'un travail de recherche empirique de longue haleine. Le RAMEAU en donne une perspective dans le bilan a « mi-chemin » du cycle 2020-2027 de ses travaux (*cf. note « bilan et perspective de la recherche empirique »*).

La matrice des trajectoires modélisée en 2023 permet de mettre en perspective les temporalités nécessaires pour pouvoir rendre compte des impacts du faire alliance : 18 mois pour la performance, 7 ans pour l'innovation, et 28 ans pour la confiance (*soit 4 saisons de 7 ans*).

	PERFORMANCE	INNOVATION	CONFIANCE
	Tactique (18 mois)	**Stratégique** (7 ans - 2030)	**Prospective** (28 ans => 2050)
Gestion régulatrice (acteurs publics)	**AU CŒUR** (60%)	**EN AVAL** (25%)	**EN AMONT** (15%)
Action collective transformatrice (organisations privées et publiques)	**EN AMONT** (15%)	**AU CŒUR** (60%)	**EN AVAL** (25%)
Vision partagée (personnes)	**EN AVAL** (25%)	**EN AMONT** (15%)	**AU CŒUR** (60%)

Fort de la conscientisation de la valeur du temps nécessaire à la transformation systémique que nous vivons, il est essentiel d'articuler la mesure de l'impact avec l'évolution des modèles socio-économiques. L'évaluation n'a en effet de valeur que si elle se traduit en capacité de réinvestir le fruit des résultats obtenus. Dans le cas contraire, elle n'est qu'un outil de contrôle de la conformité des engagements sans grande valeur ajoutée.

En ce sens, il est urgent de valoriser les valeurs immatérielles de l'intérêt général que produit le « jouer collectif ». La note remise au CESE dans le cadre de l'audition sur le financement des associations en explique l'urgence (*cf. note « (Ré)investissons dans les modèles d'intérêt général au plus près des besoins »*). Pour y contribuer activement, **trois démarches nous éclairent cette semaine sur chacun des leviers des modèles socio-économiques** : le Réseau des catalyseurs territoriaux sur les richesses humaines, le Fonds ODD 17 sur les ressources financières et Le RAMEAU sur les alliances stratégiques.

Qualifier les compétences d'ingénierie d'alliance en Territoire

Dans la continuité de la note « Compétences des Territoires ? » publiée par la Fondation des Territoires le 5 octobre dernier, lors du lancement des Rencontres du Développement Durable 2023 organisées par l'Institut OpenDiplomacy, le Réseau des Catalyseurs territoriaux publie cette semaine la note « Qualifier ses pratiques d'ingénierie territoriale » à l'occasion du webinaire mensuel « Vers de nouveaux équilibres socio-économiques » qui était dédié ce 18 avril à l'économie de l'alliance au service de la territorialisation de la transition (à voir en replay).

A partir des trois leviers d'activation de l'intérêt général (Gestion, Action, Vision), et des 8 situations professionnelles identifiées par AgroParisTech et Le RAMEAU dans le cadre du programme « Chef de projet innovation territoriale », le Réseau propose 24 pratiques qui caractérisent la conception et la mise en œuvre d'un Projet de Territoire, la consolidation des modèles socio-économiques des projets d'innovation territoriale, ainsi que la mobilisation des forces vives locales pour assurer la territorialisation des transitions.

Axe		Situations professionnelles identifiées	Pratiques associées
Expertises de Gestion	1	Trouver et diversifier des financements	Financer les projets
			Financer l'ingénierie que je porte
			Financer d'autres acteurs
	2	Contractualiser (De la négociation à l'évaluation)	Gérer les contrats
			Définir les indicateurs de performance
			Mesurer les résultats
	3	Manager des projets (Cadrage, pilotage, management d'équipe)	Cadrer les projets
			Piloter les projets
			Manager les équipes projets
Relations et Interactions	4	Être à l'écoute de son écosystème (Besoins, enjeux, difficultés, risques, contributions)	Ecouter son équipe
			Ecouter son organisation
			Ecouter les acteurs de mon territoire
	5	Créer des liens (Entre pairs, entre « mondes », entre tous)	Créer des liens en interne de mon organisation
			Créer des liens entre acteurs de mon territoire
			Créer des liens entre les territoires
	6	Valoriser les interactions (En interne et en externe)	Communiquer sur les interactions créées
			Définir la valeur économique des interactions
			Faire valoir les impacts des alliances
Stratégie partenariale et projection	7	Mettre en perspective une stratégie partenariale territoriale	Définir la stratégie partenariale territoriale
			Piloter la stratégie partenariale territoriale
			Communiquer sur la stratégie partenariale territoriale
	8	Préparer une aide à la décision politique	Faciliter l'impulsion politique
			Accompagner le pilotage (instances et suivi)
			Evaluer l'impact territorial

Investir dans la résolution de nos défis en « Commun(s) »

A partir de ces compétences, pour articuler « Modèles socio-économiques & Territoires », la Fondation GRDF a illustré lors du même webinaire mensuel de la plateforme « Trajectoires socio-économiques » la création de valeur et la frugalité que permettent les alliances innovantes de proximité. L'expérimentation collective sur la transition agroécologique et alimentaire s'appuie notamment sur la mise en place de trois nouveaux Fonds d'ingénierie territoriale avec le Fonds ODD 17.

Ces Fonds territoriaux permettent de mettre en œuvre très concrètement l'économie de l'alliance telle qu'elle a été modélisée dans le cahier de recherche « ODD 17 : Economie(s)s et Territoire(s) », publié par l'Institut de la Recherche en décembre dernier, et mis en débat lors du séminaire annuel de recherche sur la co-construction du bien commun (*voir interview du mois des « Jeudis de l'ODD 17 » avec Diane de MARESCHAL*) .

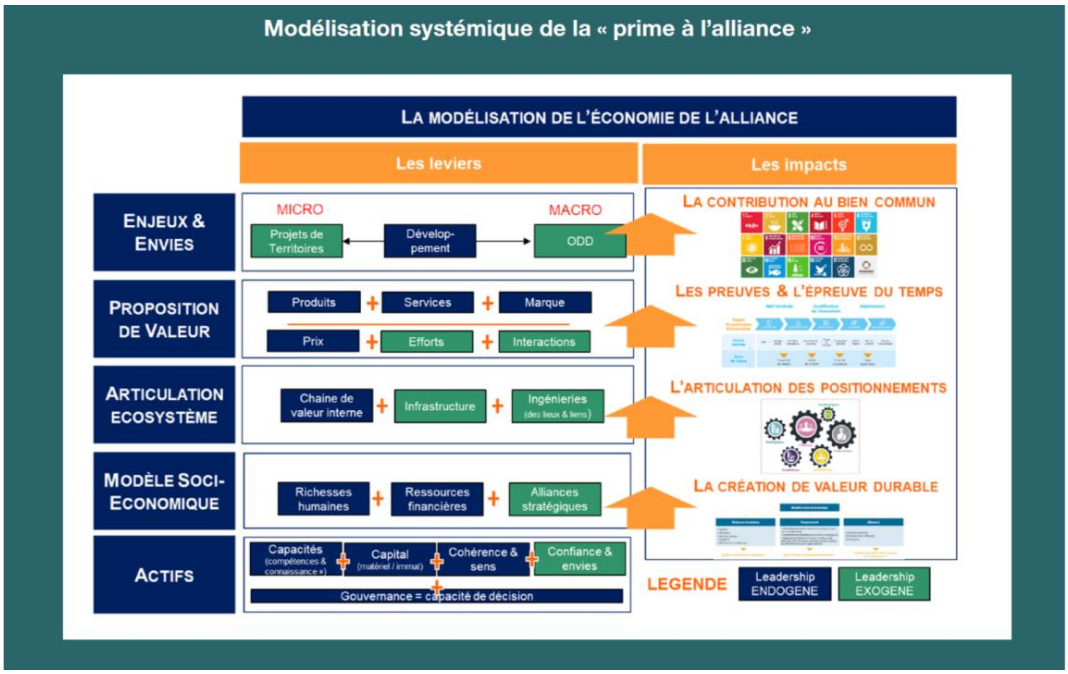

« Agir ensemble en Territoire » … en évaluant les impacts pour chacun !

C'est a partir de ces travaux que la quadruple évaluation de l'expérimentation 2020-2022 du Fonds ODD 17 a permis de mesurer la valeur du faire alliance. Avec une pérennité trois fois supérieure, une frugalité deux fois plus grande et un effet de levier de 1 à 5-7 sur l'investissement, la preuve de la valeur socio-économique est aujourd'hui faite… mais la conduite du changement reste à impulser.

Pour réussir cette conduite du changement, chacun doit pouvoir qualifier et valoriser sa contribution aux défis « Commun(s) ». Pour y contribuer, Le RAMEAU vient d'actualiser son module « l'évaluation partenariale en pratique ». La démarche méthodologique apprenante proposée permet de pouvoir identifier la valeur pour soi, pour son(ses) partenaire(s), mais aussi pour l'intérêt général incarné à la fois par des publics cibles et par les effets sur le(s) Territoire(s) d'action.

La méthode qui fêtera cette année ses 14 ans a prouvé depuis lors son efficacité pour apprendre à se décentrer progressivement, à intégrer les enjeux systémiques, à dialoguer avec des profils d'acteurs radicalement différents… et à valoriser sa propre contribution à l'intérêt général.

Que retenir du cheminement collectif pour être en capacité de qualifier ce qui ne peut être quantifier ?

Il aura fallu 8 ans pour passer de l'identification des enjeux (*cf. note « L'Entreprise Responsable » lors des Assises de l'Entrepreneuriat en 2013*) à la proposition d'un cadre de loi permettant l'accélération des alliances stratégiques en 2021 (*cf. proposition de loi d'expérimentation du droit d'alliance d'intérêt général*). Depuis lors :

- La plateforme odd17.org a été lancée à partir d'un socle commun animé par le Comité 21,
- La Fondation des Territoires a co-élaborée la Charte du faire alliance avec un panel représentatif des échelons territoriaux du local à l'international,
- Le Fonds ODD 17 a décliné cette dernière en Charte d'engagement réciproque pour investir en confiance dans l'innovation partenariale et dans l'ingénierie d'alliance,
- La DJEPVA et Le RAMEAU ont lancé la plateforme « Trajectoires socio-économiques » pour accompagner les acteurs, actions et alliances d'intérêt général, et co-animent un cycle mensuel de webinaire depuis 2020 sur les spécificités des modèles socio-économiques d'intérêt général,
- L'Observatoire des partenariats a décliné l'étude d'impact du faire alliance en fiches Repères par domaines, acteurs et territoires, et la base IMPACT-Alliances recense aujourd'hui plus de 1.200 exemples inspirants représentatifs de la diversité des coopérations territoriales et sociétales,
- L'ANPP-Territoires de Projet a rendu compte de la valeur de la territorialisation des transition au travers de trois Vadémécums, dont le dernier « Coopérons pour réussir les transitions » a été lancé lors du dernier Congrès des Maires,
- AgroParisTech a lancé ses travaux sur la « qualification » des Territoires dans la continuité de la note « Quelle(s) définition(s) des Territoires ? » de la Fondation des Territoires,
- Les 350 Catalyseurs territoriaux préparent activement le 10ème anniversaire du Réseau qui aura lieu le 2 juillet prochain,

… Alors que demander de plus pour Agir ensemble en Territoire, et capitaliser les données qui permettront de qualifier les impacts à défaut de pouvoir (encore) les quantifier ?

C'est dans l'Action, au-delà des chiffres et des mots, que les maux de notre société trouveront des réponses concrètes à la hauteur de nos défis « Commun(s) ». Ensemble, valorisons cette « envie d'alliance » au service de l'intérêt général !

Conservation et restauration de la biodiversité : quels financements ?

Deux ans après un premier guide sur les engagements des entreprises et des investisseurs en matière de biodiversité, l'Orse et BL Evolution franchissent une autre étape dans leurs réflexions et annoncent la parution d'un tome 2 qui inclura l'identification de bonnes pratiques des acteurs financiers, comprenant les banques, assurances, groupes de protections sociales, investisseurs institutionnels, sociétés de gestions et banques publiques.

En partenariat avec l'Orse :

Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises

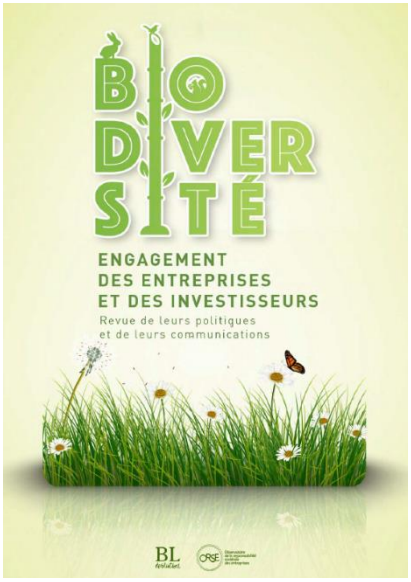

La perte de biodiversité, marquée par une diminution alarmante du nombre d'espèces, met en danger les services écosystémiques menaçant à la fois la société et les entreprises qui en dépendent, ainsi que les investisseurs qui s'appuient sur le bon fonctionnement de l'économie.

Ce constat inquiétant a amené l'Orse (Observatoire de la RSE) et BL évolution à procéder à une étude documentaire pour apprécier le niveau d'engagement en faveur de la biodiversité des entreprises du CAC 40 et d'un panel d'une quarantaine de sociétés de gestion d'actifs installées en France, et la façon dont elles en rendent compte. Ce document publié en mai 2022 expose les principaux résultats révélés par l'étude. Après un rappel de la situation de la biodiversité et de ses enjeux, une première partie est consacrée à la restitution des principaux résultats de l'analyse des *reportings* des entreprises du CAC 40, tandis que la seconde partie porte sur les constats tirés de l'étude réalisée auprès de 45 sociétés de gestion d'actifs.

Il s'agit à chaque fois de montrer, en se fondant sur de nombreux exemples concrets, comment l'une et l'autre des deux catégories d'acteurs prennent en compte la biodiversité :

- Dans leur stratégie, et en particulier le degré de leurs dépendances et impacts tout au long de leur chaîne de valeur ;
- Dans leurs supports de communication externe (notamment document d'enregistrement universels ou rapports de gestion).
- Dans chaque cas, l'objectif est de faire apparaître les principales tendances, les points forts et les zones d'amélioration.

L'étude conclut par un score biodiversité pour les entreprises analysées passant de 1,69/5 en 2013 à 2,14/5 pour 2021. Cette progression (lente, mais régulière) met en évidence que l'importance de la

Innovation Sociale CONSEIL
Le RAMEAU Co-construisons demain

biodiversité et son caractère stratégique ont bien été saisis par un nombre croissant d'acteurs mais nécessitent tout de même davantage d'efforts.

Côté sociétés de gestion de portefeuilles, le bilan fait état d'une insuffisance dans la mobilisation des investissements en matière de biodiversité. En effet, 60 % des 45 sociétés de gestion d'actifs du panel ont mis en place une politique biodiversité, et un noyau dur de seulement 7 gestionnaires sur 45 sort du lot avec des pratiques pionnières intégrant différentes solutions (traiter le climat à la même hauteur que la biodiversité, en faire un thème de dialogue actionnarial, adapter les solutions, associer des financements publics et privés, etc.). L'étude rappelle qu'environ 1 000 milliards de dollars par an d'investissements sont nécessaires pour avoir un effet positif sur la nature, alors qu'ils atteignent aujourd'hui les 150 milliards, dont 80 % d'argent public.

L'Orse et BL évolution souhaitent aujourd'hui répliquer l'analyse en se concentrant exclusivement sur les financements et investissements mobilisés par l'ensemble du secteur financier à destination de la biodiversité. Si le secteur des entreprises est mis de côté, cette étude – en cours de rédaction – se concentre sur un panel plus étendu que dans la précédente en analysant près de 94 entreprises relevant du secteur financier ayant des activités différentes. Banques (de détail, privé, d'affaires) assurances, groupes de protection sociale, de prévoyance, sociétés de gestion, investisseurs institutionnels et banques publiques font en effet l'objet d'une analyse au travers de leurs documentations règlementaires afin de faire émerger des bonnes pratiques en faveur de la biodiversité.

Les résultats de cette étude feront l'objet d'une conférence de restitution, ainsi que d'une publication en octobre 2024.

Jean-Charles FOURNOL, Chargé de mission Finance & RSE, *Orse*

L'International Sustainability Standards Board dévoile un programme de recherche incluant nature et capital humain

À la fin d'avril, l'International Sustainability Standards Board (ISSB) a actualisé son programme de recherche pour y intégrer les risques et les opportunités liés à la nature et au capital humain.

Jusqu'à présent, l'ISSB, chargé de proposer une extension des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) pour couvrir des aspects non traités par celles-ci, s'était uniquement concentré sur le climat (IFRS S2), risquant ainsi de rester enfermé dans une perspective trop étroite centrée sur les émissions de gaz à effet de serre, en négligeant les autres limites planétaires, les enjeux sociaux et l'interconnexion entre ces divers enjeux.

Il est à noter que, conformément aux attentes, l'ISSB conserve une approche entièrement axée sur la matérialité financière pour l'intégration de la nature. Cette orientation est nettement différente de celle adoptée par l'Union européenne et la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), qui vise à couvrir l'ensemble des aspects ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

En pratique, le projet de l'ISSB ne fait aucune mention de la nécessité pour les entreprises de prendre en compte leurs impacts sur la nature : la nature est considérée comme importante (matérielle) uniquement en raison de ses répercussions financières. Même les références au cadre de la TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures) ne changent rien à cette approche, ce dispositif restant lui-même embourbé dans la question de la matérialité, ce qui laisse trop de flexibilité à la fois dans la définition de la "matérialité à impact" et dans sa mise en œuvre par les entreprises.

Il est tentant à ce stade de critiquer le fait que la matérialité financière soit en désaccord avec les données scientifiques et que la conception de la durabilité qu'elle véhicule soit problématique dans ces circonstances, mais examinons un autre aspect, peut-être plus crucial car plus central dans la logique défendue par l'ISSB. Effectivement, l'ISSB justifie ses décisions par un motif fondamental : les exigences des investisseurs. Cet organisme semble avoir une parfaite compréhension de ces fameux "besoins", qui semblent se limiter à une seule préoccupation : la maximisation de la valeur financière des investissements.

Cependant… L'idée de maximiser les dividendes et de se focaliser sur la valorisation du capital est loin d'être universelle. Du point de vue historique, les principes de la finance n'ont pas toujours été ainsi. Dans ce qu'on pourrait appeler la finance "classique", l'objectif était d'accompagner l'entreprise : la finance était intégrée au financement, tandis que l'entreprise était perçue comme une entité distincte, ayant ses propres finalités. Le profit était alors envisagé à long terme et dans un contexte de stabilité : des profits stables sur une durée prolongée. Par analogie avec l'adage "il ne faut pas vivre pour manger mais manger pour vivre", l'entreprise devait être rentable pour perdurer, mais elle ne perdurait pas seulement pour être rentable...

Cependant, au milieu du 20ème siècle, cette conception de l'entreprise et de la finance a été bouleversée, bien que des signes précurseurs existaient auparavant. Cette révolution intellectuelle, comprenant notamment les idées de Milton Friedman et toute la théorie moderne de la finance, a changé la perception de l'entreprise et de l'investissement. La finance s'est développée autour de l'idée, importante à souligner comme étant un postulat, que les marchés seraient efficients et que le rôle de la finance serait de déterminer la valeur "objectivée" des actifs, que ces marchés devraient révéler – notamment la valeur des entreprises, considérées non plus comme des projets à soutenir, mais comme des éléments dans un portefeuille de titres. Dans cette optique, l'entreprise est réduite à une simple entité dans un contexte financier : sa survie dépend exclusivement de la maximisation de sa valeur.

Les IFRS, avec leur philosophie de comptabilité basée sur la juste valeur de marché, ont contribué à renforcer ces postulats. Progressivement, l'idée que ce modèle de fonctionnement était "normal" s'est imposée et a été intégrée dans l'enseignement de la finance et même de la comptabilité. Certains se questionnent sur les raisons de l'adoption de cette façon de penser : un éventuel accaparement par certains intérêts financiers particuliers ?

Cependant, cette réalité, presque alternative, n'est pas universellement acceptée dans l'économie réelle et peut même nuire au financement des entreprises. Des acteurs comme l'Association Française des Investisseurs Institutionnels appellent ainsi à "moins se concentrer sur la valorisation du capital" et à accorder davantage d'attention à la "génération régulière de revenus à long terme", ainsi qu'au

"portage d'actifs à long terme", dans une perspective plus traditionnelle de la finance. Ils expliquent que les "dirigeants sont trop attachés aux performances".

C'est ainsi qu'en 2022, lors de la consultation internationale sur les futures normes IFRS S1 et S2, l'Asia Investing Group on Climate Change a rappelé à l'ISSB que "plusieurs investisseurs ont des mandats plus holistiques que ceux retenus par l'ISSB, qui vont au-delà de la seule création de valeur financière". Cette position a d'ailleurs conduit à l'adoption en Chine d'une réglementation obligeant les entreprises cotées chinoises à rendre compte de leurs activités dans un rapport de durabilité basé sur la double matérialité d'ici au 30 avril 2026. La Chine semble avoir une compréhension différente des besoins des investisseurs par rapport à celle de l'ISSB.

Alors, qui sont ces investisseurs dont parle l'ISSB ? En scrutant de plus près leur publication sur la mise à jour de leur agenda de recherche, il semble que ce soient ceux qui ont influencé l'ISSB à ne pas se lancer dans des projets liés aux risques et opportunités associés aux droits de l'homme, ni à les intégrer dans leur vision du reporting pour le moment. Cette décision entre en contradiction directe avec les Objectifs de développement durable (ODD) notamment. En effet, selon l'ISSB, cette décision découle des informations fournies par le "marché" ("market feedback")... Mais quel marché ? Celui qui encouragerait à investir de plus en plus dans les énergies fossiles, tout en cherchant à se présenter sous un aspect "vert", comme l'ont souligné des activistes lors d'un événement organisé dans le cadre d'un sommet de l'ISSB en février ? En effet, ces activistes ont dénoncé le fait que Bank of America applaudissait le travail de l'ISSB, tout en revenant sur ses engagements de ne plus financer directement des projets de forage dans l'Arctique et d'exploitation du charbon : il semble ainsi possible d'être conforme à l'IFRS S2, axé sur la matérialité financière, tout en continuant à financer de tels projets.

Et si la défense obstinée de la matérialité financière par l'ISSB ne relevait pas d'un pragmatisme raisonnable pour répondre aux "besoins" du marché, mais simplement de l'appropriation des enjeux de durabilité par un (très) petit nombre d'acteurs, qui n'ont aucun intérêt à promouvoir le changement et à orienter réellement le financement des entreprises vers des objectifs plus écologiques ?[6]

La hausse du cours du cacao peut-il encourager les producteurs de chocolat à verdir leurs activités ?

Le chocolat n'est pas seulement une friandise – c'est une industrie mondiale valant plus de 100 milliards de dollars par an et une bouée de sauvetage cruciale pour des millions d'agriculteurs dans les pays en développement qui cultivent son ingrédient principal : les fèves de cacao.

[6] L'International Sustainability Standards Board dévoile un programme de recherche incluant nature et capital humain – pour en savoir plus :

- https://www.ifrs.org/news-and-events/news/2024/04/issb-commence-research-projects-risks-opportunities-nature-human-capital/
- https://www.novethic.fr/economie-et-social/transformation-de-leconomie/issb-interets-financiers-peu-durables-capital-humain-biodiversite
- https://www.esginvestor.net/a-material-risk-to-nature/

Cependant, les récentes flambées des prix ont fait de cette denrée un point central des préoccupations plus larges concernant l'impact du changement climatique sur l'agriculture et la nécessité de passer à une agriculture plus durable.

Pour un produit aussi largement consommé, la fève de cacao nécessite des conditions de croissance étonnamment uniques. Les cacaoyers ne survivent que dans une bande de 20 degrés au nord ou au sud de l'Équateur, à une altitude avec un climat constant, humide et beaucoup de pluie.

Environ 50 pays répondent à ces conditions rigoureuses et représentent la grande majorité de toute la production de cacao. L'Afrique de l'Ouest, en particulier, est un point chaud, avec le Ghana et la Côte d'Ivoire produisant 60-70% de tout le cacao mondial.

« Les petits producteurs de cacao en Afrique de l'Ouest sont la colonne vertébrale de l'industrie du chocolat, mais ils restent à la traîne dans la chaîne d'approvisionnement », a déclaré Kwame Osei, directeur principal des programmes mondiaux à la Rainforest Alliance, une organisation internationale à but non lucratif qui œuvre pour la protection des forêts grâce à des pratiques commerciales responsables.

Le prix du cacao a explosé en raison de la chaleur intense et des précipitations en Afrique de l'Ouest, ce qui a considérablement réduit les rendements des cultures, comme le montrent les données de l'Organisation internationale du cacao.

Bien que la hausse des prix du cacao puisse sembler être une bonne nouvelle pour les agriculteurs de la région, Osei a noté qu'ils ne reçoivent en moyenne que 6% du prix de détail d'une tablette de chocolat. Ces dernières années, ils ont eu du mal à faire face aux impacts du changement climatique, auquel leur culture est très sensible.

Le prix par tonne de cacao sur le marché à terme a doublé depuis le début de l'année, dépassant pour la première fois les 10 000 dollars. À plus long terme, des prix plus élevés pourraient augmenter les revenus des agriculteurs, selon les experts - si les bonnes politiques sont mises en place.

Tant le Ghana que la Côte d'Ivoire ont récemment augmenté le prix fixe que les producteurs reçoivent pour leur récolte avant l'exportation de plus de 50%, bien que à partir d'une base basse. Mais des changements à long terme sont nécessaires pour que l'industrie devienne écologique, ont déclaré des experts du secteur à Climate Home.

Actuellement, le risque est que la volatilité du marché liée aux conditions météorologiques extrêmes pourrait détourner les investissements du secteur. Les entreprises cherchant à développer des alternatives au cacao, par exemple, ont attiré des investissements de 51 millions de dollars depuis le début de 2023, selon une récente recherche de la société de données New Food Finance.

Les bouleversements sur le marché ont mis en évidence la nécessité d'adapter la production de cacao à un monde en réchauffement tout en réduisant les impacts environnementaux de l'industrie. Les experts ont souligné que les incitations actuelles favorisent la déforestation et l'épuisement des ressources en eau - et doivent être modifiées pour soutenir des pratiques plus écologiques.

Les subventions se présentent sous différentes formes - que ce soit sous forme de paiements directs et de réductions d'impôts, ou indirectement par le biais des impacts sociaux et économiques externes.

Les deux types de subventions combinés ont dépassé 7 billions de dollars en 2023, couvrant les combustibles fossiles, l'agriculture et la pêche, selon un rapport de la Banque mondiale de 2023.

Les subventions directes au secteur agricole s'élèvent à 635 milliards de dollars par an, note-t-il. Elles soutiennent principalement l'utilisation d'engrais à base de combustibles fossiles et la culture intensive de cultures commerciales destinées à l'exportation, ce qui contribue à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cas du cacao, le rapport suggère qu'en Côte d'Ivoire, l'augmentation des subventions à l'industrie a entraîné la déforestation, car les agriculteurs ont défriché plus de terres pour cultiver des arbres le long de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Ghana. L'analyse montre qu'entre 2000 et 2010, les subventions agricoles étaient 56 % plus élevées en Côte d'Ivoire qu'au Ghana, ce qui se traduit par un taux de déforestation 3 % plus élevé.

Les données publiées ce mois-ci par Trase, une initiative à but non lucratif de suivi des produits de base, révèlent également des taux persistants élevés de déforestation dans la région. Les chercheurs ont calculé qu'entre 2003 et 2017, 1,65 million d'hectares de forêt tropicale en Côte d'Ivoire ont été perdus à cause de la production de cacao. Cela représente une moyenne de 110 000 hectares par an - environ la taille de la ville de New York.

Dans le but de freiner les pertes de forêts, la Côte d'Ivoire et le Ghana prennent désormais des mesures pour rendre leur industrie clé plus durable - et pour protéger les producteurs contre les impacts croissants de la crise climatique. Cela comprend le réacheminement des subventions pour promouvoir des méthodes de production plus écologiques.

Réformer les subventions ne consiste pas seulement à éliminer les incitations néfastes, mais aussi à rediriger les subventions et les taxes pour soutenir l'agriculture régénérative, a déclaré Osei de la Rainforest Alliance.

Les politiques mal conçues, perçues comme injustes envers les producteurs, peuvent facilement se transformer en problèmes politiques majeurs. Cela s'est produit dans des pays européens où les agriculteurs sont descendus dans la rue cette année pour protester contre de nouvelles règles environnementales et la suppression des subventions pour le diesel.

Les producteurs alimentaires du monde entier ont besoin d'un soutien financier et technique - surtout dans les pays en développement les plus pauvres - pour remplacer leurs anciennes pratiques par des méthodes plus écologiques, selon les experts.

"Des décennies de manque d'investissement dans les agriculteurs qui cultivent notre cacao signifient qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour investir dans l'atténuation", a déclaré Surmaya Talyarkhan, responsable senior de l'approvisionnement durable en cacao à la Fairtrade Foundation.

Elle estime que la solution réside dans le fait de garantir aux agriculteurs un prix stable pour leur récolte, leur permettant de gagner un revenu décent. "Ce n'est qu'alors que les agriculteurs auront la marge financière nécessaire pour investir dans des mesures visant à gérer le changement climatique et d'autres défis", a-t-elle déclaré à Climate Home.

Pour orienter l'industrie du cacao dans une direction plus écologique, la Rainforest Alliance recommande de taxer les engrais chimiques et les pesticides, et de mettre fin aux pratiques de monoculture qui peuvent nuire à la santé des sols et à la biodiversité.

Elle affirme que des subventions devraient être fournies pour des pratiques qui améliorent les conditions du sol et les écosystèmes locaux, notamment la culture de cultures intercalaires qui maintiennent la nutrition du sol pendant les mois d'hiver, et les arbres d'ombrage pour protéger les plants des intempéries.

"De meilleures techniques agricoles, comme l'agriculture régénérative, peuvent aider les agriculteurs à améliorer la santé et la productivité des sols tout en élargissant leurs sources de revenus - les rendant finalement plus résilients aux impacts du changement climatique", a déclaré Kerry Daroci, responsable du secteur cacao à la Rainforest Alliance.

En 2022, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont signé un accord conjoint avec l'Union européenne, appelé l'Alliance pour le cacao durable, qui les engage à mettre en place un système de transparence et de traçabilité gouvernemental pour lutter contre la déforestation liée à l'industrie.

Cela comprend un suivi détaillé et une collecte de données sur la production de cacao dans les zones à haut risque, les informations étant rendues publiquement disponibles pour renforcer la connaissance de ce qui alimente le problème. Le projet est soutenu par plus de 25 millions d'euros (27 millions de dollars) de l'UE - une goutte dans l'océan des subventions.

Lors du lancement de l'alliance, le commissaire au commerce de l'UE, Valdis Dombrovskis, a déclaré que l'UE - en tant que plus grand importateur mondial de cacao - avait le devoir d'agir contre la déforestation. "Avec nos partenaires africains, nous avons construit un mouvement pour un changement positif qui peut profiter à tous : les agriculteurs, l'industrie, les commerçants et les consommateurs", a-t-il ajouté dans un communiqué de presse.

L'importance de ces partenariats est confirmée par les dernières données de Trase, qui montrent qu'en 2021, l'UE et la Suisse ont importé conjointement 1,1 million de tonnes de produits à base de cacao de la Côte d'Ivoire, associés à 800 000 hectares de déforestation tropicale.

L'alliance pour le cacao a précédé la loi historique de l'UE sur la déforestation - entrée en vigueur dans moins d'un an - qui pourrait poser un défi aux petits producteurs. Le cacao est l'une des sept matières premières à haut risque ciblées par la réglementation, les agriculteurs devant fournir des preuves que leur production est exempte de déforestation.

Pendant ce temps, la Commission européenne voit les prix élevés du cacao comme une opportunité de renforcer la durabilité dans le secteur, à condition que les agriculteurs en bénéficient directement.

Un porte-parole de la Commission a déclaré à Climate Home que les agriculteurs doivent recevoir un revenu décent qui permettra "les investissements nécessaires", tels que les pratiques agroforestières qui soutiennent la fertilité du sol dans les environnements tropicaux.

"Les investissements dans la recherche agricole et l'assistance technique pourraient augmenter encore davantage l'adoption de telles pratiques", a ajouté le porte-parole. D'autres formes de soutien

pourraient être disponibles pour garantir des pratiques de travail équitables, encourager des méthodes respectueuses de l'environnement et renforcer la résilience.

Les deux géants du cacao d'Afrique de l'Ouest mettent déjà en œuvre des programmes visant à rendre leur culture plus durable. Le Ghana met en place un programme climato-intelligent couvrant plus de six millions d'hectares de la forêt guinéenne occidentale. Il comprend des pratiques telles que la culture d'arbres d'ombrage pour améliorer les rendements des cultures et devrait rapporter au pays 45 millions de dollars d'ici la fin de 2024 en crédits carbone via la Banque mondiale.

Pendant ce temps, la Côte d'Ivoire construit une nouvelle centrale électrique à biomasse majeure pour fonctionner avec les énormes quantités de déchets provenant de la récolte de cacao. Habituellement, une grande partie de la plante - les coques et les cossettes de cosses - est jetée, mais elles seront désormais utilisées pour produire de l'électricité renouvelable.

Osei de la Rainforest Alliance a noté que les petits exploitants produisent environ 30 % des cultures alimentaires mondiales - il est donc dans l'intérêt des gouvernements de les aider à devenir plus résilients face au changement climatique, afin de maintenir les approvisionnements et la capacité d'exportation. Cela doit être fait d'une manière qui protège le climat et améliore la santé des sols, des forêts et des écosystèmes plus larges sur lesquels dépend la culture du cacao. L'agriculture régénérative offre un énorme potentiel pour transformer les systèmes alimentaires et répondre à certains des défis les plus pressants auxquels les gouvernements et les agriculteurs sont confrontés, tels que le changement climatique, la perte de biodiversité, l'insécurité alimentaire et la pénurie d'eau.[7]

Halte à l'Obsolescence Programmée alerte sur la non-réparabilité des véhicules électriques

En route vers la déchetterie ? Dans un rapport publié mercredi 17 avril intitulé "L'obsolescence dans l'automobile : vers des voitures jetables ?", l'association Halte à l'Obsolescence Programmée (HOP) met en lumière la diminution de la réparabilité des véhicules, en particulier les véhicules électriques. L'association décrit un scénario de "fast-fashion de l'automobile" préoccupant.

En 2044, malgré une fiabilité relative, lorsqu'une batterie est défaillante ou usée, la voiture doit être jetée. De plus, le réseau de réparateurs indépendants, pourtant bien développé dans les années 2020, a considérablement diminué. Quant aux services après-vente des réparateurs, une politique de service minimal prédomine, un modèle initié par Tesla.

Aujourd'hui, certaines batteries électriques sont déjà difficiles à démonter. Les constructeurs utilisent des conceptions comme des couvercles scellés, de la résine ou de la mousse entourant les composants de la batterie, ce qui, bien que économiquement avantageux pour eux, peut entraver les possibilités

[7] La hausse du cours du cacao peut-il encourager les producteurs de chocolat à verdir leurs activités ? – pour en savoir plus :

- https://www.climatechangenews.com/2024/05/23/can-the-rising-cost-of-chocolate-help-cocoa-producers-go-green/
- https://www.ft.com/content/c847251c-0940-46b3-899c-5e38e720d484
- https://policy.trade.ec.europa.eu/news/eu-cote-divoire-ghana-and-cocoa-sector-endorse-alliance-sustainable-cocoa-2022-06-28_en
  https://www.worldbank.org/en/topic/climatechange/publication/detox-development

de réparation. Paradoxalement, les batteries les plus réparables se trouvent sur d'anciens véhicules comme la Renault ZOE ou la Peugeot iOn dont le couvercle de batterie est vissé.

Les automobilistes se retrouvent face à une loterie lors de l'achat, car ils ne peuvent pas facilement savoir quel modèle dispose d'une batterie réparable. De plus, seule la moitié des constructeurs propose des batteries réparables. Il existe également des inquiétudes concernant la durée de vie des batteries, car la charge rapide réduit le nombre de cycles de recharge. Le coût d'une batterie représente entre 30% et 40% du prix des véhicules.

Une autre tendance est la production de nouveaux modèles avec de très grandes pièces moulées au lieu de l'assemblage de nombreuses tôles. Bien que cela soit économique et rende les véhicules plus légers, cette technique, appelée "giga-casting", peut compliquer les réparations et les assurances, car un simple choc pourrait nécessiter le remplacement d'une partie importante de la voiture, rendant la mise à la casse plus rentable. À cela s'ajoute le risque croissant d'obsolescence logicielle numérique.

Des avancées sont réalisées au niveau européen. Le secteur automobile se détourne de la réparabilité pour réduire les coûts, mais cela pourrait finalement coûter cher aux consommateurs. Par exemple, le loueur Hertz a réduit sa flotte de véhicules électriques en raison du coût des réparations. Au Royaume-Uni, certains assureurs ont déjà augmenté les primes d'assurance en réponse à ces pratiques d'irréparabilité.

L'association appelle à prendre en compte ces éléments. Le Parlement européen a approuvé le 13 mars dernier la nouvelle norme Euro7, qui impose des exigences minimales de performance pour les batteries : elles devront fonctionner à 80% de leur capacité jusqu'à cinq ans ou 100000 km et à 72% jusqu'à huit ans ou 160000 km. Un "passeport environnemental" est également prévu pour informer les consommateurs des performances et de l'état des batteries.

Le nouveau règlement sur la circularité des véhicules proposé par la Commission européenne en juillet 2023 devrait aussi améliorer la réparabilité des véhicules grâce à une conception facilitant le démontage des pièces. HOP recommande d'aller plus loin en permettant le désassemblage et le remplacement au niveau des modules des batteries. Plus largement, l'association plaide pour l'instauration d'un "indice de réparabilité".[8]

Vers le déploiement d'un affichage environnemental pour l'habillement

T-shirt en coton bio, robe en polyester ou pull en laine… Quel est l'impact de nos vêtements sur la planète ? Dans quelques mois, les consommateurs français pourront le savoir grâce à l'introduction progressive de l'affichage environnemental pour l'habillement, appelé éco-score. À l'initiative de ce dispositif novateur, le gouvernement a récemment franchi une nouvelle étape en lançant un premier simulateur pour les marques textiles, nommé "Ecobalyse". Ce simulateur permet aux marques de tester cet éco-score, dont la méthode de calcul a été finalisée après plusieurs mois de discussions entre experts, représentants de la société civile et acteurs du secteur.

[8] Halte à l'Obsolescence Programmée alerte sur la non-réparabilité des véhicules électriques – pour en savoir plus :
- https://www.novethic.fr/economie-et-social/transformation-de-leconomie/contre-la-tendance-des-voitures-jetables-hop-lance-lalerte
- https://www.halteobsolescence.org/obsolescence-automobile-voitures-jetables

Cette méthode de calcul comprend deux volets. Le premier évalue "l'ensemble des impacts environnementaux tout au long du cycle de vie du produit", selon le ministère de la Transition écologique. Il s'appuie sur le Product Environmental Footprint (PEF), la méthodologie choisie par l'Europe pour créer son propre indicateur, en l'enrichissant. Parmi les critères retenus figurent les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et les atteintes à la biodiversité, comme les rejets de microplastiques, qui ne sont pas inclus dans le PEF.

Le second volet prend en compte la durabilité extrinsèque du vêtement, c'est-à-dire "la durabilité non-physique liée aux pratiques des marques", précise le ministère. Cette analyse se concentre sur les matériaux utilisés, les incitations à la réparation et le nombre de références commercialisées. Ces éléments permettent de calculer un coefficient de durabilité qui "modifie le coût environnemental à la baisse pour les marques les plus vertueuses et à la hausse pour les vêtements issus de l'ultra fast-fashion". Au final, l'indicateur se présente sous la forme d'un score allant de 0 à l'infini, une note élevée indiquant un impact environnemental important. La manière dont ce score sera affiché au public, par une étiquette ou un logo, reste encore à définir.

"À *ce jour, aucune autre méthode sur le marché n'atteint un tel niveau de détail*", observe Julia Faure. Interrogée par Novethic, la présidente d'En mode climat, une association regroupant des marques, des usines et des acteurs économiques de la mode, souligne l'importance de prendre en compte les impacts du polyester, une fibre synthétique dérivée du pétrole souvent privilégiée pour sa résistance. "Cela nous semble être une initiative positive", confirme Pierre Condamine, responsable de la campagne surproduction aux Amis de la Terre France. "Cependant, nous regrettons l'absence de critères sociaux ou de considérations sur la dangerosité pour la santé", ajoute-t-il.

L'Union Française des Industries Mode & Habillement (UFIMH) accueille l'éco-score textile avec plus de réserves. S'ils déclarent soutenir l'idée d'un affichage, certains critères, comme la durabilité extrinsèque, ne semblent pas suffisamment robustes et scientifiques. En outre, fournir les informations nécessaires pour le calcul de l'indicateur requiert une traçabilité complète de la chaîne de valeur. "Nous pensons que la filière n'est pas encore prête. C'est un secteur où il est difficile de recueillir toutes les informations, car la chaîne est assez fragmentée et internationale", affirme Adeline Dargent, responsable des projets RSE pour l'UFIMH.

Les professionnels devront relever ces défis dans les prochains mois. Initialement déployé pour consultation auprès des entreprises, l'affichage environnemental devrait être mis en place "à l'automne 2024" sur une base volontaire. Cette phase a pour objectif de permettre aux consommateurs de se familiariser avec l'impact environnemental des produits et aux marques de modifier leurs pratiques de fabrication en conséquence. Une obligation suivra-t-elle, comme prévu par la loi Climat et Résilience ? Selon le ministère, l'affichage environnemental pourrait devenir obligatoire "à partir de 2025".

Cette étape est cruciale, selon les associations, car l'affichage environnemental sera lié au calcul du système de "bonus-malus" prévu dans la future proposition de loi visant à réguler la fast fashion, adoptée le 14 mars dernier à l'assemblée. Les entreprises du secteur ont donc tout intérêt à s'approprier cet outil dès la phase de concertation. "L'éco-score vise à changer le comportement des marques et des industriels", souligne Julia Faure. Ce changement est urgent : en 2020, le secteur était la troisième source de dégradation de l'eau et d'utilisation des sols en Europe. Cette même année, les

vêtements consommés dans l'UE ont généré 121 millions de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre, soit 3,5% des émissions du continent.[9]

Un sommet sur la cuisson propre réunit décideurs et praticiens à Paris

Le 14 mai dernier, s'est tenu au siège de l'UNESCO à Paris le Sommet international sur la cuisson propre. La participation d'une vingtaine de chefs d'État et de gouvernement africains, du directeur général de l'Organisation mondiale de la santé et du président azerbaïdjanais de la prochaine COP sur le climat, sous la direction de Fatih Birol, directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a ainsi permis de saisir l'enjeu important de ce sujet souvent négligé des politiques énergétiques.

Il est question de discuter des conditions de vie d'environ un milliard de personnes en Afrique, en particulier des femmes, dont une grande partie de la journée et de la santé sont affectées par l'utilisation de systèmes de cuisson rudimentaires fonctionnant au bois, au fumier animal ou aux résidus agricoles. Ces systèmes se résument souvent à trois pierres sur lesquelles est placée une marmite à l'intérieur des habitations.

Cette problématique n'a jamais occupé les gros titres, bien qu'elle soit à l'origine du décès prématuré d'environ 500 000 femmes et enfants chaque année sur le continent africain, en raison de maladies respiratoires causées par l'inhalation de particules toxiques, un chiffre presque équivalent au nombre de victimes du paludisme (environ 600 000 chaque année). De plus, elle constitue l'une des principales causes de la déforestation en Afrique. Ce problème lié à la pauvreté est depuis longtemps identifié comme grave et n'est pas spécifique à ce continent.

Alors que l'Asie - principalement la Chine et l'Inde - ainsi que l'Amérique latine ont largement réussi à résoudre ce problème au cours des vingt dernières années, le constat d'échec est presque universel ici. Au Bénin, en Éthiopie, au Libéria, en République démocratique du Congo, en Tanzanie... plus de 80 % de la population dépend toujours de la biomasse pour la cuisson de ses repas. Au Nigeria, au Kenya ou au Ghana, ce chiffre atteint 70 %. Pourquoi ? "Les gouvernements africains, tout comme les banques de développement multilatérales, n'ont jamais accordé une véritable priorité à cette question", répond Fatih Birol, sans ambages.

"Il est indéniable que lorsqu'une femme passe en moyenne quatre heures par jour à collecter du bois et à cuisiner, elle a peu de temps pour d'autres activités. Il s'agit là d'une des inégalités de genre les plus criantes, que rien ne nous empêche de corriger. Les technologies sont disponibles et les fonds à mobiliser sont modestes", soutient-il, affirmant que traiter ce problème relève d'une obligation morale.

D'après les estimations de l'Agence internationale de l'énergie, un investissement annuel de 4 milliards de dollars (3,72 milliards d'euros) serait suffisant pour permettre aux familles africaines d'accéder à

[9] Vers le déploiement d'un affichage environnemental pour l'habillement – pour en savoir plus :

- https://www.novethic.fr/economie-et-social/transformation-de-leconomie/eco-score-laffichage-environnemental-des-vetements-deploye-des-lautomne-2024
- https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/environnement-le-gouvernement-devoile-son-ecoscore-pour-les-vetements-2086673
- https://www.ecologie.gouv.fr/mieux-informer-consommateur-vers-affichage-environnemental-des-vetements-indiquer-leur-impact

une cuisson propre d'ici 2030, un objectif fixé par les États signataires des Objectifs de développement durable des Nations unies. Ce chiffre est comparé, par exemple, aux 25 milliards de dollars dépensés par l'Union européenne pour chaque terminal de gaz naturel liquéfié construit afin de réduire sa dépendance à l'égard de la Russie après l'invasion de l'Ukraine.

Depuis des décennies, des ingénieurs travaillent sur des "foyers améliorés" moins nocifs pour la santé et plus économes en combustible, ainsi que sur des réchauds solaires, à gaz ou électriques, ces deux derniers étant principalement destinés aux zones urbaines en raison de la nécessité d'infrastructures minimales. Ces produits ont été distribués gratuitement par des ONG ou à des prix subventionnés pour réduire leur coût pour les ménages à faible revenu.

Plus récemment, de jeunes start-up ont introduit des systèmes de paiement par abonnement ou de règlement à l'unité consommée à partir de téléphones portables au Kenya et en Afrique du Sud pour la vente de réchauds à gaz. "Ces innovations visent à répondre aux besoins des consommateurs, ce qui est une nouveauté", souligne Jean-Louis Racine, directeur des programmes de la Clean Cooking Alliance. "L'expérience montre qu'il ne suffit pas de distribuer ou de subventionner un foyer amélioré et de dire qu'il est meilleur pour la santé et la qualité de vie des femmes pour que les familles abandonnent leurs anciennes habitudes. Plus une famille est pauvre, plus le changement représente un risque. Les avantages en termes de santé vantés ne sont pas immédiatement perceptibles lorsque d'autres éléments tels que la chaleur ou la lumière liées au feu disparaissent."

Une dimension du problème jusqu'ici peu exploitée pourrait toutefois remettre en question le statu quo : le climat. Toujours selon les calculs de l'AIE, l'élimination des pratiques de cuisson traditionnelles dans le monde d'ici 2030 réduirait les émissions de gaz à effet de serre d'une quantité équivalente à celles générées par le transport maritime et aérien chaque année. L'Afrique contribuerait pour plus de la moitié à cette réduction.

Les investisseurs spécialisés dans les mécanismes de compensation carbone ont rapidement pris note de cette situation, cherchant des crédits pour les grandes entreprises ou les États. En effet, la contribution des projets de "foyers améliorés" à la lutte contre le changement climatique est reconnue par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Ces projets sont évalués et négociés sur les marchés volontaires du carbone ainsi que sur les marchés réglementés entre États, conformément à l'article 6 de l'Accord de Paris sur le climat. Jean-Louis Racine souligne que la viabilité de nombreux nouveaux projets sur le continent dépend en partie de la vente des crédits-carbone qu'ils génèrent.

Les gouvernements africains sont également impliqués dans cette dynamique. En février, le Ghana et la Suisse ont signé le premier accord international de transfert de résultats d'atténuation basé sur un projet de "foyers améliorés". Cet accord permet à un pays d'utiliser les réductions d'émissions de CO2 réalisées dans un autre pays pour atteindre ses objectifs climatiques. Le Ghana prévoit de vendre à un prix subventionné 180 000 "foyers améliorés" dans les zones rurales et périurbaines, dont les crédits-carbone récupérés compenseront une partie des émissions du secteur des transports suisse.

Cependant, la réalité des bénéfices climatiques de ces projets est sujette à débat. Dans de nombreux cas, leur efficacité a été surévaluée, voire inexistante, comme l'indique une étude publiée en janvier dans la revue Nature Sustainability, révélant une surestimation moyenne des performances climatiques de ces projets de l'ordre de 1000%. Bien que les organismes de certification des projets

tels que Gold Standard ou Verra contestent cette affirmation, soulignant que les marchés du carbone peuvent contribuer à résoudre la crise climatique à condition d'apporter un véritable bénéfice pour le climat, Fatih Birol est catégorique : la résolution de la crise climatique nécessite des politiques publiques financées par les États, avec le soutien des bailleurs bilatéraux et multilatéraux. C'est le sujet central de la réunion à Paris, où toutes les parties prenantes seront réunies.[10]

Réindustrialisation et zéro artificialisation nette des sols : la quadrature du cercle ?

Dans le cadre de son initiative de simplification, dévoilée le 24 avril dernier, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a annoncé une série de mesures pour accélérer la réindustrialisation de la France. Bien que le délai d'autorisation des projets industriels soit passé de dix-sept à neuf mois en moyenne depuis la loi du 23 octobre 2023 sur l'industrie verte, selon Bercy, le ministre estime que cela reste encore trop long. Une autre préoccupation concerne la disponibilité des terrains pour accueillir de nouvelles activités industrielles tout en limitant l'artificialisation des sols, une priorité également pour le gouvernement.

Comment concilier les objectifs de transition écologique et de réindustrialisation du pays ? Quelles stratégies d'implantation des usines adopter dans les différentes régions ? Ces questions ont été abordées lors d'une table ronde qui s'est tenue le 23 mai à l'Assemblée nationale. Cette discussion faisait partie du colloque "à l'échelle des transitions", organisé par l'Europe des projets architecturaux et urbains.

Pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) des sols d'ici 2050, les collectivités devront réduire de moitié leur consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente, selon France Stratégie. L'habitat demeure la principale cause d'artificialisation des sols à l'échelle nationale (plus de 60 % en moyenne), suivi par la construction de zones d'activités économiques et commerciales, qui représente un peu plus de 20 % de cette consommation, mais peut avoir localement un impact significatif sur l'utilisation du sol.

Comme le souligne Adeline Heitz, urbaniste au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), les nouvelles installations logistiques exigent de vastes étendues de terrain. La logistique est une activité non délocalisable, ancrée sur notre territoire et elle se configure en fonction des systèmes de production, qu'ils soient fragmentés ou non, ainsi que des schémas territoriaux. « *Actuellement, environ un tiers de la demande d'entrepôts correspond à ce que l'on appelle du XXL, avec des superficies allant de 40 000 à 120 000 mètres carrés minimum. Ces installations sont naturellement très*

[10] Un sommet sur la cuisson propre réunit décideurs et praticiens à Paris – pour en savoir plus :

- https://www.climatechangenews.com/2024/05/15/paris-summit-unlocks-cash-for-clean-cooking-in-africa-side-stepping-concerns-over-gas/
- https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/05/13/en-afrique-la-cuisson-propre-double-combat-pour-les-femmes-et-le-climat_6232851_3212.html
- https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/le-premier-sommet-sur-la-cuisson-propre-en-afrique-porteur-de-nombreux-enjeux
- https://www.la-croix.com/planete/un-sommet-inedit-pour-donner-acces-a-la-cuisson-propre-en-afrique-subsaharienne-20240513

consommatrices d'espace et de foncier. Cela soulève de véritables défis de transition liés aux modèles économiques de ces entreprises, qui dépendent également de la taille et de l'emplacement de ces activités. »

Cependant, il demeure difficile d'évaluer la part de la logistique en fonction des futurs besoins et dans une perspective de préservation des terres. De plus, son expansion actuelle reflète l'évolution des stratégies des entreprises, les périodes de crises (telles que celles de 2008 et de la Covid-19) ainsi que la croissance de secteurs majeurs comme le commerce en ligne et la grande distribution.

Adeline Heitz souligne la diversité des approches adoptées par les entreprises logistiques pour répondre aux impératifs de sobriété foncière. Elle met en avant deux préoccupations principales. Tout d'abord, la nécessité de décarboner le transport, qui constitue un défi immédiat. Cela implique un changement de mode de transport et de véhicules, avec éventuellement l'adoption de véhicules électriques ou même de la cyclo-logistique. Cependant, cela impliquerait également une révision de la localisation des entrepôts. Installer des entrepôts à plusieurs dizaines de kilomètres des centres-villes ne serait plus viable, et il faudrait les rapprocher des espaces centraux, bien que cette transition soit difficile à réaliser. Adeline souligne ainsi le besoin d'un fort soutien des collectivités locales et nationales pour faciliter cette transition, sans quoi les entreprises continueront à suivre leurs modèles économiques actuels, qui ne sont pas toujours les plus respectueux de l'environnement.

En outre, Thomas Huriez, fondateur de la marque 1083, plaide en faveur de la nécessité de disposer d'installations industrielles à loyer modéré pour renforcer l'attractivité des centres-villes et favoriser la mixité sociale et des activités. Il propose la création d'organismes d'Immobilier Loyer Modéré (ILM) pour les industries, sur le modèle des HLM pour le logement, permettant aux activités productives, comme les ateliers de couture, de s'implanter en centre-ville malgré les contraintes financières.

Quant aux élus, à l'instar de Michel Leprêtre, président de l'intercommunalité Grand-Orly Seine Bièvre en Île-de-France, ils considèrent que la réindustrialisation de leur territoire doit avant tout être "utile" en termes de création de valeur, de productivité et de création d'emplois, notamment dans les quartiers défavorisés.

Cependant, Olivier Bouba-Olga, économiste à l'Université de Poitiers, met en garde contre la mise en concurrence du foncier engendrée par la réindustrialisation, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre du ZAN. Il souligne la nécessité de trouver un équilibre entre la réindustrialisation et le respect des limites environnementales, notamment en matière de reconquête des friches et de mobilisation des bâtiments vacants pour atteindre les objectifs de sobriété foncière.

Enfin, du côté de Bercy, on souhaite que tous les projets industriels (création ou extension d'usines) puissent bénéficier de l'enveloppe nationale d'artificialisation de 12 500 hectares réservée aux grands projets d'envergure nationale ou européenne. Il est également noté que 30 % des 167 premiers projets retenus, qui échapperont au ZAN, sont des nouveaux projets industriels, selon les données dévoilées en avril par le ministère de la Transition écologique.[11]

[11] Réindustrialisation et zéro artificialisation nette des sols : la quadrature du cercle ? – pour en savoir plus :

- https://www.actu-environnement.com/ae/news/reindustrialisation-zan-sobriete-fonciere-logistique-decarbonation-44144.php4
- https://www.strategie.gouv.fr/publications/lartificialisation-sols-un-phenomene-difficile-maitriser

Qui sont les 40 entreprises de la transformation durable de l'économie en France ?

Impact40/120, révélé lors du salon ChangeNOW le 26 mars, propose un nouveau regard sur les entreprises contribuant à la transition écologique et sociale. Initié par une coalition d'acteurs économiques, comprenant notamment le Mouvement Impact France et Bpifrance (une filiale de la Caisse des Dépôts, comme Novethic), cet indice se positionne comme une alternative au CAC40 et au SBF120 en ne sélectionnant que des entreprises engagées dans la transformation durable de l'économie.

Contrairement aux indices financiers traditionnels tels que le CAC40 ou le French Tech Next 40, qui se concentrent principalement sur les performances financières des entreprises françaises en se basant sur des critères économiques, les entreprises figurant dans l'Impact40 sont choisies en fonction de leur impact social et environnemental présumé.

Selon Caroline Neyron, directrice générale du Mouvement Impact France, qui supervise ce nouvel indice, l'objectif est de "mettre en lumière et de soutenir à leur juste valeur des entrepreneurs qui prennent le risque d'innover en perturbant nos façons de faire, nos modèles, nos modes de consommation et d'action pour façonner l'économie de demain".

Parmi les 40 entreprises emblématiques de cette économie future, on retrouve des champions de l'économie circulaire, comme BackMarket, qui propose des produits reconditionnés, ou TooGoodToGo, qui lutte contre le gaspillage alimentaire. On compte également des initiatives telles que la néobanque durable GreenGot, ou encore les producteurs d'aliments d'origine végétale HappyVore. Près de la moitié des entreprises de cet indice opèrent dans les domaines de la lutte contre le changement climatique, de la préservation de la biodiversité et de l'économie circulaire. En outre, l'indice accorde une attention particulière aux initiatives sociales, avec des entreprises telles que Banlieues Santé, Hello Charly et Each One, qui œuvrent respectivement contre les inégalités de santé, l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes, et l'insertion professionnelle des réfugiés.

Outre les 40 entreprises leaders dans la transformation durable, l'indice met également en lumière 80 autres entreprises à surveiller en matière d'impact social et environnemental, formant ainsi l'Impact120. Parmi celles-ci, on trouve des acteurs tels que WeDressFair, une plateforme de mode durable, Poiscaille, qui encourage la consommation responsable de produits de la mer, ainsi que plusieurs entreprises spécialisées dans les services de comptabilité carbone (comme Greenly et Sami), des fournisseurs d'énergies renouvelables et des acteurs de la santé mentale en milieu professionnel comme Teale. Selon le Mouvement Impact France, cette sélection vise à "mesurer ce qui compte vraiment et à faire de nos valeurs écologiques et sociales la vraie boussole des entreprises françaises". Il s'agit également de démontrer que la transition écologique et sociale peut être synonyme de pérennité économique pour les entreprises, tout en attirant les investisseurs. Récemment, le secteur des technologies vertes a d'ailleurs enregistré une augmentation significative des levées de fonds, notamment grâce à la dynamique du marché des énergies renouvelables.

En moyenne, les 120 start-up réalisent environ 26 millions d'euros de chiffre d'affaires et ont enregistré une croissance de 56 % entre 2022 et 2023. Une moyenne tirée par certaines start-up, plus de la moitié des sociétés réalisent en réalité entre 1 et 5 millions d'euros de revenus. Si son grand frère le

Next40/FT120 est peu paritaire (12,5 % fondatrices ou cofondatrices), la version « impact » est beaucoup plus exemplaire. Plus de la moitié des start-up ont une entrepreneuse dans leur équipe fondatrice. Le profil général des fondateurs est aussi diversifié : un quart a moins de 25 ans, un quart a plus de 50 ans.

Cet indice met en avant une économie différente, ce qui se reflète dans la composition des entreprises sélectionnées : 36 % d'entre elles ont le statut d'entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et 54 % ont une femme dans leur équipe fondatrice, des chiffres bien supérieurs à la moyenne de l'économie française. De plus, les lauréats de l'indice Impact40/120 bénéficieront d'un accompagnement proposé par les partenaires du projet, notamment une assistance au développement via l'Impact Lab et une étude d'impact menée par le Boston Consulting Group. Cette étude pourrait évaluer les impacts de ces entreprises, notamment en termes de réduction des coûts sociaux et environnementaux. Ces entreprises recevront également des financements pour favoriser l'émergence de ce que le mouvement appelle les "licornes de l'impact" en France.

La sélection des entreprises a été réalisée à partir d'une cartographie élaborée par le Mouvement Impact France, France Digitale et Bpifrance, en se concentrant sur les jeunes entreprises de la transition écologique et sociale (créées après 2014), comptant au moins 15 salariés et réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 1 million d'euros. Un jury composé de diverses personnalités issues du monde économique, a ensuite sélectionné les 40 entreprises les plus prometteuses.[12]

[12] Qui sont les 40 entreprises de la transformation durable de l'économie en France ? – pour en savoir plus :

- https://www.impactfrance.eco/impact40
- https://www.novethic.fr/economie-et-social/transformation-de-leconomie/impact40-entreprise-transition-ecologique-economie-durable
- https://www.lesechos.fr/start-up/impact/limpact-40120-le-nouvel-indice-pour-propulser-les-start-up-a-impact-2085254

L’ESS en mouvement

ALERTE DU CESE SUR LE FINANCEMENT ASSOCIATIF 41

ESS FRANCE : BENOIT HAMON PREND LA PRESIDENCE DANS UN CONTEXTE PARTICULIER 41

INSERTION PAR L’ACTIVITE ÉCONOMIQUE : DES MILLIERS D’EMPLOIS SOLIDAIRES MENACES DE DISPARITION 44

SECURISER L’EQUILIBRE DE LA MAISON ! 45

MODELES SOCIO-ECONOMIQUES & TERRITOIRES 48

EN OCCITANIE, L’ACCOMPAGNEMENT DES MODELES SOCIO-ECONOMIQUES 51

PHILANTHROPIE & TERRITOIRE : ENJEUX, DEFIS ET PERSPECTIVES POUR LE SECTEUR DES FONDATIONS EN FRANCE.....53

Alerte du CESE sur le financement associatif

Le Conseil économique, social et environnemental lance l'alerte sur le financement des associations et appelle à une mobilisation globale en faveur du monde associatif[13].

Conseil Economique Social et Environnemental

Construit sur la base d'une large consultation de milliers d'associations, d'une journée délibérative et de nombreuses auditions, le rapport du CESE lance une alerte sur l'urgence à agir pour pérenniser les associations car elles assurent des pans entiers de services d'intérêt général et non marchands auprès d'un large public et dans tous les territoires et en cela, elles forment un véritable ciment sociétal.

Dans son travail le CESE constate que l'application au modèle associatif de logiques concurrentielles (vente de service, recherche de rentabilité…) amenuise les initiatives, entrave la capacité d'engagement, questionne l'utilité sociale et la liberté des associations et affecte finalement les usagers. La situation financière des associations est ainsi préoccupante sur le plan structurel mais aussi conjoncturel : baisse des subventions, accentuation des logiques de marché et de commande publique, inflation…

Pour agir, le CESE propose des solutions pour protéger la pérennité du secteur. Retrouvez les 20 préconisations au sein du rapport et sa synthèse.

ESS France : Benoît Hamon prend la présidence dans un contexte particulier

C'est un congrès d'ESS France très politique qui s'est achevé le 13 juin 2024 à Paris. Appelant à la mobilisation des acteurs de l'ESS "pour la République", la chambre française de l'économie sociale et solidaire s'est aussi projetée vers l'avenir, dix ans après une loi cadre pour cet ensemble réunissant associations, coopératives, mutuelles, fondations et sociétés commerciales de l'ESS. [14]

© Caroline Megglé/ Benoît Hamon (pour LOCALTIS)

[13] Article « Alerte du CESE sur le financement des associations ». Source : https://www.associations.gouv.fr/l-avis-du-cese-sur-le-financement-des-associations.html

[14] Source de l'article « *ESS France : Benoît Hamon prend la présidence dans un contexte particulier* » - Caroline MEGGLE pour LOCALTIS https://www.banquedesterritoires.fr/economie-sociale-et-solidaire-benoit-hamon-prend-la-tete-dess-france-dans-un-contexte-particulier?pk_campaign=newsletter_hebdo&pk_kwd=2024-06-21&pk_source=Actualit%C3%A9s_Localtis&pk_medium=newsletter_hebdo

Ce devait être "Le congrès des 10 ans de la loi ESS". Les acteurs de l’économie sociale et solidaire réunis ces 12 et 13 juin 2024 par ESS France se souviendront probablement plutôt de cette édition comme "le congrès post-dissolution", tant le contexte politique inédit a bouleversé l’agenda de cet événement et la teneur des échanges.

"L'ESS ne peut pas être partisane, mais elle ne peut être neutre... et doit être responsable", avait donné le ton Jérôme Saddier, à la veille de transmettre la présidence du mouvement à son successeur, Benoît Hamon (voir article de LOCALTIS). Le 12 juin, après avoir officiellement désigné son nouveau président et son nouveau bureau, l’assemblée générale d’ESS France a adopté une résolution appelant à la "mobilisation pour la République", considérant que "partout où l’extrême-droite a pris le pouvoir, elle s’est attaquée à la société civile organisée".

Le 13 juin, lors d’une conférence de presse puis de son discours de clôture, Benoît Hamon, nouveau président de la Chambre française de l’ESS (une instance qu’il avait lui-même contribué à créer il y a dix ans, dans le cadre de la loi sur l’ESS), est revenu longuement sur la nécessité pour l’ESS, "au regard de ce qu’elle représente", de s’engager dans les prochaines semaines, y compris de façon militante et selon des modalités définies au sein de chaque structure… Jusqu’au mélange des genres, pour cette organisation dont la mission est de représenter et de porter les intérêts des entreprises et organisations de l’ESS (associations, coopératives, mutuelles, fondations et sociétés commerciales de l’ESS) ?

"Il n’y a pas eu l’ombre d’une hésitation de tous les acteurs de l’ESS à s’engager derrière ce texte", défend Benoît Hamon, expliquant l’"évidence" de cette prise de position par ce qu’il décrit comme une hostilité du Rassemblement national vis-à-vis de ce que l’ESS représente. Le directeur général de Singa global (ONG travaillant à favoriser l’intégration de personnes immigrées, notamment réfugiées et demandeuses d’asile) ajoute que, selon l’issue de l’"étape cruciale" des élections législatives, "l’agenda d’ESS France ne sera pas le même" : reprise de l’ambition d’un "passage à l’échelle" de l’ESS dans un cas, entrée en "résistance" dans l’autre.

Développement de l’ESS : passer de 10 à 15% du PIB

En dépit de ces incertitudes, Benoît Hamon a esquissé devant la presse les grands axes de la feuille de route du mouvement pour les années à venir. En commençant par la "bataille culturelle" qu’ESS France entend mener dans l’éducation, l’enseignement supérieur ou encore les médias pour "*favoriser une représentation de la biodiversité entrepreneuriale*".

Sur le plan quantitatif, un horizon de développement est fixé : permettre à l’ESS de passer de 10 à 15% du PIB. Le président d’ESS France appelle toutefois à "juger de la performance des entreprises" au regard de l’impact pas seulement économique, mais aussi social et écologique. Dans les secteurs sociaux et médicosociaux, dont la petite enfance et les Ehpad, le mouvement entend construire un plaidoyer "pour justifier que ces activités-là ne soient pas soumises aux mêmes indicateurs de performances" (que le reste de l’activité économique) et pour "sanctuariser" la place du public et du privé non-lucratif.

« S’appuyer beaucoup plus sur des alliances avec les territoires »

Dans un volet "Territoires", ESS France portera devant le futur ministre de l’Économie une proposition visant à accroître les moyens des chambres régionales de l’ESS (Cress), consistant à réserver à ces dernières "une fraction de la taxe parafiscale payée par les entreprises qui finance les chambres consulaires". Il existe actuellement deux contributions payées par certaines entreprises "pour frais de chambre de commerce et d'industrie" (dites "taxe CCI") et une "taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat" (dite "taxe CMA"). Dans un rapport de février 2023, ESS France appelait à inventer "une forme moderne de consularité" pour permettre à chaque Cress d’avoir des "marges d’actions suffisantes pour être un interlocuteur légitime des pouvoirs publics" tout en conservant son statut associatif et son indépendance (voir article de LOCALTIS).

Benoît Hamon déclare également avoir "*une vraie ambition pour aider à structurer des filières dans les territoires*". "*Quitte à ce que certaines Cress volontaires développent des missions qui s’apparentent à des missions d’agences de développement économique*", ajoute-t-il, citant des actions à conduire sur le foncier, la coopération entre acteurs ou encore les monnaies locales complémentaires.

Le président d’ESS France appelle plus globalement de ses vœux "*des stratégies qui s’appuient beaucoup plus sur des alliances avec les territoires, les collectivités locales et les entreprises conventionnelles qui veulent s’engager avec nous*"… et qui dépendent moins du bon vouloir de l’État. Tout en s’opposant vivement à la perspective de nouvelles économies réalisées par l’État dans les secteurs concernant l’ESS : "*Ça n’est plus possible aujourd’hui que ce soient les activités de prise en charge des personnes vulnérables qui fassent les frais des coupes budgétaires.*"

Une proposition de loi sur les Scic en suspens

Dans le contexte de devoir de réserve, il n’a naturellement pas été question du prochain projet de loi de finances par les deux ministres qui sont venus s’exprimer lors de ce congrès : Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée notamment de l’ESS, et son ministre de tutelle à Bercy, Bruno Le Maire.

D’ici la formation d’un nouveau gouvernement, des discussions qui étaient engagées sont aujourd’hui "caduques", constate Benoît Hamon. À commencer par les initiatives parlementaires abordant l’ESS, dont la proposition de loi "visant à lever les freins au développement des sociétés coopératives d'intérêt collectif" (Scic) qui avait été déposée par la députée Renaissance Anne-Laurence Petel (voir article dédié de LOCALTIS).

L’ESS doit s’engager à "court terme", mais aussi à "long terme", estime le nouveau président d’ESS France. Ainsi, en attendant la fin de cet épisode politique si particulier, le mouvement diffuse, à côté de sa résolution, un manifeste intitulé "Nous imaginons un futur où l’économie sociale et solidaire serait la norme !".

Insertion par l'Activité Économique : des milliers d'emplois solidaires menacés de disparition

A l'heure où les modalités de la loi dite « Plein Emploi » sont en discussion, 7 réseaux représentatifs des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)* s'alarment, dans une tribune commune, publiée le 6 juin dernier, des graves menaces qui pèsent actuellement sur des centaines de milliers de personnes accompagnées vers l'emploi.

En France, plus de 4 600 Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), portées majoritairement par des associations loi 1901 signataires de conventions avec l'État, assument les objectifs assignés de la politique publique d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi (en raison de leur âge, de leur état de santé ou de leur précarité). Quelque 300 000 personnes sont accompagnées en 2024 par des SIAE sur des activités à forte valeur ajoutée pour les personnes et les territoires.

Si la Cour des comptes[15] a jugé en 2019 « très positive » l'action des SIAE, aujourd'hui, du fait d'une accumulation de contraintes externes, leur modèle social et économique est de plus en plus fragilisé, voire menacé de disparition. Dans le contexte dit de « consolidation budgétaire », les modalités opérationnelles de la loi Plein Emploi sont débattues sans que le sort de l'IAE ne soit clairement tranché. Un projet de "feuille de route" appelant à faire mieux à moyens constants a été proposé par Catherine Vautrin, ministre du travail, de la santé et de la solidarité. Les fédérations et les réseaux de l'IAE signataires de cette tribune alertent sur les menaces qui pèsent sur un secteur capital pour atteindre l'objectif du plein emploi solidaire et demandent :

- **Une clarification du rôle joué par les SIAE dans la mise en œuvre des politiques publiques à l'échelle nationale et locale dans le cadre de leurs missions d'intérêt général**.

- **De nouveaux budgets dans le Projet de loi de Finance 2025 pour doter les Opérateurs de compétences (OPCO) de moyens supplémentaires pour la formation des personnes et leurs bonifications sur ces trajectoires de transition** (en particulier sur les missions relevant de la transition écologique et sociale).

- **Des moyens supplémentaires de l'État pour négocier et contractualiser les alignements de finances publiques avec les départements** (notamment pour le co-financement des SIAE).

- **L'ouverture de négociations avec les Régions et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale sur leurs domaines de compétences pour les besoins d'investissements des SIAE** dans le cadre de conventions cadres régionales et déclinables par territoires intercommunaux.

- **L'amélioration du fonctionnement des financements européens pour les missions sociales éligibles des SIAE** et particulièrement des chantiers d'insertion, qui pâtissent des délais de versement des fonds - jusqu'à trois ans d'attente - et qui ont besoin d 'avance de trésorerie.

Aujourd'hui, les SIAE sont sommées de remplir toujours plus de missions d'intérêt général avec toujours moins de moyens !

**Coorace, Cocagne, Chantier école, Fédération des Acteurs de la solidarité, Emmaüs, Union nationale des Associations Intermédiaires, Mouvement des Régies*

[15] https://www.ccomptes.fr/fr/publications/linsertion-des-chomeurs-par-lactivite-economique « La Cour porte une appréciation positive sur ce dispositif, qui apporte des réponses aux difficultés d'insertion des publics concernés. »

Sécuriser l’équilibre de la Maison !

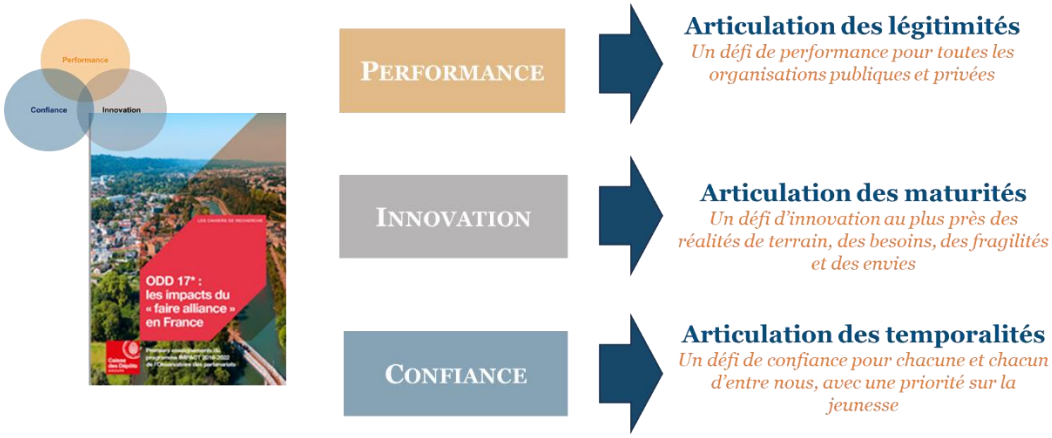

Depuis 2020, chaque mois, le webinaire « Vers de nouveaux équilibres socio-économiques » nous donne les clés d’un nouveau paradigme : passer de la performance individuelle à la pertinence collective. Le 17ème Objectif de Développement Durable nous invite à faire ensemble ce qu’aucun ne peut réussir seul. Aujourd’hui, le webinaire « Cap 2030 vers l’ODD 5, valorisons l’engagement de toutes et tous ! » arrive au « juste temps » pour nous questionner collectivement sur les moyens de sécuriser « l’équilibre de notre Maison » commune. Que dire sur les changements de paradigme à réussir ? [16]

Comme pour chaque webinaire du 3ème jeudi du mois, le webinaire de la plateforme « Trajectoires socio-économiques » nous invite à prendre de la hauteur sur un défi en « Commun(s) ». Qui aurait pu imaginer lors de la programmation de « l’ODD 5, l’engagement de toutes et de tous » en janvier que l’actualité serait autant en résonnance ?

Tout d’abord, Philippe Da COSTA a fait la pédagogie de l’avis « Renforcer le financement des associations, une urgence démocratique » du Conseil économique, social et environnemental. Voté à l’unanimité le 28 mai dernier, cet avis est trans-partisan et respecte toutes les diversités. L’originalité de la prise de parole est que Philippe Da COSTA y est intervenu de son triple regard institutionnel de Conseiller du CESE, personnel de son engagement comme Président de la Croix Rouge française, et professionnel comme Directeur général délégué d’AG2R LA MONDIALE en charge de l’ESS, de la RSE et de l’animation des territoires.

Ensuite Le RAMEAU est revenu sur les enseignements de ses travaux de recherche sur la co-construction du bien commun en lien avec l’engagement de toutes et de tous.

Enfin, ce sont des exemples issus de la Région des Pays de la Loire qui sont venus illustrer la diversité des modes d’engagement au service de l’intérêt général, du mécénat à l’implication des étudiants du

[16] Source :

territoire, en passant par l'animation des acteurs publics et privés autour de projets d'intérêt général en « Commun(s) ».

Ce webinaire a été l'occasion de rappeler les trois changements de paradigme à opérer pour réussir à activer les trois impacts du « faire alliance » qui incarne l'ODD 17 en pratiques : la performance, l'innovation et la confiance.

Des impacts qualifiés, mesurés et illustrés

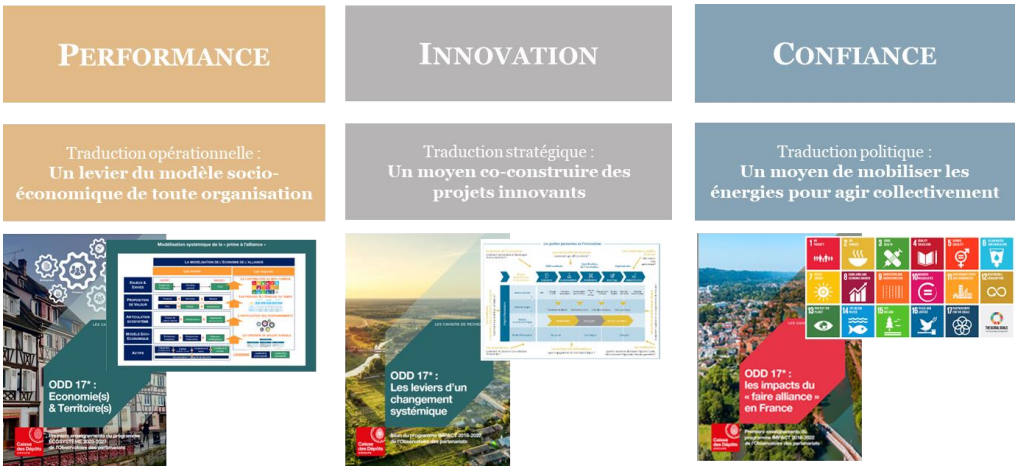

Sur la performance, le défi est d'apprendre à (re)connaitre la diversité des modèles socio-économiques qui contribuent à « l'équilibre de la Maison », et à ne pas les confondre. C'est ce à quoi invite l'avis du CESE. Pour cela, **nous devons changer de paradigme** : Intégrer dans la valeur de l'action de chacun celle de l'interaction entre tous… autrement dit **passer de la performance à la pertinence !**

Adopter une approche systémique de la valeur

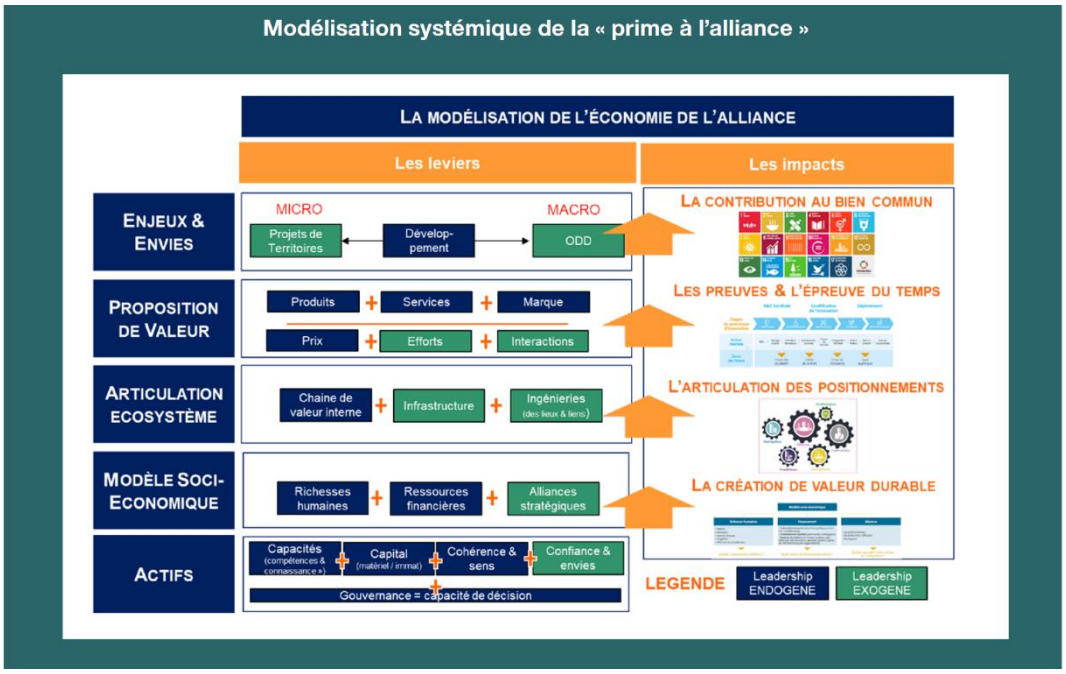

Sur l'innovation, le défi est d'apprendre à comprendre la valeur de l'action. C'est ce à quoi invite la série de Vadémécum de l'ANPP-Territoires de Projet (*cf.* *Vadémécum - Faire Territoire : Coopérons pour réussir nos transitions »*). Pour cela, **nous devons changer de paradigme** : **Investir dans l'innovation et l'ingénierie du « premier kilomètre des besoins »** … plutôt qu'exclusivement dans le « dernier kilomètre des solutions » !

Sortir de l'impasse du conflit des légitimités nationales & territoriales

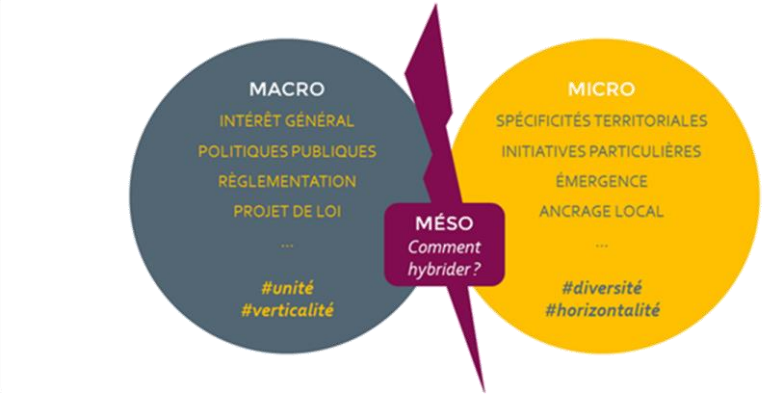

Sur la confiance, le défi est d'apprendre à (re)connaitre la valeur du temps, ou plutôt DES temps ! C'est ce à quoi invite le livre « Commun(s) » : Discours de la méthodes vers le « Pari de la confiance. Pour cela, **nous devons changer de paradigme** : **Faire la pédagogie deS temps…** plutôt que de vouloir lutter contre !

Matrice des Trajectoires pour réussir les Transitions

En 2002, la Président Jacques CHIRAC déclarait : « La Maison brule, et nous regardons ailleurs ! ». 14 ans plus tard, en 2015, les 193 Nations (alors) Unies votaient à l'unanimité l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable, rappelant l'urgence à réinventer nos équilibres. Il n'est plus temps de regarder ailleurs ! Nous devons nous atteler à faire émerger des solutions qui réduisent les fragilités

tout en faisant émerger de nouveaux modèles socio-économiques pour les porter. C'est à partir de la réalité de terrain, au plus près des besoins, des fragilités et des envies que nous y parviendrons.

Vous pouvez consulter ce webinaire en replay et consulter la plateforme « Trajectoires socio-économiques » pour vous situer et qualifier le(s) équilibre(s) socio-économique(s) qui vous correspondent !

Modèles socio-économiques & Territoires

En avril, les « Jeudis de l'ODD 17 » étaient dédiés à l'économie de l'alliance. A cette occasion, le Réseau des catalyseurs territoriaux a animé le webinaire « *Cap 2030 vers l'ODD 2, l'alimentation durable en pratiques !* ». Comment expérimenter de nouveaux modèles agroécologiques et alimentaires durables dans la Région Hauts-de-France ? Tel est l'angle qui a été traité en partenariat avec la Fondation GRDF. L'occasion de faire le point sur la valeur socio-économique de l'économie de l'alliance…[17]

Ce webinaire s'inscrit dans l'animation, au mois d'avril, des « Jeudis de l'ODD 17 ». Après le Récit de Cahors pour illustrer « l'économie de l'alliance » en Territoire, puis l'interview de Diane de MARESCHAL de l'Institut pour la Recherche pour la Caisse des Dépôts pour rendre compte du rôle des acteurs académiques dans la capitalisation des innovations territoriales et sociétales, ce webinaire a mis en valeur **le rôle des fondations dans la territorialisation des transitions**.

Il s'est tenu le **jeudi 18 avril**, dans le cadre du cycle « Vers de nouveaux équilibres socio-économiques » : vous pouvez le consulter en replay sur la plateforme « Trajectoires socio-économiques ». Ce webinaire a permis de croiser les témoignages des partenaires d'une stratégie d'alliances menée en **Hauts-de-France** afin d'expérimenter de nouveaux modèles agricoles et alimentaires : l'agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque **AGUR**, **la Fondation GRDF** et **la Fondation Avril** y ont témoigné. Il a été introduit par **AgroParisTech**, qui a

[17] Souce : https://www.lerameau.fr/modeles-socio-economiques-territoires/

évoqué les liens entre « Territorialisation » et « Transitions ». Le RAMEAU a complété cet apport par ses travaux sur « l'économie de l'alliance ». La **Fondation de Lille** a apporté son regard de catalyseur territorial sur la place des fondations dans les dynamiques de co-construction territoriale. Enfin, le **Réseau des Catalyseurs territoriaux** a présenté la grille de qualification des pratiques issue de 18 mois de travaux en « Commun(s) ».

Dans son intervention, Le RAMEAU a rappellé que « l'économie d'alliance » est un concept né il y a une décennie à partir de la recherche empirique, en réponse à l'évolution du cadre institutionnel à la fois en France et à l'international pour tenir compte des défis systémiques.

L'émergence du concept de l'économie d'alliance

Après avoir modélisé dès 2015 les impacts du faire alliance sur l'innovation au travers des travaux sur l'investissement sociétal (*cf. guide l'investissement sociétal en pratiques*), puis (dé)montré en 2020 les effets des articulations entre les domaines d'actions, les profils d'acteurs et les échelons territoriaux sur la confiance (*cf. étude d'impact du faire alliance*), ce laboratoire de recherche empirique s'attache aujourd'hui à valoriser la création de valeur et la frugalité que permettent les alliances d'intérêt général. Il a ainsi modélisé l'économie de l'alliance au travers d'une vision systémique socio-économique publiée en décembre dernier dans le cahier de recherche « ODD 17 : Economie(s) & Territoire(s) ».

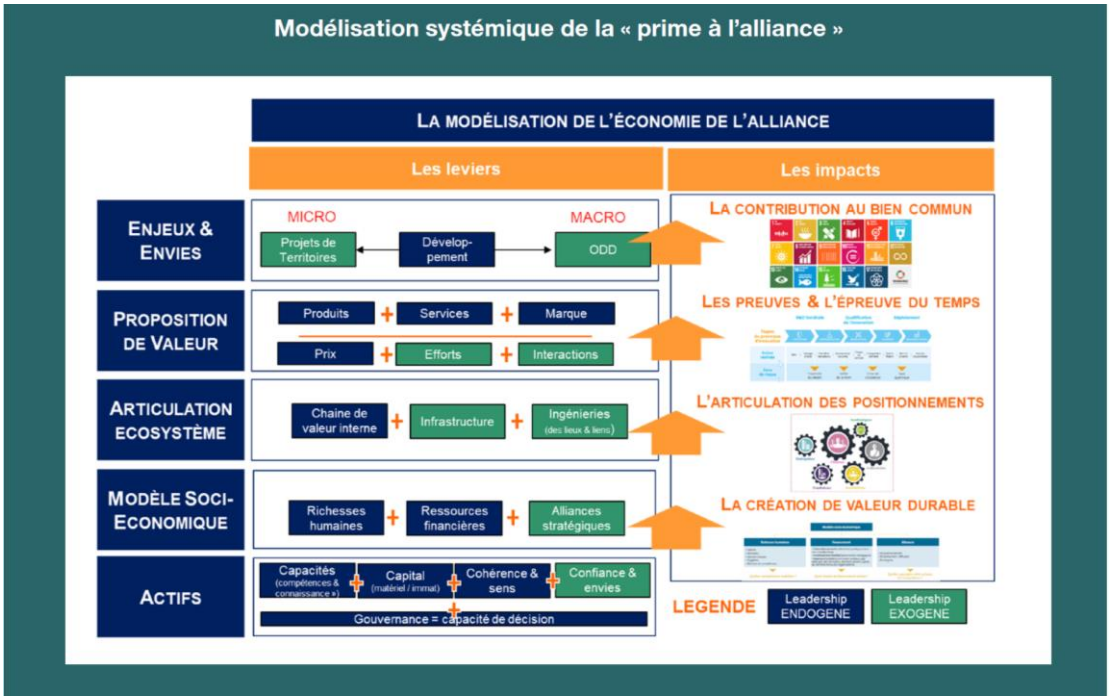

Fort de ces résultats, Le RAMEAU a lancé une seconde phase d'investissement au travers du Fonds ODD 17, en partenariat avec la Fondation GRDF, la Fondation des Territoires et Wimoov. Après une cinquantaine d'expérimentations menées entre 2020 et 2022, déjà 33 projets bénéficient de la nouvelle dynamique menée sur la période 2023-2025.

Le Fonds ODD 17 a été créé en 2020 dans le cadre de la mission ministérielle sur l'accélération des alliances d'intérêt général initiée par le Premier Ministre Gabriel ATTAL, alors Secrétaire d'Etat à l'Engagement. Dans cette continuité, la Charte d'engagement réciproque du faire alliance, qui en régit les investissements, a été signée par la Ministre Prisca THEVENOT en octobre dernier, lors du Forum National des Associations et des Fondations.

A cette occasion, pour rendre accessible à tous la capitalisation sur les modèles socio-économiques innovants, la Ministre et le Président-Fondateur du RAMEAU, Charles-Benoît HEIDSIECK, ont lancé la plateforme « Trajectoires socio-économiques », fruit de 15 ans de travail en « Commun(s) » entre les institutions, les praticiens et les acteurs académiques.

Depuis lors, de nombreuses interventions territoriales permettent de faire le lien entre « numérique & territoires ». Autrement dit, d'identifier comment les outils numériques peuvent se mettre au service de l'ingénierie du « premier kilomètre des besoins ». L'accompagnement au plus près des réalités de terrain, des besoins, des fragilités et des envies d'engagement est en effet stratégique.

C'est dans ce sens que Le RAMEAU s'est mobilisé le 11 avril aux côtés du **Mouvement associatif** et de **la CRESS des Hauts-de-France** pour présenter la plateforme lors du **Forum des Outils d'accompagnement de l'ESS à Arras**.

C'est dans le même esprit qu'il a été aux côtés du réseau **ViAsso d'Occitanie** lors d'un séminaire de travail avec les membres du réseau, les 22 et 23 avril.

Plus que jamais, nous devons co-construire avec les acteurs des Territoires les modes opératoires qui permettent de réussir la territorialisation des transitions. Pour cela, il nous faut promouvoir à la fois la « prime à l'alliance » et l'évaluation partenariale. A ce titre, Le RAMEAU a été ravi d'intervenir au Sommet de la mesure d'impact au Conseil Economique, Social et Environnemental le 18 avril prochain sur le thème « **Comment mesurer ce qui n'est pas quantifiable ?** ». C'est toute la valeur de 18 ans de recherche empirique qui se traduit dans cette question…

En Occitanie, l'accompagnement des modèles socio-économiques

Le 22 et 23 avril, le réseau ViAsso Occitanie organisait à Sète son Université Professionnelle sur le thème « accompagnement à la construction du modèle socio-économique ». A cette occasion, Le RAMEAU est intervenu, en déclinant les outils de la plateforme « Trajectoires socio-économiques ».[18]

Le 16 octobre dernier, c'est au FNAF (Forum National des Associations et des Fondations), que la Ministre Prisca THEVENOT et Charles-Benoît HEIDSIECK, Président-fondateur du RAMEAU ont lancé la plateforme « Trajectoires socio-économiques », fruit de 15 ans de travail en « Commun(s) » entre les institutions, les praticiens et les acteurs académiques, pour rendre accessible à tous la capitalisation sur les modèles socio-économiques innovants.

Depuis, de multiples interventions territoriales, ont activé le lien entre « numérique & territoires », afin d'identifier comment les outils numériques peuvent se mettre au service de l'ingénierie du « premier kilomètre des besoins ». L'accompagnement au plus près des réalités de terrain, des besoins, des fragilités et des envies d'engagement est en effet stratégique.

Le 11 avril dernier, c'est lors du **Forum des Outils d'accompagnement de l'ESS à Arras**, que Le RAMEAU s'est mobilisé aux côtés du **Mouvement associatif** et de **la CRESS des Hauts-de-France** pour présenter la plateforme, incarnant l'articulation entre « numérique & territoire ».

[18] Source : https://www.lerameau.fr/en-occitanie-laccompagnement-des-modeles-socio-economiques/

Son usage au service des professionnels de l'accompagnement a été partagé, lors des étapes qui ont jalonné le programme UP (Université Professionnelle) de **ViAsso Occitanie**, réseau fédérant les **PAVA** (Points d'Appui à la Vie Associative) dans cette région, durant le 22 et le 23 avril :

- ***En amont***, le partage aux participants de ressources opérationnelles : la fiche-action « Equilibrer son modèle socio-économique », et le flyer de la plateforme « Trajectoires socio-économiques »,

- ***En ouverture, le lundi 22 avril matin*** : Le RAMEAU a présenté le socle commun des connaissances sur les modèles socio-économiques, et a insisté sur les spécificités des modèles d'intérêt général, différents de ceux d'utilité sociale (cf. support de présentation),

- ***En clôture, le mardi 23 avril après-midi*** : L'Observatoire des partenariats est intervenu pour présenter les parcours d'usage de la plateforme « Trajectoires socio-économiques », permettant de développer ses connaissances, ses compétences, et son expertise de l'accompagnement (cf. support de présentation).

Cette intervention, en présence de Nicolas REMOND, Chef du pôle jeunesse, engagement et vie associative à la **DRAJES Occitanie**, a succédé aux restitutions de diagnostics et d'études de cas présentées par les participants au programme UP. Ces interventions, préparées en ateliers, ont démontré la diversité des analyses et interrogations que la matrice des modèles socio-économiques d'intérêt général permet de soulever, sur chacun des leviers - richesses humaines, financements et alliances -, selon les enjeux, les besoins, la maturité et l'écosystème, interne et externe, des projets associatifs.

Plus largement, l'événement de ViAsso Occitanie illustre la capacité d'innovation et de réflexion collective de cette région, que nous avons pu apprécier ces derniers mois, via la mobilisation des jeunes dans le département de l'Aude, lors du webinaire dédié à l'innovation territoriale en **février**, avec des intervenants associatifs et institutionnels (**Petits Débrouillards de l'Aude**, **Département de l'Aude** et **DDAJES de l'Aude**) (cf. replay), et l'expérimentation prochaine sur la mobilité des seniors dans **le Limouxin**, évoquée fin **mars** par un chef de projet innovation territoriale et **Wimoov** (cf. podcast « La mobilité au cœur des territoires »).

Philanthropie & territoire : enjeux, défis et perspectives pour le secteur des fondations en France

Le 3 avril 2024, la Chaire Philanthropie de l'ESSEC mettait en débat le sujet de l'articulation des fondations et des territoires dans le cadre de son cycle de webinaires « Lunch & Learn »[19]. L'exposé des motifs en a posé le contexte.

Avec l'essor des fondations en Europe depuis les années 2000, la question des territoires prend une importance croissante. Les acteurs philanthropiques, ancrés localement ou non, sont de plus en plus nombreux à vouloir développer une approche territoriale de leur action. Parmi eux, la fondation territoriale, adaptation contextuelle du concept étatsunien de *community foundation*, désigne une fondation ou un fonds de dotation ancré sur une aire géographique déterminée, qui présente deux particularités fortes : agir sur plusieurs causes locales et regrouper plusieurs acteurs privés voire publics unis par leur souhait d'agir ensemble pour l'intérêt général sur leur territoire. Ces fondations territoriales sont encore peu nombreuses, mais se développent en France, de même que s'organisent les interventions territoriales de différents types de fondations. Il existe ainsi plusieurs manières d'appréhender le territoire pour les fondations : créer une fondation territoriale, mais aussi développer des antennes locales de sa fondation, avoir des programmes spécifiques sur certains territoires, etc.
Il s'agit ici de s'intéresser aux enjeux spécifiques d'une approche territoriale de la philanthropie : Comment les acteurs philanthropiques se saisissent-ils des territoires ? Quels sont les enjeux d'une approche territoriale pour les fondations ? Quels sont les défis ou les difficultés qu'elles peuvent rencontrer ? Quelles relations cela crée-t-il entre les acteurs locaux alors que les structures philanthropiques s'interrogent sur les liens à leurs parties prenantes ? En particulier, comment articuler cette approche avec l'action publique territoriale ?
A l'heure où la transition sociale et environnementale nous impose de réfléchir à la bonne échelle à laquelle agir, penser le rôle des territoires pour les fondations est d'autant plus important.

Lucile MANOURY, Doctorante en sciences sociales à l'Université de Haute-Alsace (Laboratoire SAGE), et Responsable du Cercle Fondations et Territoires (Centre Français des Fonds et Fondations), a partagé sa vision académique.

Elle a souligné 4 idées majeures dans son intervention :

- L'enjeu de rendre compte de la diversité des pratiques des fondations dans les territoires
- La distinction entre territoire d'implantation et territoire d'intervention
- La diversité des formes de proximité selon les chercheurs
- Les territoires sont structurés par des imaginaires spécifiques

Vous pouvez consulter des ressources partagées par Lucile Manoury en complément de son intervention :

- Son article co-écrit avec Patrick Gianfaldoni "Empowerment territorial et innovations sociales : la contribution d'un acteur philanthropique" (Entreprendre et Innover, 2020)

[19] Article issu de la participation au webinaire « Philanthropie & territoire : enjeux, défis et perspectives pour le secteur des fondations en France ». Plus d'informations sur le cycle « Lunch & Learn » de la Chaire de Philanthropie de l'ESSEC : https://chaire-philanthropie.essec.edu/ressources/evenements

- Une synthèse de l'étude de cas réalisée dans le cadre du CFF et consacrée à la fondation territoriale Metz Mécènes Solidaires
- Une interview publiée sur Carenews : "Lucile Manoury : philanthropie stratégique et territorialité" (2021)
- Un ensemble de ressources sur ce thème disponible sur le site du CFF (sélectionner Ressources thématiques – Territoires et Fondations)

Une vision complémentaire de praticienne a été partagée par Anca ILUTIU, juriste et fiscaliste, co-fondatrice de DIPTIC Durfort-Ilutiu Stratégies, et de co-autrice avec Béatrice de Durfort de l'étude "Fondations territoriales : état des lieux et questionnements", pour la Fondation des Territoires et la Fondation de Lille, grâce au soutien du Fonds ODD 17 (décembre 2021).

Elle a partagé sa vision des enjeux et des pratiques des fondations territoriales, en France et en Europe :

- En Europe, le programme ECFI (réseau des fondations territoriales) montre que la France est plus avancée dans le développement des fondations territoriales qu'en Espagne et au Portugal.
- Ces fondations jouent un rôle de **catalyse territoriale**
- Si les **collectivités territoriales** jouent un rôle-clé dans les fondations territoriales en France, ce n'est pas le cas partout en Europe. En France, un constat partagé est le **manque de financement** au départ, en **phase d'amorçage** des fondations territoriales.
- Chez nos voisins européens, la situation est différente : en Roumanie, les citoyens jouent un rôle plus important qu'en France. En Allemagne, il existe 400 fondations territoriales. Des moyens dédiés sont alloués à la **mobilisation des acteurs**.

Vous pouvez consulter des ressources supplémentaires partagées par Anca Ilutiu en complément de son intervention :

- Le site internet inspirant de "Fondations communautaires du Canada", et le site des UK Community Foundations
- Les publications du Global Fund for Community Foundations (GFCF) sur le site de WINGS, dont par exemple une publication de 2022 intitulée "From Innovation for Localization to Local Philanthropy, Localization and Power"
- De Durfort, B., Ilutiu, A., Lanson, S., Eggs, N. (Centre français des fonds et fondations, 2017), Fondations abritantes, fondations sous égide : un écosystème au service de l'intérêt général
- De Durfort, B., Ilutiu, A., Fleury, A. (Centre français des fonds et fondations, 2017), La transformation en Fondation reconnue d'utilité publique : stratégie et bonnes pratiques
- De Durfort, B., Wierre, N. (Centre français des fonds et fondations, 2013), Fondations Territoriales pour une philanthropie de proximité

Ensuite, Béatrice de DURFORT a invité à élargir les réflexions : quelle **articulation avec les politiques publiques** ? En articulant la logique de l'engagement philanthropique, et celle de l'attachement des personnes pour les territoires, des sujets différents peuvent être détectés, des « interstices non traitées » par les politiques publiques.

RSE et engagement des entreprises

CINQ ANS APRES LA PROMULGATION DE LA LOI PACTE : QUEL BILAN ?.....56

LA PLATEFORME RSE FAIT DES RECOMMANDATIONS POUR PRENDRE EN COMPTE LES ODD DANS LA DEMARCHE RSE DES ENTREPRISES.....57

L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DE L'ENTREPRISE EN ACTIONS !.....60

DYNAMISER – VALORISER – TERRITORIALISER : LE TRIPTYQUE GAGNANT DE L'ENGAGEMENT COLLABORATEUR.....61

GRANDES MISSIONS OU GRANDE CARRIERE : LES JEUNES VEULENT-ILS ENCORE TRAVAILLER EN ENTREPRISE ?.....63

VERITE 40 : QUEL IMPACT UN PRIX DU CARBONE SIGNIFICATIF AURAIT SUR LA RENTABILITE DES ENTREPRISES DU CAC40 ?.....64

FINANCEMENT BANCAIRE DES ENERGIES FOSSILES : MOINS D'ARGENT, MAIS PAS D'ENGAGEMENT FORMEL.....66

LE CORPORATE CLIMATE RESPONSIBILITY MONITOR IDENTIFIE LES ENTREPRISES ALIGNES SUR L'OBJECTIF +1.5°C.....68

Cinq ans après la promulgation de la Loi Pacte : quel bilan ?

Cela fait déjà cinq ans que la loi Pacte, ou Loi relative à la croissance et la transformation des entreprises, a été promulguée. Élément central de la politique de transformation économique du premier mandat d'Emmanuel Macron, la loi Pacte promettait de marquer un tournant majeur pour la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Elle a effectivement introduit plusieurs concepts significatifs visant à encourager les entreprises à intégrer la durabilité dans leurs modèles économiques : la raison d'être, destinée à guider les stratégies RSE, le statut d'entreprise à mission, ainsi qu'une modification du code civil pour inclure les enjeux sociaux et environnementaux dans le statut juridique des entreprises françaises.

Cependant, cinq ans plus tard, le bilan est globalement mitigé et la transformation durable tant attendue des entreprises ne s'est pas vraiment matérialisée. Certes, les concepts de raison d'être et d'entreprise à mission ont suscité un intérêt notable. En 2024, près de 1600 entreprises ont adopté le statut d'entreprise à mission, intégrant ainsi une mission d'intérêt général dans leurs statuts. "1600 entreprises, cela peut sembler peu par rapport au nombre total d'entreprises dans le pays", observe Valérie Brisac, directrice générale de la Communauté des entreprises à mission, "mais il faut considérer qu'environ 5% des grandes entreprises ont désormais le statut d'entreprise à mission, et 100 ETI sur les 500 ont également franchi le pas." La même dynamique se retrouve pour la raison d'être : presque toutes les entreprises du CAC40 ont désormais une "raison d'être", cette mission sociale qui définit leur activité au-delà du seul horizon financier.

Pour autant, il n'y a pas de quoi révolutionner la RSE ou l'intégration des enjeux écologiques et sociaux par les entreprises françaises. "Nous en sommes encore largement au stade du théâtre" commente Patrick d'Humières, expert en management de la RSE, qui avait activement participé aux débats sur la loi Pacte en 2019. "La loi a introduit de nouveaux outils et concepts, mais en pratique, presque aucun conseil d'administration ne réfléchit sérieusement à la transformation des modèles économiques et à la durabilité. Tout cela reste essentiellement de la communication." La plupart des raisons d'être des entreprises du CAC40 sont encore vagues et imprécises, comme l'a révélé une analyse de deux consultants spécialisés l'année dernière. Plus proches de "slogans publicitaires" que de véritables leviers de transformation, les raisons d'être sont rarement accompagnées d'objectifs mesurables et de plans d'action stratégiques. Beaucoup de salariés ignorent même que leur entreprise possède une raison d'être, selon les chiffres du baromètre de la perception RSE du Medef.

En ce qui concerne le statut de société à mission, mis à part quelques exceptions dans le secteur public, il concerne très peu les grandes entreprises. La majorité des entreprises à mission sont aujourd'hui de petites, voire très petites entreprises, qui avaient déjà intégré les notions d'impact social et environnemental au cœur de leur activité. On peut s'interroger sur l'apport réel de la loi et de ce statut hybride, totalement volontaire, sachant que 76% des entreprises avec ce statut n'ont pas publié en 2023 l'avis de leur Organisme Tiers Indépendant (OTI) sur leur rapport de mission. Cet avis est pourtant le seul moyen de vérifier que l'entreprise suit et mesure sa "mission" à travers des objectifs d'impact concrets. "Il y a évidemment des progrès à faire" admet Valérie Brisac, "mais la loi Pacte a créé un cadre permettant aux entreprises de réfléchir fondamentalement à leur rôle dans la société, au-delà du simple prisme financier. C'est déjà une avancée, même si nous n'en sommes qu'au début."

Un apport aurait pu permettre à la loi Pacte de faire une réelle différence : la modification de l'article 1833 du Code Civil, qui stipule désormais qu'une entreprise doit être "gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité." Le problème est que "personne ne sait comment cet article s'applique" selon Patrick d'Humières. Il n'existe aucun cadre juridique ni jurisprudence permettant aux parties prenantes (syndicats, ONG…) de demander des comptes aux entreprises sur cette "prise en considération." "Tout cela reste donc au bon vouloir des conseils d'administration," conclut l'expert. Alors que l'intention du législateur aurait pu être de promouvoir une forme de démocratie économique en encourageant le dialogue avec les parties prenantes, le texte final n'a pas établi de cadre pour ce dialogue, qui reste donc largement inefficace.

Malgré l'ambition de Bruno Le Maire de "redéfinir le capitalisme européen" avec cette loi, il est évident que du point de vue de la responsabilité des entreprises françaises, peu de choses ont changé en cinq ans. Aux statuts existants (entreprises mutualistes, économie sociale et solidaire…) se sont ajoutés de nouveaux cadres normatifs, qui ont jusqu'à présent eu peu d'impact sur la transformation durable, en raison de l'absence de cadre juridique clair. Au niveau européen, la France fait figure d'exception. En dehors de l'Italie, qui dispose depuis longtemps du statut de Società Benefit, peu de pays européens ont suivi la voie française concernant la raison d'être ou l'entreprise à mission. Cela n'empêche pas certains, comme Valérie Brisac, de souhaiter que "le statut d'entreprise à mission s'étende à l'échelle européenne."

Déjà porteur de la loi Pacte, le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, souhaite aller encore plus loin dans la simplification des normes qui gênent la croissance des entreprises françaises, en particulier celles des TPE et PME. Fin 2023, il a donc annoncé son intention de présenter au Parlement une loi Pacte II, d'ici l'été 2024.

Comme pour le premier volet, ce nouveau projet de loi a démarré par une phase consultative. Dès le mois de novembre, le ministère de l'économie et des finances a en effet lancé une consultation pour recueillir les propositions du plus grand nombre sur les mesures que chacun souhaiterait voir dans ce nouveau plan d'action en matière de simplification de la vie des entrepreneurs.[20]

La plateforme RSE fait des recommandations pour prendre en compte les ODD dans la démarche RSE des entreprises

Après le greenwashing, l'ODDwashing ? Selon un rapport de la Plateforme RSE, une division de France Stratégie dédiée à la responsabilité sociale des entreprises, rendu public en mai, les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont encore mal intégrés dans les démarches RSE des entreprises, ce

[20] Cinq ans après la promulgation de la Loi Pacte : quel bilan ? – pour en savoir plus :

- https://www.economie.gouv.fr/loi-pacte-croissance-transformation-entreprises
- https://www.novethic.fr/economie-et-social/transformation-de-leconomie/loi-pacte-bilan-5-ans-raison-etre-entreprise-mission
- https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/05/13/la-raison-d-etre-d-entreprise-est-un-levier-strategique-trop-souvent-utilise-a-des-fins-marketing_6173240_3232.html
- https://solutions.lesechos.fr/juridique/loi-conformite/anniversaire-de-la-loi-pacte-ce-qui-a-change-5-ans-apres/

qui limite leur contribution à la transition écologique et sociale. En conséquence, "à peine 20% des cibles des ODD seront atteintes d'ici 2030 si la trajectoire actuelle est maintenue", alertent les auteurs.

Adoptés en 2015 par l'Organisation des Nations Unies, les 17 ODD servent de guide pour la transition écologique et sociale des acteurs publics et privés. Les entreprises, encouragées par le Pacte Mondial, les ont intégrés dans leurs communications sur la durabilité, mais sans en faire un outil structurant. L'analyse des experts de la Plateforme RSE est sans équivoque : "peu d'entreprises utilisent les ODD et leurs cibles comme des leviers de transformation de leurs modèles d'affaires" et pour une durabilité globale. Pire encore, les études montrent "une très faible contribution positive des entreprises aux ODD", selon les auteurs. En cause, "les faibles budgets alloués à la RSE" et "le manque de moyens humains dédiés", qui ne permettent pas de créer une dynamique sérieuse de prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux. Les chiffres sont parlants : "une ETI-grande entreprise sur deux et deux tiers des TPE-PME déclarent avoir moins d'un demi équivalent temps plein consacré aux sujets RSE".

"On n'y est pas du tout", commente Patrick d'Humières pour Novethic, spécialiste du management de la RSE, qui ajoute que "dans leur majorité, les démarches RSE sont encore peu transformatrices et systémiques, et ne couvrent pas l'ensemble des objectifs de durabilité." Les entreprises se concentrent souvent sur une sélection limitée d'ODD, négligeant les autres : par exemple, les ODD liés au réchauffement climatique ou à l'emploi et la croissance "sont largement priorisés par les entreprises françaises", tandis que ceux concernant la pauvreté ou la biodiversité sont souvent oubliés.

Figure : Bilan synthétique des freins et leviers à l'intégration des ODD dans les stratégies RSE

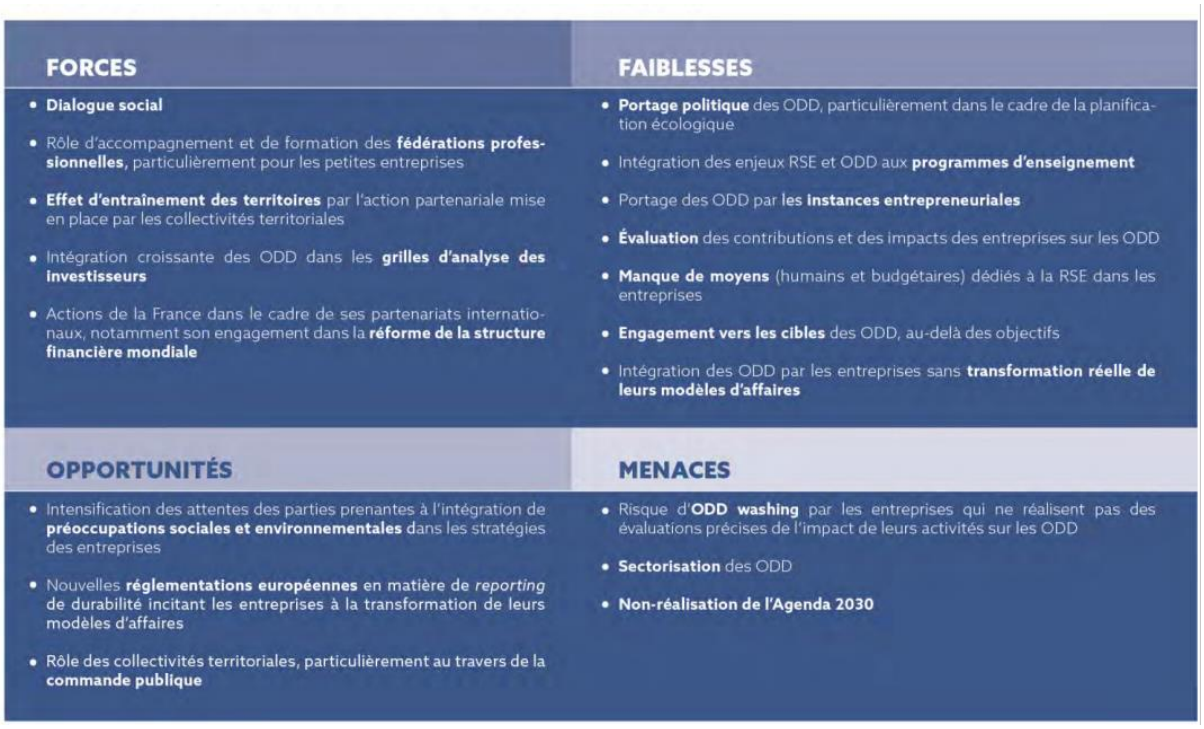

Source : Plateforme RSE

De nombreuses entreprises se limitent à évaluer leur contribution positive aux Objectifs de Développement Durable (ODD), sans prendre en compte leurs impacts négatifs. Cette pratique,

qualifiée d'ODDwashing, détourne les ODD de leur objectif initial de transformation pour en faire simplement un outil de communication. Pour prévenir de telles dérives, la plateforme RSE recommande, en accord avec la directive européenne sur le reporting (CSRD), de renforcer l'évaluation et le reporting à 360 degrés des grandes entreprises sur "leur contribution, tant positive que négative, aux ODD". Cette recommandation est soutenue par Patrick d'Humières, qui souligne que "la RSE ne se limite pas à ce que chaque organisation souhaite faire de son côté, mais implique également l'identification de tous ses impacts et l'établissement d'une feuille de route pour s'aligner sur les limites planétaires et les grands objectifs de durabilité collectifs".

Avec l'objectif d'accélérer la réalisation de l'Agenda 2030 par le renforcement des liens entre RSE et ODD, les experts des différents pôles de la Plateforme émettent quinze recommandations issues des travaux de 28 membres, 11 auditions d'experts et 12 sessions du groupe de travail. Nourries de leurs connaissances respectives et de leurs expériences complémentaires, les recommandations publiées dans ce nouvel avis portent sur quatre axes d'orientation :

- **Mesurer, évaluer et suivre** : établir une cohérence avec les indicateurs de reporting obligatoires existants, notamment ceux définis dans le cadre de la directive CSRD, ceci afin de disposer d'une même batterie d'indicateurs sur la durée ou encore, travailler avec les parties prenantes à ce que les indicateurs ODD de l'INSEE permettent de mieux apprécier et évaluer les contributions réelles des entreprises aux ODD.

- **Financer** : poursuivre les actions majeures engagées par la France dans le cadre de la réforme de l'architecture financière mondiale et mobiliser davantage les fonds privés conformément à la cible 17 de l'ODD 17 ou encore veiller à mieux orienter les financements et achats publics vers les entreprises dont les actions contribuent de façon attestée à la réalisation des ODD.

- **Sectoriser, former et accompagner** : intégrer dans la formation professionnelle le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre des actions RSE en cohérence avec les ODD.

- **Mobiliser et fédérer aux différentes échelles** : intégrer les ODD à la planification écologique, nationale et territoriale, pour que les cibles relevant de ces derniers puissent apporter plus de cohérence à l'action publique, et puissent orienter et stabiliser les stratégies d'avenir des entreprises, y compris en matière d'investissements, notamment sur leur Recherche et Développement.

En plus d'augmenter les ressources financières et humaines dédiées à la transformation durable, la plateforme recommande également aux grandes entreprises d'élaborer leur stratégie RSE en concertation avec leurs parties prenantes telles que les salariés et les fournisseurs. Cela pourrait inclure, par exemple, une intensification du dialogue social en matière de durabilité, perçu comme un "outil majeur pour atteindre les ODD", en impliquant les syndicats et les représentants des salariés. Pour les donneurs d'ordre, il est également crucial d'"entraîner et d'accompagner leurs partenaires, notamment en tenant compte des défis rencontrés par les TPE et PME", dans le cadre d'une approche partenariale de la RSE. Ces recommandations prennent tout leur sens à l'heure où la contribution des entreprises aux objectifs de durabilité collective est de plus en plus scrutée par toutes les parties prenantes.[21]

[21] La plateforme RSE fait des recommandations pour prendre en compte les ODD dans la démarche RSE des entreprises – pour en savoir plus :

- https://www.strategie.gouv.fr/publications/rse-odd
- https://www.novethic.fr/economie-et-social/transformation-de-leconomie/odd-washing-plateforme-rse-avis-recommandations

L'engagement territorial de l'entreprise en actions !

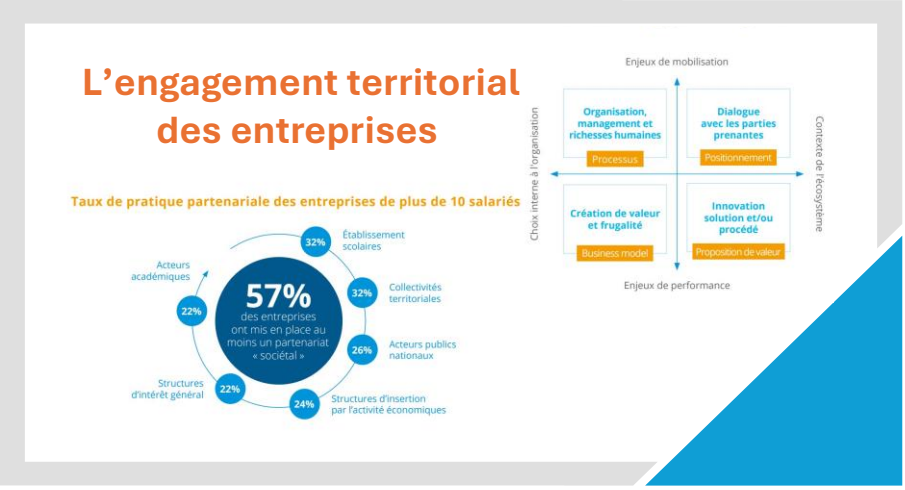

Après « l'économie de l'alliance » en avril, les « Jeudis de l'ODD 17 » ont invité à (re)découvrir en mai l'engagement territorial des entreprises. L'occasion de faire le bilan, un an après l'état des lieux « Entreprises & Territoires » copiloté par l'Orse et Le RAMEAU entre 2021 et 2023.

L'étude IMPACT – Entreprises & Territoires réalisée en 2021 avait indiqué que le taux de pratiques partenariales des entreprises était passé de 36% en 2015 à 57% en 2021. Marquant le développement de toutes les formes de partenariat (*54% de partenariats de pratiques responsables, 28% de coopération économique, 26% d'alliance d'innovation sociétale et 25% de mécénat*), c'est surtout la territorialisation des démarches partenariales qui était à souligner : 66% des entreprises les pratiquent au niveau local, 44% au niveau régional, 19% à l'échelon national et 6% international. C'est cette dynamique de territorialisation des pratiques que l'Orse et Le RAMEAU ont qualifié entre 2021 et 2023, jusqu'à l'actualisation du guide « Coopérer efficacement ». Ce dernier fut lancé lors du Forum Mondial 3Zéro organisé par Convergences.

Après le Récit de Cette Famille dans le « Jeudi de l'ODD 17 » du **2 mai**, vous avez pu entendre le LinkedIn Live mensuel « 3 questions à… », le **9 mai** à 12 heures. **L'invité du mois** était **Franck JANOWSKY**, Responsable RSE d'Aéma Groupe, également Administrateur de l'Orse avec lequel ce cycle mensuel a été co-animé en mai.

Le **16 mai,** vous avez pu participer au webinaire « Vers de nouveaux équilibres socio-économiques ». Ce mois-ci « **Cap 2030 vers l'ODD 8, l'engagement territorial des entreprises en pratique(s) !** ». Le **Groupe La Poste**, son établissement de Saintes-Atlantique, le **Laboratoire Science & Nature**, et la **Fondation territoriale de la Vienne** ont illustré une diversité de modes d'interaction des entreprises en région Nouvelle-Aquitaine, quelle que soit la taille de l'acteur économique. En introduction, l'Orse a rappellé le rôle des entreprises dans la territorialisation des transitions, et Le RAMEAU le cheminement inspirant qui éclaire depuis 14 ans les moteurs d'engagement des acteurs économiques

- https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2024-rse_et_odd-mai_zippee.pdf
-

dans leur diversité. Que de chemin parcouru depuis le lancement du programme « RSE & Partenariats des PME » en 2010 !

Le **23 mai,** le **podcast mensuel du chroniqueur Patrick LONCHAMPT** nous a illustré les pratiques partenariales innovantes des entreprises dans la série « Comment vas-tu bien la planète ! », avec les témoignages de la fédération professionnelle des entreprises de propreté (la FEP), de la PME Ana Bell Group , et d'AEMA Groupe.

Enfin, ce mois s'est conclu le **30 mai**, avec **deux événements aussi différents que complémentaires** :

- La **2ème Rencontre territoriale de la RSE du Val de Marne**, organisée par le **Club « Vivre & Entreprendre »**, sur le thème : « Ensemble, relevons les défis sociétaux ! »,
- Le **2ème Festival « Faire Autrement »** au **Familistère de Guise dans les Hauts-de-France** d'où sera diffusée la session d'embarquement mensuelle à la (re)découverte de la base IMPACT-Alliances, le vendredi **31 mai** à 9 heures.

Dynamiser – Valoriser – territorialiser : le triptyque gagnant de l'engagement collaborateur

L'engagement des collaborateurs est devenu une priorité pour les entreprises[22] cherchant à allier impact sociétal et performance économique. Au-delà de répondre à des enjeux de société, engager ses équipes offre des bénéfices multiples : développement des compétences des salariés, renforcement de la cohésion d'équipe ou encore fidélisation des talents. Néanmoins, pour 79% des responsables RSE et DRH le constat est sans appel : ils trouvent difficile de mobiliser leurs salariés sur des actions solidaires.

Comment dépasser cette réalité et quelles solutions mettre en place ? Nous proposons d'examiner ce sujet au prisme de 3 leviers - la dynamisation, la valorisation et la territorialisation de l'engagement.

Dynamiser

[22] Elles sont 78% à avoir mis en place des actions solidaires ou de philanthropie selon le baromètre RSE 2024 de Vendredi / Kantar

Etablir les conditions propices à l'engagement (en proposant des formats d'engagements variés, en offrant des jours dédiés, en sensibilisant les managers et la direction…) est une première étape cruciale. Cependant, il est souvent nécessaire d'aller plus loin pour redynamiser sa stratégie d'engagement. D'abord, en veillant à raconter une « histoire d'engagement », cohérente avec le cœur de métier de l'entreprise, sa mission et - si elle est formalisée - sa raison d'être, qui donne du sens et incite à se mobiliser. Ensuite, en ritualisant certains temps forts en mettant par exemple en place une « semaine de l'engagement ». Enfin, en créant un réseau d'ambassadeurs ou de correspondants locaux qui incarneront l'engagement et le feront rayonner à tous les étages de l'entreprise.

Valoriser

La question de la valorisation de l'engagement peut sembler, au premier abord, un oxymore : n'est-ce pas contradictoire de valoriser une démarche qui est par nature volontaire ? Pour certaines entreprises ce débat éthique est tranché : la valorisation est à leur yeux essentielle pour garantir un engagement renouvelé et constant tout en mobilisant des collaborateurs qui étaient, jusqu'à présent, en retrait des initiatives solidaires. Cela permet également d'ancrer l'engagement au plus profond des process de l'entreprise, transformant ainsi ce qui pourrait sembler être un simple « nice to have » en une mission essentielle incarnée à tous les niveaux.

Les ressorts de la valorisation sont à mettre en perspective avec la théorie du don/contre-don élaborée par Marcel Mauss en 1925 : le collaborateur *donne* de son temps et de ses compétences, il *reçoit* ensuite une rétribution de son entreprise (sous diverses formes) - ce qui déclenche la dernière étape du triptyque - le collaborateur *rend* à l'entreprise en faisant rayonner son engagement.

Quant aux leviers de valorisation, ils sont multiples et se modulent selon l'ADN de chaque entreprise. Nous pouvons néanmoins citer deux exemples de dispositifs qui se distinguent : l'accord d'intéressement collectif, forme de valorisation matérielle, et le prix des collaborateurs, rétribution symbolique qui met en en lumière les parcours d'engagement des collaborateurs les plus actifs afin d'inspirer et d'émuler en interne.

Territorialiser

Proposer aux collaborateurs de s'engager en faveur d'initiatives territoriales, c'est allier sens et impact tangible de l'action. Ce n'est pas un hasard si le dernier baromètre annuel de la philanthropie[23] a pris pour fil rouge la question des territoires, tant cette dynamique ne cesse de s'accentuer : ainsi 62 % des fondations et fonds de dotation créés après 2018 agissent à l'échelon départemental ou régional contre 51 % des structures créées avant 2009. En œuvrant à cet échelon, les entreprises renforcent le lien entre les salariés et leur écosystème local et créent un sentiment de fierté et de responsabilité collective. C'est aussi un fabuleux terrain d'expérimentation et d'innovation pour les parties prenantes concernées, qui, ensemble, réinventent un monde plus durable et inclusif.

Dynamiser pour inspirer, valoriser pour motiver et territorialiser pour ancrer l'engagement, sont sans doute les trois clés d'une stratégie d'engagement intégrée, efficiente et porteuse de sens.

Loona Viciana, Experte mécénat & engagements citoyens, *Les Entreprises pour la Cité*

Sources :

- Baromètre annuel de la philanthropie, édition 2024 - Observatoire de la philanthropie
- Baromètre RSE 2024 - Vendredi et Kantar
- Etude engagement solidaire en entreprise : où en sommes-nous en 2024 ? – Wenabi

[23] Baromètre annuel de la philanthropie, édition 2024, Observatoire de la philanthropie

Grandes missions ou grande carrière : les jeunes veulent-ils encore travailler en entreprise ?

Entre fantasmes, caricatures et œillères, il est parfois difficile de comprendre comment attirer, fidéliser et inspirer « les jeunes ». L'initiative Recettes Humaines, portée par le MEDEF, se propose d'outiller les employeurs pour apprivoiser les nouvelles aspirations de la jeunesse et mieux lui ouvrir les portes de l'entreprise.

Insaisissable, volatile, exigeante… La « jeunesse » est tout à la fois objet de conquête, d'investissement et d'inquiétude pour les entreprises. L'inversion du rapport de force employeur-candidat en faveur de ce dernier pousse les organisations à repenser leur attractivité à la lumière des attentes de ces nouvelles générations. Mais entre fantasmes, caricatures et œillères, il est parfois difficile de regarder « les jeunes » droit dans les yeux pour comprendre comment les attirer, les fidéliser et les inspirer ; bien que les entreprises soient déjà largement mobilisées en leur faveur (investissement dans les formations et compétences, développement des stages, des périodes d'immersion professionnelle, accompagnement par le mentorat, intégration des jeunes plus éloignés de l'emploi…).

L'initiative Recettes Humaines, portée par le MEDEF, se propose justement d'outiller les employeurs pour apprivoiser ces nouvelles réalités sans crainte, avec la volonté d'ouvrir toujours plus les portes de l'entreprise aux jeunes.

De la parole au livre

Début 2023, le MEDEF s'est engagé avec l'appui d'Usbek & Rica dans une grande réflexion sur l'attractivité des entreprises auprès des jeunes générations. Loin de toute position dogmatique, c'est sur le terrain que la discussion s'est naturellement portée. Première phase : des conversations avec des représentants RH d'une quinzaine d'entreprises aux profils et de secteurs divers, de Generali à Décathlon en passant par Welcome to the Jungle ou Privé de Dessert. Difficultés de recrutement, culture du sens et de l'identité, initiatives audacieuses, ces entretiens, consultables en vidéo, apportent des regards croisés sur une réalité protéiforme. Une première certitude émerge : il n'y a pas de "jeunesse" homogène aux attentes définies à la manière d'une check-list. Le mouvement est plus large et plus profond, touchant ici au rapport au travail, là à la quête d'utilité, ou à l'importance donnée aux engagements extra-financiers. Des évolutions qui témoignent de l'impact des sujets sociétaux (solidarité, environnement) sur l'entreprise et de la perméabilité entre les sphères privées et professionnelles.

Au-delà des constats, les 190 000 entreprises adhérentes du Medef (et les autres !) attendent des réponses concrètes et des clés de lecture pour aborder l'avenir. L'exercice a donc été prolongé dans un livre blanc, intitulé Recettes Humaines : un recueil de bonnes pratiques, de grilles d'analyse et de pistes de solution à adapter à son propre contexte. L'anthropologue Élisabeth Soulié et l'enseignante-chercheuse Élodie Gentina se penchent sur la Gen Z et les fausses idées à dissiper. L'homogénéisation

de la jeunesse y est décortiquée pour révéler toute sa complexité. Des démarches RSE aux politiques de rémunération, les entreprises vous livrent quelques-uns des ingrédients les plus critiques pour faire évoluer les conversations autour de la jeunesse en entreprise.

Ce que vous n'y trouverez pas en revanche, c'est une recette miracle, un plan infaillible pour attirer "le jeune" et c'est bien la conclusion de cette démarche : il n'y en a pas, et c'est tant mieux ! L'avenir est à inventer, l'entreprise à réinventer, comme nous l'avons déjà fait à de nombreuses reprises, grâce à l'écoute, l'empathie et un soupçon d'audace.

Odile Menneteau, Directrice adjointe, Responsable de la cellule Veille stratégique et nouveaux enjeux sociaux, Pôle social, *MEDEF*

Miroslava Ivanova, Directrice de mission Veille Stratégique et Nouveaux Enjeux sociaux, Pôle social, *MEDEF*

Découvrir Recettes Humaines
Vidéo de promotion best-off : Vidéo best of "Recettes Humaines" (youtube.com)

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter d'autres articles de promotion :
https://usbeketrica.com/fr/article/50-nuances-de-recrutement
Usbek & Rica - Générations au travail : la guerre des lettres aura-t-elle lieu ? (usbeketrica.com)
Usbek & Rica - Les talents ont-ils eu raison du talent ? (usbeketrica.com)

Vérité 40 : quel impact un prix du carbone significatif aurait sur la rentabilité des entreprises du CAC40 ?

Et si les grandes entreprises françaises devaient assumer pleinement le coût de leurs émissions de CO_2 ? C'est l'idée centrale de Vérité 40. Depuis 2021, cet indice, proposé par la société de conseil financier Axylia, calcule l'Ebitda (le bénéfice d'une société avant déduction des intérêts, des impôts, des amortissements et des provisions) ajusté en fonction des émissions de carbone des grandes entreprises françaises.

Cette méthode offre une nouvelle manière d'évaluer la durabilité climatique des entreprises françaises en comparant leurs performances financières à leurs émissions de CO_2. Le résultat est frappant : la moitié des entreprises du CAC40 serait en déficit si elles devaient payer pour leurs émissions de carbone. Des entreprises comme Stellantis, TotalEnergies, Airbus, Renault et Michelin ne pourraient pas couvrir le coût réel de leurs émissions, qui excèderait largement leurs bénéfices.

Pour ces évaluations, Axylia utilise une méthodologie simple. D'abord, les émissions de CO_2 des entreprises du SBF120 sont mesurées sur les trois scopes, incluant les émissions directes et les émissions indirectes sur toute la chaîne de valeur. Les émissions évitées ou compensées sont exclues pour une évaluation plus précise de l'impact carbone réel des entreprises. Ensuite, Vérité 40 applique un prix par tonne de CO_2 émise, basé sur les données du GIEC utilisées dans l'Accord de Paris. En 2023, ce prix est fixé à 142 euros par tonne de CO_2, ce qui permet de calculer la facture carbone de chaque entreprise et de la comparer à son EBITDA. On peut alors déterminer quelles entreprises resteraient rentables en payant le coût de leur impact carbone. "*Nous avons voulu contribuer à ce mouvement*

plus large qui incite les entreprises à plus de transparence sur leurs indicateurs carbone", explique Vincent Auriac, président d'Axylia.

Vérité 40 rassemble ainsi les entreprises qui s'en sortent le mieux dans différents secteurs de l'économie française en termes de carbone. Parmi les bons élèves, on trouve Essilor, Vivendi, Bureau Veritas, le producteur d'énergie solaire Neoen, ainsi que de grandes entreprises comme Bouygues, Danone, et Schneider Electric. Cependant, parmi les grands groupes français, notamment dans les secteurs industriels ou du transport encore très dépendants des énergies fossiles, certains sont en difficulté. Par exemple, la facture carbone d'Airbus est équivalente à 817 % de ses bénéfices, celle de Stellantis à 292 %, et celle d'ArcelorMittal à 245 %. Plusieurs grands acteurs français, notamment dans le secteur financier, sont exclus des calculs de l'indice car ils ne fournissent pas de données complètes sur leurs émissions de CO_2. C'est le cas de BNP Paribas, Crédit Agricole et Société Générale, qui manquent de transparence sur les émissions liées à leurs investissements, ainsi que de Publicis, qui ne divulgue pas l'impact carbone des produits promus par la publicité.

Selon François Gemenne, chercheur et co-auteur du sixième rapport du GIEC, "*l'indice Vérité 40 permettra aux entreprises d'évaluer concrètement leur valeur réelle par rapport à leur facture carbone, et surtout de suivre l'évolution de leur trajectoire*." Cet indice intègre un score carbone dynamique, qui prévoit les changements des scores carbone des entreprises en fonction de leurs objectifs climatiques et économiques futurs. De cette manière, il constitue un outil précieux pour les parties prenantes, notamment les investisseurs, afin d'identifier les entreprises les plus avancées dans leur transition climatique.

Reste à voir si d'autres indices similaires seront développés pour mesurer les autres impacts environnementaux des entreprises, tels que la biodiversité, la pression sur les ressources ou l'utilisation de l'eau. [24]

[24] Vérité 40 : quel impact un prix du carbone significatif aurait sur la rentabilité des entreprises du CAC40 ? – pour en savoir plus :

- https://www.axylia.com/v%C3%A9rit%C3%A940
- https://www.gestiondefortune.com/gestion-d-actifs/rubriques-gestion-d-actifs/actualites/11061-euronext-eurazeo-et-wendel-font-leur-entree-dans-l-indice-verite40.html
- https://www.novethic.fr/environnement/climat/facture-carbone-entreprises-francaises-axylia-verite-40

Figure : Score Carbone des sociétés du CAC40, selon Axylia

Vérité40 2024	Score Carbone	Vérité40 2024	Score Carbone
Bouygues	B	Neoen	A
Bureau Veritas	A	Orange	A
Capgemini	A	Pernod Ricard	A
Danone	B	Rémy Cointreau	A
Dassault Systèmes	A	Saint Gobain	B
Eiffage SA	A	Sanofi	A
Elis	A	Schneider Electric	C 2030
EssilorLuxottica	A	Sodexo	C 2030
Eurazeo	C	SPIE	A
Euronext	A	STMicroelectronics	A
La Française des Jeux	A	Teleperformance	A
Forvia	C 2030	Thales	B
Getlink	A	Unibail-Rodamco-Westfield	A
Hermès	A	Veolia Environnement	C 2030
Icade	A	Verallia	B
Ipsen	A	Vinci	B
Kering	A	Vivendi SE	A
L'Oréal	A	Voltalia	B
Legrand	C 2030	Wendel	A
LVMH	A	Worldline	A

Source : Axylia.

Financement bancaire des énergies fossiles : moins d'argent, mais pas d'engagement formel

En 2023, les banques françaises ont considérablement réduit leur financement des entreprises impliquées dans l'exploitation des énergies fossiles, marquant ainsi des progrès significatifs par rapport aux années précédentes, selon le dernier rapport Banking on Climate Chaos publié le 13 mai. La Société Générale a diminué ses fonds alloués à ces entreprises de 87 % par rapport à 2021, passant de 11 409 milliards de dollars à 8 765 milliards en 2023. BNP Paribas a également réduit ses financements de 83 %, tandis que ceux du Crédit Agricole ont diminué de 63 % et ceux du groupe BPCE de 52 %.

Cette évolution a entraîné un changement de classement pour ces banques. BNP Paribas est passée de la 14e place sur la liste des plus grands financeurs des énergies fossiles à la 25e place sur 62. Crédit Agricole a gagné une place en se classant 27e au lieu de 26e, tandis que la Société Générale est désormais 31e au lieu de 27e. Le groupe BPCE a également progressé de la 39e place à la 36e place. Cependant, ces résultats sont principalement dus à une demande de financement moins importante de la part des grandes entreprises pétrolières et gazières qui cherchent à réduire leurs dettes.

En réalité, ces banques ne semblent pas véritablement tourner la page de l'expansion dans le domaine des énergies fossiles, en dépit de leurs engagements climatiques et de leur adhésion à la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ), constatent les huit organisations qui ont réalisé cet état des lieux, parmi lesquelles Reclaim Finance avec le soutien des Amis de la Terre France. Parmi les entreprises soutenues par ces institutions financières, on retrouve toujours des géants tels que TotalEnergies, BP, ENI, Shell, Adnoc ou Saudi Aramco. Ces entreprises représentent près de 39 % des projets d'expansion, d'exploration et de production de combustibles fossiles à court terme, ainsi que 16,5 % des plans d'expansion dans les terminaux de liquéfaction.

Figure : Top-12 des investisseurs dans les énergies fossiles, en 2023

Source : Fossil fuel finance report 2024.

Entre 2021 et 2023, ces grandes compagnies ont reçu 29,7 milliards de dollars de financement de la part de ces banques, faisant de la France leur deuxième plus grand pays financier. De 2019 à 2023, BNP Paribas est restée le principal soutien financier de BP, Shell et TotalEnergies, le deuxième de Chevron et le troisième d'ENI. Selon Lorette Philippot, chargée de campagne aux Amis de la Terre France, cela reflète une logique de choix "au cas par cas" plutôt qu'une véritable stratégie climatique.

Aucune de ces banques ne s'est par ailleurs engagée à cesser de financer directement de nouveaux terminaux de gaz naturel liquéfié (GNL). Pour Lucie Pinson, directrice de Reclaim Finance, le fait que les banques continuent de financer de nouveaux champs ou terminaux de GNL est aussi préjudiciable pour le climat que révélateur de l'insuffisance de leurs politiques sectorielles. Elle insiste sur la nécessité urgente pour les banques de cesser de financer l'expansion dans le domaine pétro-gazier et de privilégier les financements vers des sources d'énergie durable pour la production d'électricité.

Il est à noter que cette année, les organisations non gouvernementales ont légèrement modifié leur méthodologie. Elles ont élargi le champ des entreprises financées en incluant un plus grand nombre d'acteurs opérant sur le marché du gaz naturel liquéfié et des organismes spécialisés dans le charbon métallurgique. De plus, elles ont consulté deux bases de données financières, Bloomberg et Refinitiv, au lieu d'une seule comme par le passé. Ces ajustements ont été appliqués à toutes les années couvertes par le dernier rapport, de 2016 à 2023, afin de permettre des comparaisons significatives d'une année à l'autre. Les chiffres pourraient être mis à jour avec de nouvelles informations provenant de BNP Paribas.[25]

Le Corporate Climate Responsibility Monitor identifie les entreprises alignés sur l'objectif +1.5°C

Le rapport du Corporate Climate Responsibility Monitor 2024 (CCRM), récemment publié par le NewClimate Institute et Carbon Market Watch, souligne le retard considérable des grandes entreprises dans leur engagement climatique. Cette analyse, portant sur plus de 50 multinationales de divers secteurs tels que l'énergie, la mode, l'agro-alimentaire, l'automobile, le numérique et l'industrie, évalue leur alignement sur les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Les résultats sont alarmants.

Sabine Frank, directrice exécutive de Carbon Market Watch, souligne que les entreprises étudiées par le CCRM ne sont ni individuellement ni collectivement en bonne voie pour atteindre des réductions d'émissions compatibles avec un scénario 1,5°C. Conformément aux recommandations du GIEC, une réduction de 43 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici 2030 est nécessaire pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Cependant, selon Frederic Hans, expert au NewClimate Institute, seules quelques entreprises ont pris des engagements pour 2030 qui reflètent les avancées scientifiques récentes en matière de climat et présentent des stratégies concrètes pour les atteindre.

La médiane des objectifs absolus de réduction d'émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble des entreprises étudiées entre 2019 et 2030 atteint seulement 30 %. Parmi les entreprises les moins performantes, on retrouve Saint-Gobain, Holcim, Amazon et ArcelorMittal, dont les objectifs de réduction sont inférieurs à 20 %. En revanche, certaines entreprises se distinguent, telles que GSK,

[25] Financement bancaire des énergies fossiles : moins d'argent, mais pas d'engagement formel – pour en savoir plus :

- https://www.bankingonclimatechaos.org/
- https://www.actu-environnement.com/ae/news/baisse-financement-fossiles-banques-poursuite-explorations-exploitations-44032.php4
- https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banque/climat-les-banques-francaises-levent-le-pied-sur-les-energies-fossiles-997466.html

Iberdrola, Enel, H&M, Accenture, Ikea et Apple, qui affichent des objectifs de réduction supérieurs à 50 % d'ici 2030.

En outre, un manque de transparence et de fiabilité entoure les engagements climatiques des grandes entreprises. Environ la moitié des entreprises évaluées ne fournissent pas d'objectifs "zéro émission nette" clairs ou négligent certaines émissions de leur activité, notamment les émissions indirectes de leur chaîne de valeur (scope 3). Une lueur d'espoir réside dans le fait que moins d'entreprises ont recours à la communication sur la "neutralité carbone" de leurs produits ou opérations, grâce notamment aux campagnes des militants écologistes et à des réglementations plus strictes, comme celles de l'Union Européenne.

Les stratégies climatiques des entreprises sont également critiquées par le CCRM. Il existe un écart significatif entre les objectifs parfois ambitieux et l'absence de mesures concrètes pour les atteindre. Les plans de réduction sont flous, les investissements dans la transition climatique sont insuffisants et la mise en œuvre est lacunaire. Plus de la moitié des entreprises reçoivent une note médiocre ou mauvaise pour leurs plans de réduction des émissions. Seules quatre entreprises intègrent les mesures nécessaires pour passer des promesses à une mise en œuvre effective de leur stratégie climatique.

Figure : engagement de réduction des émissions 2019-2030 des entreprises

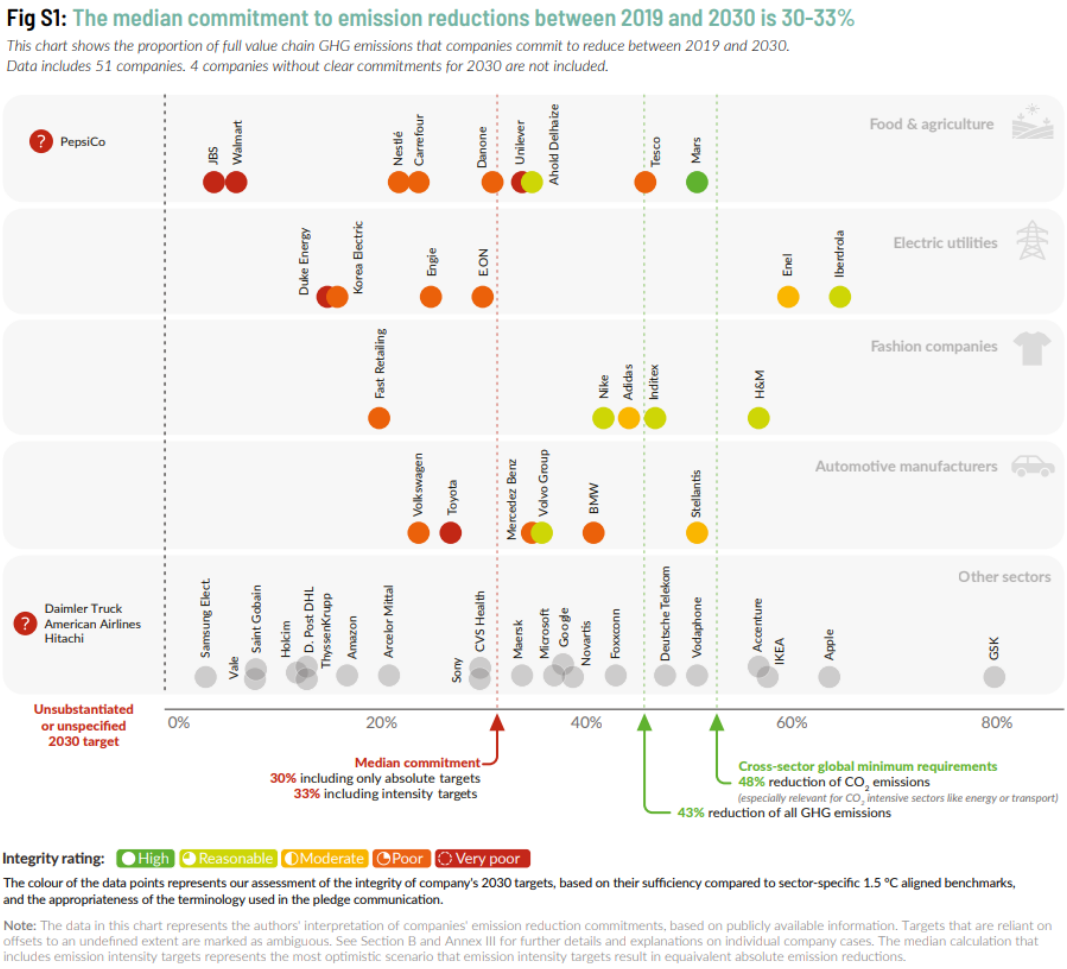

Source : CCRM

Dans le secteur de la mode, aucune des cinq entreprises étudiées ne présente de plan convaincant de réduction des émissions et aucune ne s'engage à réduire la surproduction ou à abandonner le modèle économique de la fast-fashion. Dans le secteur agro-alimentaire, l'utilisation répandue de la "séquestration du carbone dans les sols" est critiquée car elle est utilisée pour dissimuler un manque d'engagement et de progrès vers les objectifs de transition agricole nécessaires pour réduire les émissions.

De manière générale, les grandes entreprises internationales continuent de s'appuyer fortement sur des solutions contestables telles que l'élimination mal définie du carbone, le captage et le stockage du carbone, les certificats d'énergie renouvelable ou la bioénergie pour minimiser leurs véritables efforts climatiques. Pour remédier à ce retard, les auteurs appellent à une plus grande réglementation et à un cadre normatif mieux défini pour l'action climatique des entreprises.[26]

[26] Le Corporate Climate Responsibility Monitor identifie les entreprises alignés sur l'objectif +1.5°C – pour en savoir plus :

- https://carbonmarketwatch.org/wp-content/uploads/2024/04/CCRM2024.pdf
- https://www.novethic.fr/environnement/climat/engagement-climatique-multinationales-ccrm-2024
- https://newclimate.org/resources/publications/corporate-climate-responsibility-monitor-2024

Transformation digitale

LES TPE SONT PEU PREOCCUPEES DES NOUVELLES TECHNOLOGIES 72

53% DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE ONT LE SENTIMENT D'ETRE PARFOIS DEPASSES PAR LE RYTHME DES CHANGEMENTS ECOLOGIQUES ET NUMERIQUES 73

UNE NOUVELLE PLATEFORME POUR L'INNOVATION TERRITORIALE 76

DECOUVREZ LA E-MALLETTE DE LA CATALYSE TERRITORIALE DU RNMA ! 78

Les TPE sont peu préoccupées par les nouvelles technologies

En partenariat avec André Letowski :

D'après l'étude "La grande consultation des entrepreneurs pour Vague 92 – Mai 2024", par CCI France - La Tribune – LCI -Opinion Way, juin 2024

Méthodologie : échantillon de 1024 dirigeants d'entreprises comptant au moins un salarié, interrogé par téléphone entre le 25 avril et le 13 mai 2024. La représentativité de l'échantillon a été assurée par un redressement selon le secteur d'activité.

Cette préoccupation est marginale que ce soit pour visiter des salons qui leur sont consacrés, ou encore dans leurs recours aux nouvelles technologies.[27]

⇒ Conjoncture

L'indicateur de **l'optimisme des chefs d'entreprise augmente nettement** par rapport au mois d'avril : +8 points pour atteindre 91, le plus haut niveau observé depuis août 2023.

La perception de la conjoncture économique se rétablit lentement : 73% sont confiants pour l'activité de leur entreprise au cours des 12 prochains mois (proche des mois de février à avril, mais en meilleure position qu'entre septembre 2023 et janvier 2024 avec 62-69%) ; le commerce est toujours en retrait (67%) et les 50 salariés et plus sont comme toujours les plus optimistes (80%).

15% comptent embaucher, notamment dans l'industrie (29%), la construction (18%) et 33% les 50 salariés et plus. Cette estimation ne diffère pas entre octobre 2023 et mai 2024.

⇒ Leurs opinions sur les nouvelles technologies.

77% n'assistent jamais à des évènements dédiés au secteur des nouvelles technologies (salons, rencontres, conférences, etc.) , notamment ceux de la construction (82%) et des commerces (81%), à l'opposé de ceux de l'industrie (71%), des services (72%) et les plus de 50 salariés (63%).

80% des entreprises ne coopèrent pas avec des start-ups du secteur des nouvelles technologies, et n'envisagent pas de le faire, notamment celles du secteur de la construction (90%), vs 75% pour celles des services et 51% pour les 50 salariés et plus.

Pour 80%, leur activité ne le nécessite pas ; ceci étant, 10% mettent en avant un investissement financier trop important, 10% le manque de connaissance des services proposés, 7% le manque de temps, 4% le fait de ne pas savoir comment entrer en contact avec ces start-ups, 3% les difficultés à identifier ses besoins.

24% disent être accompagnés pour découvrir les solutions technologiques innovantes qui pourraient être utiles à leur entreprise : le commerce et les services sont plus souvent accompagnés (25 et 27%),

[27] Source de l'article : *Source : https://letowski.fr/les-tpe-sont-peu-preoccupees-des-nouvelles-technologies/*

tout comme les 50 salariés et plus (43%) ; 9% le souhaiteraient, alors que **67% ne sont pas intéressés (dont 21% affirment pouvoir se débrouiller seuls).**

Pour travailler avec un prestataire, sa labellisation ou certification serait pour 19% un critère essentiel pour le choisir, pour 41% un critère important mais pas essentiel ou sans intérêt pour ls autres.

Pour en savoir davantage : https://www.cci.fr/actualites/grande-consultation-des-entrepreneurs-regain-doptimisme-en-mai

53% des dirigeants d'entreprise ont le sentiment d'être parfois dépassés par le rythme des changements écologiques et numériques

D'après l'étude « LE TRAVAIL EN TRANSITIONS, 2éme édition », Unedic, Elabe, mars 2024

Méthodologie : 402 interviews de dirigeants d'entreprise ou membres du comité de direction dans des entreprises d'au moins 1 salarié, recueillies par téléphone entre le 20 novembre et le 18 décembre 2023. Echantillon représentatif des dirigeants d'entreprise d'au moins 1 salarié de France métropolitaine selon la méthode des quotas appliquée aux variables de taille d'entreprise et secteur d'activité.

En partenariat avec André Letowski :

Le terme « transition écologique » a été précisé en début d'entretien : évolution dans les 5 prochaines années vers un modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux, comme par exemple la réduction de l'empreinte carbone ou la prise en compte des nouvelles réglementations.

9 dirigeants sur 10 rencontrent des difficultés pour développer les compétences de leurs salariés en ces domaines.[28]

⇒ A propos de la transition écologique

♦ Quel est **l'impact actuel de la transition écologique sur leur entreprise ? Pour 42% il est fort** (en fait 12% très fort et 30 assez fort),
–**d'autant plus que l'entreprise est de taille importante** : 38% pour les 1-9 salariés, 54 pour les 10-49 salariés, 64 pour les 50-249 salariés et 79 pour les 250 salariés et plus,
-Et que l'activité est localisée dans les secteurs de production (construction 51%, industrie 46) **et de commerce** 47, mais faible dans les services (entre 22 et 38%).

♦ **La transition écologique n'est pas un risque pour 19%, elle est même une opportunité pour 32%** ; 49% disent ni risque, ni opportunité.

[28] Source de l'article : *https://letowski.fr/53-des-dirigeants-dentreprise-ont-le-sentiment-detre-parfois-depasses-par-le-rythme-des-changements-ecologiques-et-numeriques/*

Elle est davantage une opportunité pour les 250 salariés et plus (54%), vs 27-38% pour les autres tailles ; elle est aussi **une opportunité pour l'industrie (42%) et pour l'informatique, les activités immobilières et financières** (41%) vs 26-32% pour les autres activités.
En ce qui concerne le risque, les activités de services aux entreprises estiment peu qu'il y a risque (5 et 13%), vs 20-25% les autres activités et 14-17% selon les tailles d'entreprises.

♦ **59% se disent prêts** (dont très prêts 17) **à faire face aux conséquences de cette transition** (81% les 250 salariés et plus et 71% les activités informatiques, financières et immobilières).

♦ **Mais leur niveau de préparation est fragile** :
-Leurs collaborateurs sont peu préparés (22% et 50 en partie),
-38% estiment mesurer leur empreinte carbone (gaz à effet de serre, ressources, pollutions…) et mettre en œuvre des pratiques de sobriété,
-45% font état de bonnes pratiques pour adapter les conditions de travail aux conséquences du dérèglement climatique (canicule, pollution, stress, fatigue),
-51% disent connaitre les règlementations et normes environnementales qui s'appliquent à leur activité.

♦ **4 profils d'entreprise sont identifiés face à la transition écologique :**

2 profils sont prêts à faire face :
-28% (mais 65% les 250 salariés et plus) sont prêts et fortement impactés ; **49% y voient une opportunité,**
-31% sont prêts mais faiblement impactés, surtout les 1-9 salariés (32%) vs 14-24% les autres et 52% les activités informatiques, financières et immobilières ; pour 55% d'entre eux, il n'y a ni risque ni opportunité,

2 profils ne sont pas prêts :
-25% pas prêts mais faiblement impactés, davantage les 1-9 salariés vs 3-19% les autres tailles et 35% les autres services aux entreprises ; pour 66% il n'y a ni risque, ni opportunité,
-13% ne sont pas prêts mais fortement impactés, davantage les 10-249 salariés (17-19%) ou le commerce (18%) ; **pour 52% il y a risque.**

⇒ A propos de la transition numérique

♦ **22% estiment fort (très fort 6%) l´impact de la transition numérique sur leur entreprise,** notamment pour les 50 salariés et plus (38 et 58% pour les 250 salariés et plus) et 39% pour les activités informatiques, financières et immobilières, vs 6% pour l'industrie et 5% pour la construction.

♦ **33% jugent la transition numérique plutôt une opportunité** (entre 45 et 59% les 50 salariés et plus) et 45% les activités informatiques, financières et immobilières. Seules 10% estiment qu'il y a risque. Pour 53% il n'y a ni risque ni opportunité.

56% disent être prêts à faire face à cette transition, notamment les plus de 50 salariés (66-67%) et les services aux entreprises (66-67%), **mais seuls 18%** (25-27% les services aux entreprises) **estiment que les compétences et les connaissances de leurs salariés sont totalement adaptées** (48% disent adaptées en partie, notamment les 50 salariés et plus).

50% estiment à un bon niveau la connaissance de la réglementation sur la protection des données et le respect de la vie privée (RGPD), 47% la maitrise des nouveaux outils technologiques utilisés dans leurs métiers, et 9% l'utilisation de l'intelligence artificielle (mais 73% ne savent répondre sur ce point).

♦ 4 profils d'entreprise face à la transition numérique :

2 profils sont prêts ;
-18% sont prêts et fortement impactés, 32 et 50% les 50 salariés et plus et 32% les activités informatiques , financières et immobilières ; **77% y voient une opportunité,**
-37% sont prêts et faiblement impactés, notamment la construction (50%) ; 58% n'y trouvent ni risque ni opportunité et 31% une opportunité.

2 profils non prêts :
-38% ne sont pas prêts mais peu impactés ; 71% appartiennent à l'industrie ; 69% n'y voient ni opportunité ni risque,
-4% ne sont pas prêts mais fort impactés ; toutefois 46% y envisagent une opportunité.

⇒ Face à ces transitions,

Au final 60% disent que leur entreprise n'est pas prête à faire face à au moins une de ces transitions et 42% n'ont pas du tout les compétences pour s'adapter à au moins une de ces transitions.

Par ailleurs :
-72% estiment prioritaires de maintenir ou améliorer la rentabilité de votre entreprise (79% le commerce et HCR),
-42% d'adapter et développer les compétences de leurs salariés (64% les 250 salariés et plus et 50 les activités informatiques, financières et immobilières),
-37% de fidéliser ou recruter certains profils de compétences (48-56% les 10 salariés et plus et ceux de l'industrie 67%),
-32% d'adapter leurs moyens de production aux évolutions de leur secteur (47% les 250 salariés et plus).

♦ 91% ont le sentiment que c'est leur rôle de développer les compétences et connaissances de leurs salariés. Pour y parvenir, ils envisagent de :
-Proposer une offre de formation à leurs salariés pour acquérir de nouvelles compétences et connaissances (45% l'ont fait et 26 l'envisagent),
-Evaluer le niveau de compétences et de connaissances actuels de leurs salariés (38 et 23%),
-Adapter leurs outils et moyens de production (37 et 27%),
-Proposer du tutorat en interne pour faciliter la transmission des nouvelles compétences et connaissances (30 et 25%),
-Recruter des nouveaux profils (28 et 18%),
-Investir dans de nouvelles technologies, dans la R&D (18 et 20%),
-Changer leur modèle économique (13 et 19%).

37% n'ont mis en place aucune action liée au développement des compétences, notamment ceux du commerce, HCR (45%) et de la construction (41%).
63% ont déjà mis en place au moins une action (83% les 250 salariés et +, 74% les services aux entreprises).

♦ **Noter toutefois que près de 9 dirigeants sur 10 rencontrent des difficultés pour développer les compétences de leurs salariés** : effectifs insuffisants (54%), coût élevé des formations (52%), déficit d'informations sur ces transitions, sur leurs conséquences pour leur secteur (43%) ; 30% ne savent pas à qui s'adresser pour être accompagné, et 22% qu'il n'y a pas sur le marché de formations adaptées à leurs besoins : enfin 22% ont des difficultés à recruter les bons profils en matière écologique ou numérique.

♦ **53% ont le sentiment d'être parfois dépassé par le rythme des changements** (y compris 67% les 50-249 salariés et 60% les 10-49 salariés, 79% ceux de l'industrie), **alors que 46% se disent être en phase avec les changements en cours** (60% ceux des activités informatiques, financières, et immobilières) et des services aux entreprises.

♦ **Pour les accompagner** à développer les compétences de leurs salariés en lien avec ces transitions, les dirigeants comptent sur de nombreux acteurs, en premier lieu leur branche professionnelle (68%), les organismes de formation (65%), les OPCO (45%), les collectivités locales (35%), l'Etat (35%), l'éducation nationale et l'enseignement supérieur (29%), pôle emploi (24%).

Pour en savoir davantage : https://www.unedic.org/storage/uploads/2024/03/20/Climat-numrique-IA-Les-employeurs–lheure-des-transitions_uid_65fad298273e3.pdf?trk=public_post_comment-text

Une nouvelle plateforme pour l'innovation territoriale

L'innovation territoriale est l'enjeu névralgique pour réussir les transitions, et trouver des solutions en « Commun(s) » là où il est impossible de les faire émerger seul. Mise en ligne le 2 juillet dernier, à l'occasion des 10 ans du Réseau des catalyseurs territoriaux, **la plateforme « L'innovation territoriale en Actions »** est co-pilotée par la Fondation des Territoires, le Réseau des catalyseurs territoriaux, Le RAMEAU et le Fonds ODD 17.

L'innovation territoriale est la capacité à mobiliser les leviers d'innovation de tous les acteurs d'un territoire, dans le cadre d'un cap et d'un cadre communs, au service d'un Projet de Territoire qui permet de relever l'ampleur des défis que vivent les acteurs locaux.

Les 4 leviers pour accélérer le développement de l'innovation territoriale ont été qualifiés, mesurés et illustrés. Les résultats de la démarche apprenante menée depuis 2015 sont aujourd'hui accessibles à tous.

Objectifs et contenu de la plateforme

La plateforme « L'innovation territoriale en Actions ! » propose :

- Une diversité de ressources pour **connaitre les territoires,**
- Une **capitalisation des pratiques innovantes,**
- Une démarche de valorisation des **compétences pour** « **Agir ensemble en Territoire »** face aux défis communs au plus près du « premier kilomètre des besoins »,
- Des partenaires pour **activer les capacités d'actions concrètes.**

La cartographie suivante illustre la diversité des points d'entrée possibles pour concevoir et expérimenter votre propre parcours d'usage.

La plateforme a été conçue pour répondre aux **besoins de trois cibles d'acteurs**, afin de leur permettre de valoriser leurs innovations territoriales, de s'approprier les pratiques innovantes et de mobiliser leur écosystème au service des territoires.

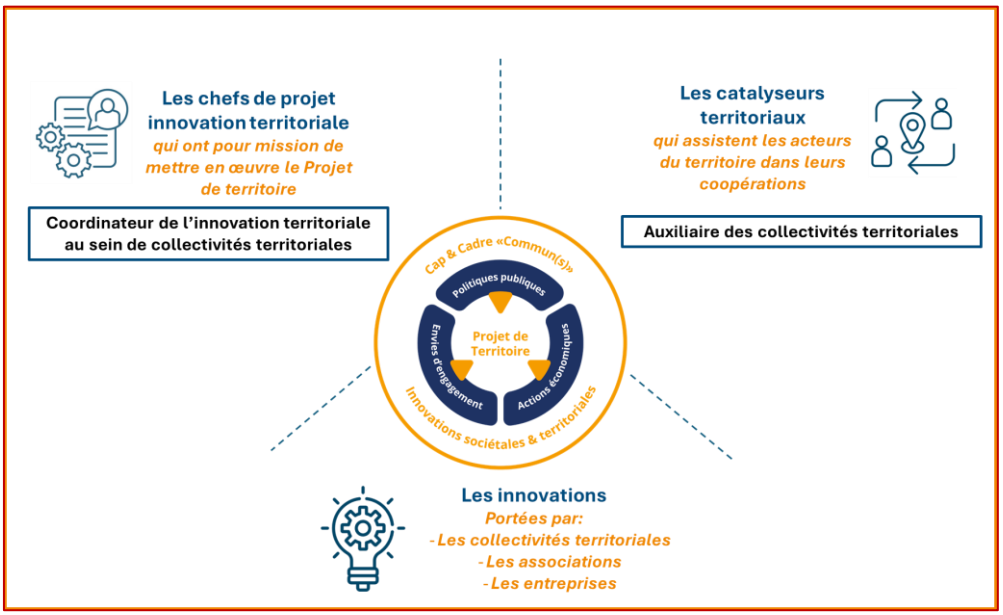

Découvrez la e-mallette de la catalyse territoriale du RNMA !

A l'occasion de la **10ème Rencontre des Pionniers des alliances en territoire**, et pour fêter **les 10 ans du réseau de catalyseurs territoriaux**, le RNMA a présenté le site dédié aux travaux menés par ce réseau aux 57èmes Rencontres nationales en mai 2023 sur la notion de catalyse (cf. article sur la Réunion dans le dossier de ce bulletin), **ou comment les Maisons des associations** à travers leurs pratiques, leurs actions **favorisent le faire ensemble, les coopérations, sur un territoire**.

Cette mallette propose un éventail de ressources issues de nombreuses ressources capitalisées ou produites par le RNMA, à partir des travaux de ses partenaires, des travaux de ses membres autour de la co-construction, du faire alliance, du faire ensemble ... mais aussi des liens vers des sites utiles pour aller plus loin dans la thématique :

💡 des notions clés et éléments de définition : catalyse territoriale / co-construction / faire ensemble / faire alliance …

🎤 les propos d'ouvertures et la contextualisation de la thématique

⚙ les restitutions des échanges de pratiques et ateliers

🔎 un cadrage théorique pour mieux comprendre la catalyse et ses modalités d'actions : dialogue territorial, expérimentations collectives, accompagnements, gestion de lieux …

🔎 des présentations d'expérimentations autour de la structuration des coopérations : faire territoire pour faire sens

📄 une présentation du travail autour de la reconnaissance du métier AVA (accompagnateur.trice de la vie associative locale)

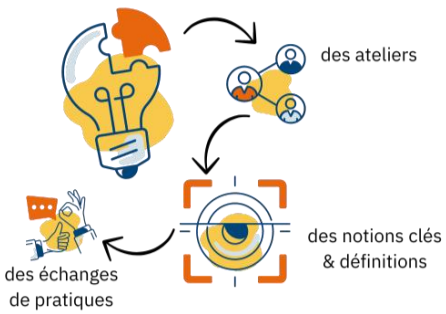

Mutations du travail & des compétences

GOUVERNANCE DES ENTREPRISES : LE DESEQUILIBRE STRUCTUREL ENTRE PARTIES PRENANTES PEUT-IL ETRE REFORME ? 80

LE MANAGEMENT INSUFFISAMMENT IMPLIQUE DANS LE PILOTAGE DE LA STRATEGIE RSE ..84

SALAIRE DECENT : QUELLE REMUNERATION JUSTE EN ENTREPRISE 85

NOTE DE PROSPECTIVE : L'ENGAGEMENT DES COMPETENCES MANUELLES ET DES EQUIPES OPERATIONNELLES 87

Gouvernance des entreprises : le déséquilibre structurel entre parties prenantes peut-il être réformé ?

La Société Française de prospective a tenu son rendez-vous annuel, « Le Printemps de la Prospective », le 19 juin 2024, sur le thème de **la gouvernance**.

Une des tables rondes était, sur ce thème consacré à **l'entreprise**. Deux questions y étaient abordées.

- Celle de l'équilibre à trouver entre la finalité économique et financière des entreprises et la responsabilité sociale - interne externe - qu'on lui demande de plus en plus d'exercer.
- Celle ensuite de l'évolution des modes de gouvernance pour mieux prendre en compte cette double dimension.

Dominique Bailly, Président d'Human & Co [29], a dans ce cadre présenté une cartographie de la gouvernance, rendant compte d'un déséquilibre structurel entre parties prenantes et évoque les deux voies possibles de sa réforme, soit sous pression de facteurs exogènes, soit par la volonté propre des acteurs des acteurs.

Cet article reprend et développe les éléments de cette intervention.

ELEMENTS D'INTERVENTION

La tension entre objectifs économiques et engagements sociétaux de l'entreprise n'est pas nouvelle. Elle peut être considérée comme inséparable de son modèle. Mais elle s'est intensifiée avec le tournant financier des années 1980 et l'adoption d'un système de gouvernance privilégiant les intérêts des actionnaires par rapport à ceux des autres parties prenantes. Ce tournant, qui a marqué le passage du capitalisme industriel au capitalisme financier, s'est opéré au moment même où surgissait une exigence de responsabilité sociale, portée notamment par des enjeux environnementaux de plus en plus pressants.

Il y a ainsi dans la question de l'équilibre entre objectifs économiques et engagements sociétaux un premier paradoxe. Les uns et les autres forment comme deux vases communicants dont le volume global ne cesse de croitre. Plus l'ambition de rentabilité des investissements augmente, plus les exigences d'engagement social au sens large progressent également, à due proportion. Il s'installe ainsi une polarité exacerbée entre la recherche à tout prix d'une performance économique et financière et l'appel de plus en, plus pressant à plus de responsabilité sociale et environnementale, polarité qui installe le sentiment d'un rapport de force inégal et sans issue.

Un second paradoxe existe. Il est frappant en effet s'agissant des questions de gouvernance[30] de constater que cohabitent des domaines soumis à un pilotage extrêmement serré et pressant (tout ce qui est tout ce qui relève de la performance financière ou qui ou ce qui y concourt tels que les indicateurs, les process etc.) et des domaines pas ou peu gouvernés, c'est-à-dire davantage confiés à des mécanismes d'autorégulation, notamment par « la main invisible du marché ». Ainsi en est-il par exemple du management de l'innovation

[29] Table ronde animée par Jean Éric Aubert président de la SFP, avec la participation de Marie-Hélène Caillol, Présidente du Laboratoire Européen d'Anticipation Politique et de Dominique Bailly, Président d'Human & Co.

[30] La gouvernance est dans cet article appréhendée dans un sens large dépassant le système de gouvernement de l'entreprise pour s'étendre à tout ce qui concourt à sa direction et son pilotage.

par nature très horizontal mais aussi de la gestion des ressources humaines ou progressivement les mécanismes de marketing RH et donc de marché interne tente à se substituer aux politiques de gestion.

Ces deux paradoxes, qui sont en réalités deux polarités nous aident à établir la cartographie de la gouvernance. Une cartographie qui rend compte d'un périmètre et de ses acteurs mais qui révèle aussi des déséquilibres importants et dommageables.

Cette cartographie peut-elle évoluer, être redressée ? Et sous quelle pression ou quelle action ?

Une cartographe déséquilibrée et insatisfaisante de la gouvernance d'entreprise

Les deux polarités dessinent une matrice avec un axe performance / responsabilité sociale d'une part, et un axe verticalité / horizontalité d'autre part.

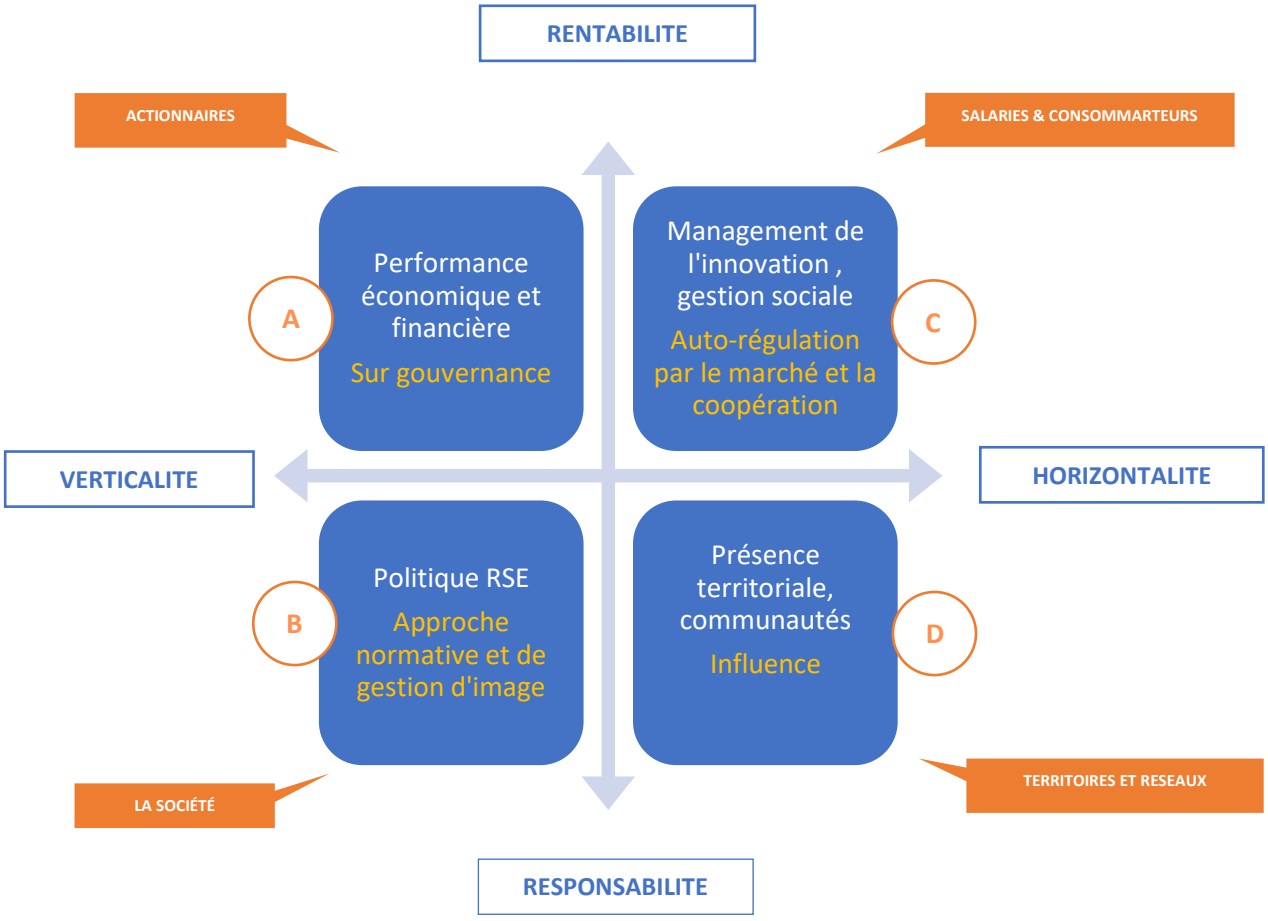

A chaque cadran, correspond un domaine, un mode de pilotage, et un ou des acteurs dominants.

A plat, cette carte parait équilibrée. Mais si elle devait être représentée en 3D elle révélerait évidemment des étirements et des reliefs.

- Le cadran A, celui de la performance économique et financière est incontestablement le plus présent et le mieux équipé, tant en termes d'instances, que d'instruments de reporting et de procédures. Il est

celui de la rationalité économique et tend à « assécher » le fonctionnement des organisations et le durcir.

- Le cadran **B,** celui de la responsabilité sociale, est également actif et instrumenté mais rencontre aujourd'hui un certain scepticisme, en raison de sa superficialité voire de son potentiel manipulateur.
- Le cadran **C**, celui du management de l'innovation, porté par tant par le besoin d'agilité et de création de valeur que par l'aspiration des salariés à l'autonomie constitue un terrain stratégique (fabrication des avantages concurrentiels). Sa gouvernance est plus aléatoire.
- Le cadran **D,** celui des territoires désigne des pratiques encore émergentes mais porteuses de promesses, dans le contexte en particulier d'une pression environnementale accrue.

Cette cartographie rend donc compte d'une gouvernance contrastée tant dans le poids accordé aux différents acteurs que dans les modes de pilotage associés. Le panorama qu'elle délivre peut être par ailleurs jugée insatisfaisante. La critique porte notamment sur la primauté donnée aux actionnaires, la multiplication des antagonismes, et le formalisme de la RSE.

Le système de gouvernance peut-il être réformé ?

Dans le contexte d'une crise environnementale aigue, mais aussi d'inégalités sociales renforcées, la réforme du système de gouvernance est attendue. Peut-elle se produire ? Sous quelle pression ou nécessité ? Quelle part accorder dans cette évolution aux facteurs structurels et à la volonté des acteurs ?

Observons d'abord son origine. Celle des grandes ruptures de la fin du 20e siècle - mondialisation financiarisation digitalisation - qui ont fait basculer l'entreprise dans l'accélération et la postmodernité. Ces ruptures ont installé un marché de taille planétaire, ultra réactif, et doté de ressources financières abondantes et déréglementées. En termes de gouvernance des organisations elles ont produit des effets très puissants :

- Elles ont créé une dissymétrie structurelle et durable dans la prise en compte des intérêts des parties prenantes en favorisant les actionnaires, et en soumettant de ce fait les entreprises à la logique dominante de maximisation du retour sur investissement
- Elles ont imposé une décentralisation de fonctionnement dans bien des domaines en déplaçant les lieux de décision opérationnelle au plus près des clients, sans pour autant abandonner la verticalité d'un pilotage de la performance très instrumenté.
- Elles ont de ce fait installé les entreprises dans un environnement de grande complexité ou se multiplient et s'amplifient des tensions entre objectifs opposés, ainsi qu'entre modes de fonctionnement et de management simultanément directifs et décentralisés.
- Elles ont par ailleurs poussé parfois jusqu'à l'épuisement l'utilisation des ressources naturelles et psychiques.
- Elles ont par ailleurs désynchronisé, sur le plan macroéconomique, la gouvernance économique et la gouvernance politique. Dans un environnement dérégulé et mondialisé le périmètre de compétence des États (et des démocraties) ne recouvre plus en effet le périmètre d'activités des acteurs économiques.

Il résulte de l'ensemble de ces effets le sentiment d'une course à la fois de plus en plus intense (accélération chronique) et hors de contrôle. La restauration du politique, c'est à de la capacité des États ou des Unions d'États à exercer une autorité sur les acteurs économiques, apparait dans ce contexte comme un enjeu déterminant.

La voie de l'évolution structurelle

Une évolution de l'équilibre (ou les déséquilibres) dont la matrice rend compte pourrait logiquement résulter d'une évolution des différents facteurs structurels. Une réforme de la gouvernance, rééquilibrant le poids des parties prenantes en résultant serait évidemment déterminante. La loi PACTE en constitue en France l'amorçage, mais reste de portée limitée. Elle n'a d'effet par ailleurs que dans le périmètre national, et aucun mouvement significatif convergent n'est observé à l'échelle mondiale.

Est-elle pour autant hors de portée ?

Il pourrait résulter d'un enchainement de facteurs et de causes, selon différents scénarios. L'un d'entre eux peut être décrit ainsi :

- Les effets perçus de la crise climatique deviennent partout insupportables
- Ces effets alimentent une pression citoyenne croissante et mondialisée
- Au cours de la même période les troubles géopolitiques réaffirment le rôle des États et le besoin d'une souveraineté renforcée notamment dans le domaine économique
- Ces deux mouvements tendent à « remonétiser » les Etats, et à renforcer leur compétence régulatrice.
- Une réforme de la gouvernance est ainsi décidée, au travers d'initiatives convergentes à l'échelle mondiale.
- La pression financière est ainsi tempérée.
- Un nouveau cycle économique et social s'ouvre.

La voie de l'évolution par la volonté des acteurs

Au-delà de ces facteurs externes et indépendamment d'eux, l'évolution de la cartographie de la gouvernance, peut-elle se produire par la volonté propre des acteurs ?

Une telle évolution volontaire suppose un renouveau de la pensée stratégique. Ce renouveau peut porter – notamment – sur trois points : la culture de contrôle, la complexité et le capital immatériel.

- La culture de contrôle irrigue les organisations. Et plus l'environnement est instable, plus le besoin de contrôler s'accroit. La crise sanitaire et le surgissement du travail à distance en ont fait la démonstration. Mais ce besoin rencontre celui de l'agilité et de l'implication des salariés dans la création de valeur. Il y a donc un rééquilibrage nécessaire et qui s'opère au rythme du développement et de l'appropriation des nouveaux modes de management.
- Un mouvement de rééquilibrage entre finalités et entre parties prenantes peut se produire mais il ne supprimera pas les tensions. Il ne fera que mieux les réguler. La complexité ne peut être évitée et elle nécessite aussi un apprentissage. Sa prise en compte suppose par exemple une meilleure compréhension et un plus grand usage de l'intelligence collective. Elle nécessite aussi de mettre à disposition des managers des espaces de ressourcement pour absorber les tensions, accepter les limites de ce que l'on peut maitriser, et pouvoir se reconnecter à soi, aux autres et à l'environnement.
- Une approche financiarisée et à horizon court de la stratégie conduit à sous-valoriser les actifs immatériels. Lorsque La Poste en France décide, à l'opposé de ses grands homologues européens, de préserver sa présence territoriale et son modèle social parce qu'elle les considère comme des actifs de grande valeur, créateurs de confiance et donc levier stratégique de diversification dans les services financiers ou de proximité, elle procède à une lecture stratégique inhabituelle mais qui se révèlera gagnante. Lorsqu'une entreprise comme Harley Davidson par exemple développe avec ses clients le sentiment d'appartenance à une communauté liée davantage par un état d'esprit par la simple possession d'un produit, elle développe un avantage concurrentiel extrêmement solide et porteur.

De ce point de vue une approche stratégique de la responsabilité sociale peut se révéler bien plus performante qu'une simple qu'une approche normative ou de marketing sociétal.

Au fond, la compréhension et l'évolution de la cartographie de la gouvernance suppose de développer une plus grande intelligence. Non pas dans l'échelle verticale de l'intelligence intellectuelle et rationnelle mais dans celle horizontale d'un élargissement à ses multiples dimensions : intelligence émotionnelle, intelligence systémique, intelligence collective, intelligence spirituelle même au sens d'une connexion renforcée avec soi, avec les autres et notamment les acteurs de terrain et leur réalité, avec l'environnement, et notamment l'environnement territorial.

Le management insuffisamment impliqué dans le pilotage de la stratégie RSE

Alors que la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) va progressivement exiger des entreprises qu'elles déploient de nouveaux plans d'action en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), un obstacle pourrait entraver cette intégration : le manque d'engagement des managers et des cadres supérieurs. Ces acteurs clés au sein des entreprises, qui détiennent le pouvoir de décision, sont en effet souvent mal préparés aux exigences de la transformation durable.

Plusieurs études indiquent que les managers et les cadres supérieurs sont souvent le maillon faible dans la mise en œuvre des stratégies de durabilité. Par exemple, une étude du Boston Consulting Group publiée en 2023 révèle que les administrateurs des grandes entreprises ont une perception plutôt négative de la RSE : plus de deux tiers d'entre eux (68 %) estiment que la durabilité a peu d'impact sur la performance financière aujourd'hui.

Cependant, il est plus généralement constaté un manque de compréhension des enjeux de la RSE au plus haut niveau des entreprises : seuls 29% des membres des conseils d'administration dans le monde estiment être suffisamment formés ou informés pour remettre en question ou surveiller la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable, et près de la moitié estiment que cela ne fait tout simplement pas partie de leurs compétences ou de leurs responsabilités habituelles. Pour Bertrand Desmier, expert en stratégies RSE, ce manque d'implication des cadres supérieurs entrave l'intégration de la RSE : "Il est essentiel que les dirigeants s'impliquent davantage dans ces domaines, qu'ils comprennent qu'il n'est plus possible de diriger une entreprise uniquement en se basant sur des considérations financières. Si les dirigeants ne sont pas engagés, il est difficile de véritablement piloter la RSE."

En l'absence de vision et d'objectifs clairs, l'ensemble de la chaîne de management accuse un retard en termes d'engagement sur les questions de RSE. Pour Martin Richer, expert en management de la RSE, il s'agit même du "nœud gordien" qui entrave le déploiement de la RSE. "75% des salariés en France estiment que leur manager n'est pas engagé sur les questions de RSE," explique-t-il. Pour Bertrand Desmier, "les managers ont souvent peu d'idée de la manière dont ils peuvent contribuer au déploiement et à la supervision de la politique RSE. Ils ne voient même pas de référence à la RSE dans leurs missions habituelles !" En effet, lorsqu'on les interroge, les managers des grandes entreprises disent certes être familiers avec la RSE, mais 35% admettent n'avoir jamais discuté du sujet avec leurs supérieurs hiérarchiques... En conséquence, à peine un quart des employés considère leur manager comme pleinement engagé sur les questions de RSE, et seulement 4% le perçoivent comme un moteur du changement durable au sein de leur entreprise.

Selon Catherine Jacquet, directrice de projets chez Cegos, "étant donné que les enjeux du développement durable ne sont pas encore pleinement intégrés aux modèles économiques dans la plupart des organisations, les managers peinent à se mobiliser sur des sujets qui n'ont pas encore un impact direct sur leurs activités quotidiennes." Ainsi, le défi semble être double : tout d'abord, il est nécessaire d'incorporer de manière plus approfondie la RSE dans le modèle commercial de l'entreprise. C'est l'objectif principal de la CSRD, comme le souligne Bertrand Desmier : "elle devrait avant tout servir de catalyseur pour la transformation." "L'idée n'est pas seulement de produire des rapports, mais de créer les conditions pour une véritable gestion de la RSE au sein de l'entreprise, impliquant notamment les managers et leurs équipes opérationnelles", explique-t-il.

De manière plus spécifique, "la clé réside dans l'implication des managers dans cette démarche, en leur fournissant les outils, les compétences et les procédures nécessaires pour gérer leurs impacts", analyse Martin Richer. Ainsi, l'établissement d'objectifs professionnels liés à la RSE à tous les niveaux de la gestion est identifié par la recherche comme un moyen efficace de faciliter la mise en œuvre opérationnelle de la RSE.

L'autre défi est de mieux cibler les investissements dans la formation en matière de RSE. Actuellement en France, selon Cegos, 80% des salariés déclarent avoir suivi une formation liée à la RSE au cours des trois dernières années. Diverses initiatives telles que des séances de sensibilisation, des ateliers interactifs et d'autres activités visant à engager les salariés se multiplient dans de nombreuses entreprises. Cependant, elles semblent souvent manquer leur cible. Selon Martin Richer, "les études montrent que les salariés sont déjà volontaires et engagés en matière de durabilité ; ce qui leur manque, ce sont les ressources et le cadre nécessaires pour intégrer la RSE dans leur quotidien professionnel." En effet, 60% des salariés français préféreraient que leur entreprise accompagne les managers de proximité pour les aider à intégrer la RSE dans leurs activités et avec leurs équipes. En d'autres termes, les entreprises doivent améliorer la formation de leurs salariés en matière de RSE et surtout fournir aux managers les ressources techniques, financières et humaines nécessaires pour qu'ils deviennent de véritables agents de la politique RSE en interne.[31]

Salaire décent : quelle rémunération juste en entreprise

Florent Menegaux, président de Michelin, récemment interviewé par Le Parisien, critique le niveau insuffisant du salaire minimum en France. Il met en avant la politique de "salaire décent" instaurée chez Michelin pour ses plus de 130 000 salariés à travers le monde. Selon lui, ce salaire devrait permettre à chaque employé de subvenir à ses besoins essentiels, y compris le logement, la nourriture, les loisirs, et même l'épargne, pour une famille de quatre personnes. Ce seuil est plus élevé que le salaire minimum en France, équivalant à environ 40 000 euros brut par an à Paris et plus de 25 000 euros bruts à Clermont-Ferrand, alors que le SMIC est de 21 203 euros brut annuels.

Michelin a défini ce "salaire décent" en se basant sur les critères de l'association Fair Wage Network, qui calcule des seuils de salaire dans différentes zones géographiques en fonction du coût de la vie local. Par exemple, au Brésil, le salaire décent de Michelin serait de plus de 37 000 réals (2,2 fois le

[31] Le management insuffisamment impliqué dans le pilotage de la stratégie RSE – pour en savoir plus :
- https://www.bcg.com/press/10july2023-knowledge-gaps-sustainability
- https://www.novethic.fr/economie-et-social/business-model-en-transition/rse-managers-pilotage-entreprise

salaire minimum) et en Chine de près de 70 000 yuans (2,4 fois le salaire minimum). Selon Florianne Viala, directrice de la rémunération de Michelin, ce salaire décent représente en moyenne entre 1,5 et 3 fois le salaire minimum. Grâce à cette politique, Michelin affirme que tous ses salariés touchent désormais un salaire décent, alors qu'auparavant, près de 7 000 employés, soit plus de 5% du groupe, étaient en dessous de ces seuils.

La communication de Michelin ravive le débat sur le "living wage" ou salaire décent, une notion soutenue par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) depuis 1970. De nombreuses grandes entreprises, encouragées par le Pacte Mondial des Nations Unies, ont signé des engagements en faveur du salaire décent. Ce sujet devient même un enjeu pour les investisseurs, avec des organisations comme le Forum pour l'Investissement Responsable interrogeant régulièrement les entreprises sur leur politique salariale lors des Assemblées Générales.

Le concept de salaire décent demeure hors de portée pour de nombreux travailleurs. À l'échelle mondiale, plus de 730 millions de personnes, soit un sur cinq, subsistent avec moins de 3 dollars par jour. Dans les pays fournisseurs des multinationales, les salaires restent très bas. Fin 2023, au Bangladesh, des grèves historiques ont paralysé les usines textiles pendant des semaines pour réclamer une amélioration des rémunérations. Même en France, parmi les 9 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, près d'un million sont des "travailleurs pauvres", gagnant à peine 50 à 60% du salaire minimum, selon l'Insee. La hausse des prix en Europe ces dernières années a ravivé le débat sur la crise des salaires. Les augmentations salariales françaises en 2022 et 2023, bien que supérieures de 4%, ont à peine compensé l'inflation.

Statistiquement, le niveau de vie se calcule en divisant le revenu disponible d'un ménage par le nombre d'unités de consommation, le premier adulte comptant pour 1, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3, selon la méthode utilisée dans les pays de l'OCDE. En procédant ainsi, constate l'Insee, avant redistribution, les 10% des personnes les plus pauvres disposent d'un niveau de vie annuel moyen de 4.500 euros, contre 87.610 euros pour les 10% les plus aisées, soit 19,5 fois plus. Après redistribution, ce rapport est réduit à 5,6. Fort heureusement, beaucoup de Français n'ont pas à attendre de toucher un salaire « décent» pour vivre décemment.

Pour Nicolas Robert, délégué syndical central Sud chez Michelin, le "salaire décent" mentionné par le PDG du groupe est loin de la réalité. Il souligne que de plus en plus de salariés ont du mal à joindre les deux bouts et vivent dans une situation de survie depuis trois ans. Pour Romain Baciak, représentant CGT du groupe, les inégalités de salaires sont également un problème : il dénonce le fossé entre les hauts cadres qui reçoivent des bonus de presque six chiffres et les salariés qui peinent à subvenir à leurs besoins.

La question du salaire décent et de l'équité salariale restera au centre des préoccupations dans le monde de l'entreprise. Avec l'entrée en vigueur cette année de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), les entreprises seront tenues de divulguer des informations sur leurs politiques de salaire décent. De plus, la future loi européenne sur le devoir de vigilance devrait élargir cette responsabilité à toute la chaîne d'approvisionnement, y compris les fournisseurs. Cela rappellera à

l'Europe que la première responsabilité sociale d'une entreprise est de rémunérer équitablement ses travailleurs.[32]

Note de prospective : l'engagement des compétences manuelles et des équipes opérationnelles

Avec les cycles d'échanges et de prospective, l'Observatoire du pro bono organise et anime la réflexion collective autour de l'engagement par le partage des compétences. Le sujet du premier cycle ? L'engagement des compétences manuelles et des équipes opérationnels.

En partenariat avec Pro Bono Lab :

pro bono lab

Chez Pro Bono Lab nous avons une conviction forte : **Nous savons tous faire quelque chose, et nous pouvons mettre gratuitement ce savoir et ces connaissances à disposition des associations qui en ont besoin et qui œuvrent pour un futur souhaitable.** En pro bono.

Notre rêve ? **Démocratiser le partage de compétences et faire de ce levier d'engagement un des plus accessibles qui soit**. Pour que toutes les compétences de notre société soient mobilisées et fédérées afin de répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux.

Pourquoi s'intéresser à l'engagement des compétences manuelles ?

[32] Salaire décent : quelle rémunération juste en entreprise – pour en savoir plus :

- https://www.slate.fr/story/266679/salaire-decent-idee-michelin-efficace-loreal-revenu-remuneration-smic-travailleurs-pauvres
- https://www.michelin.com/publications/groupe/media-day-michelin-2024
- https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/michelin-met-en-place-un-salaire-decent-pour-tous-ses-salaries-dans-le-monde-2089557
- https://www.leparisien.fr/economie/florent-menegaux-president-du-groupe-michelin-le-smic-nest-pas-un-salaire-decent-17-04-2024-EAICHEL4GZDFBI4ED3LDDJACEM.php
- https://www.novethic.fr/economie-et-social/droits-humains/salaire-decent-michelin-remuneration-juste-entreprise

Les compétences techniques et manuelles, les grandes oubliées du pro bono ? C'est une interrogation qui nous taraude depuis un moment et qui nous avait d'ailleurs réuni en 2021.

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à mettre en place des dispositifs d'engagement dans le prolongement de leur politique RSE, mais elles rencontrent des difficultés majeures à mobiliser les employés dit « opérationnels » ou de « terrain ».

Si lors de la création de Pro Bono Lab en 2011, notre mission de démocratisation du partage de compétences **passait, dans un premier temps, par la mobilisation des salariés de grandes entreprises en île de France ayant déjà mis en place des politiques incitatives**, il n'en est rien 13 ans plus tard. **L'engagement citoyen au sein des entreprises ne peut pas être une nouvelle source d'exclusion, ou de discrimination**. Nous devons œuvrer à rendre davantage accessible cette pratique, quelle que soit la taille de l'entreprise, quel que soit le territoire, quels que soient les talents et énergies en présence. Et ceci, toujours dans une démarche volontaire des individus et d'utilité pour les associations

Pourquoi cette différence d'appropriation du sujet de l'engagement et du mécénat de compétences en fonction du profil des collaborateurs ?

La volonté est pourtant là : la plateforme d'engagement solidaire Wenabi constate que **l'engagement des métiers manuels est un enjeu d'actualité pour 50 à 70% des entreprises qu'il accompagne. Les collaborateurs opérationnels sont quant à eux plus de 60% à déclarer qu'ils souhaitent s'engager** pour une association via leurs entreprises. Par ailleurs, les compétences manuelles peuvent constituer une valeur indéniable pour les associations.

Nous avons décidé de creuser les freins qui empêchent ces profils métiers de s'engager, les enjeux de l'engagement des compétences manuelles et techniques. Avec un objectif en ligne de mire : démocratiser, rendre accessible l'engagement solidaire quel que soit le métier et le niveau hiérarchique (cadre et non cadre).

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter notre livrable et compte rendu de ce cycle de prospective.

Livrable et compte rendu du cycle de prospective compétences manuelles et prospective : **ici**

Ce cycle de prospective a été organisé en partenariat avec l'Alliance pour le Mécénat de Compétences avec le soutien de la Poste, la Fondation Onet et Allianz.

Nous tenons à remercier nos intervenants, Stephan Ré (Fondation Boulanger), Thomas Soucaille (Wenabi), Camille Laubé (Entreprise des possibles), Jean-Luc Pourrière (Capgemini Engineering) et les participants de ce cycle de prospective : Marion Baudin (Vinci pour la cité), Lucie Godeau (Optimy), Marjorie Beltranda (Fonds de dotation l'Occitane), Patrick Poulain (Suez), Stéphanie Osmont (La Poste), Julie Rosenfeld (Entreprendre pour toi), Caroline Orofino – (Fondation ONET) –Nathalie Bouchetière (Fondation ONET), Stéphane Godlewski (Agence DOYOUPHILL). Merci à eux pour leur contribution.

Territoires innovants

POUR UNE EUROPE DE LA SOBRIETE. L'INCONTOURNABLE STRATEGIE POUR LA TRANSITION EUROPEENNE 90

FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, LES VILLES EUROPEENNES SE TOURNENT VERS DES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE 92

DIRECTIVE EUROPEENNE SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE : UN PERIMETRE ELARGI 93

LES TERRITOIRES ZERO CHOMEURS LONGUE DUREE : UN PROCESSUS D'INNOVATION PERMANENTE 95

HABITER DEMAIN NOS TERRITOIRES : LE REGARD DU PROGRAMME « EN QUETE DE DEMAIN ! » 99

LA FRANCE RATIFIE LE TRAITE INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DE LA HAUTE MER ET DE LA BIODIVERSITE MARINE 100

TRANSITION NET-ZERO DU SECTEUR MARITIME MONDIAL : DEBAT INTERNATIONAL SUR LA POLITIQUE A ADOPTER 101

Pour une Europe de la sobriété. L'incontournable stratégie pour la transition européenne

La sobriété peut-elle être un langage commun pour l'Europe ? C'est la question soulevée par le Comité 21 dans une note d'analyse publiée à quelques jours des élections pour le Parlement Européen du 9 juin 2024. Elle s'inscrit dans le sillage du Manifeste pour la sobriété en Europe[33], signé par une centaine d'organisations européennes issues de la société civile, plaidant pour que la sobriété soit mise au cœur des politiques européennes pour la mandature à venir.

Si le Green Deal constitue un jalon important de la transition écologique de l'Union, il repose essentiellement sur des mesures techniques d'amélioration de l'efficacité des usages existants, sans toujours poser la question de la limitation de notre consommation des différentes ressources (énergie, matériaux et minerais, eau, sols…) face aux limites physiques de notre planète. Or, si l'innovation peut être mise au service de la transition écologique, la bifurcation des comportements individuels et de l'organisation socio-économique sont des éléments tout aussi importants dans un marché qui compte 450 millions de consommateurs. L'aggravation de la crise écologique requiert en effet une action rapide et ambitieuse, qu'il serait hasardeux de ne fonder que sur des mesures techniques. Même le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son dernier rapport paru en 2023, fait de la sobriété (« *sufficiency* » en anglais) un pilier indispensable de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, aux côtés des mesures d'efficacité et du développement des énergies renouvelables[34].

[33] https://www.negawatt.org/Manifeste-pour-la-sobriete-en-Europe?var_mode=calcul. Consulté le 14/05/2024.

[34] "In modelled global scenarios, existing buildings, if retrofitted, and buildings yet to be built, are projected to approach net zero GHG emissions in 2050 if policy packages, which combine ambitious sufficiency, efficiency, and renewable energy measures, are effectively implemented and barriers to decarbonisation are removed".

[…] By 2050, bottom-up studies show that up to 61% (8.2 GtCO2) of global building emissions could be mitigated. Sufficiency policies that avoid the demand for energy and materials contribute 10% to this potential, energy efficiency policies contribute 42%, and renewable

A l'impératif environnemental se joignent des considérations d'ordre géopolitique (les Etats souhaitant renforcer leur souveraineté pour l'approvisionnement en ressources aussi stratégiques que l'énergie ou les minerais), éthique (la surconsommation matérielle des pays du Nord se faisant largement aux dépens des pays du Sud) et philosophique (critique qualitative de la vie dans les pays développés et quête de sens au-delà de la consommation). Tous ces éléments tendent à faire de la sobriété ou des politiques qui en relèvent des éléments essentiels de la transition écologique.

La crise énergétique débutée avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie a propulsé la notion de sobriété sur le devant de la scène, particulièrement en France. Alors qu'elle était jusque-là peu mobilisée, la sobriété est devenue un mot d'ordre du gouvernement français pour inciter les citoyens à diminuer leur consommation d'énergie. A l'échelle européenne, à la faveur de l'injonction de l'Union à se serrer la ceinture énergétique matérialisée par le programme REPowerEU et les objectifs du « Fit for 55 », l'idée de limitation volontaire de la consommation a acquis une nouvelle légitimité. Cependant, l'appropriation du concept a été différente selon les pays : si certains Etats comme la France y font directement référence, d'autres mettent en place des politiques s'en inspirant sans utiliser le mot, et certains la rejettent ouvertement. L'Union Européenne elle-même ne fonde explicitement aucune politique sur la sobriété. Cette relative cacophonie, ainsi que les attaques que les politiques écologiques ont subies récemment, font même craindre à certains observateurs que la sobriété ne soit « morte et enterrée[35] ».

Dans ce contexte, la note du Comité 21cherche à comprendre la place qu'occupe la sobriété dans les politiques européennes et nationales, ainsi que dans la campagne pour l'élection du 9 juin. Elle retient la définition de la sobriété de l'Association négaWatt, qui apparaît aujourd'hui comme la plus aboutie et consensuelle : « une démarche de réduction des consommations superflues » par une « hiérarchisation des besoins », qui peut « s'exercer au niveau individuel comme s'organiser au niveau collectif ». La note propose un tour d'horizon de la sobriété en Europe, pour cinq grands domaines des politiques de transition (énergie, matière, foncier, eau, alimentation). Elle évoque les politiques de l'Union Européenne et une série d'exemples tirés des Etats membres, qui permettent de saisir la place de la sobriété parmi la variété des mesures environnementales et de durabilité. Elle aborde également la manière dont l'enjeu de la sobriété s'est inscrit – ou non – dans les différents programmes des groupes politiques du Parlement Européen et des listes françaises pour les élections européennes de juin 2024.

Dans ses conclusions, la note relève qu'au-delà des initiatives de modération de la consommation énergétique (domaine qui concentre l'essentiel des démarches), et même si le vocable « sobriété » n'est pas toujours clairement mis en avant, la sobriété commence véritablement à trouver sa place dans d'autres champs de l'action publique, comme celui de la consommation d'espace (artificialisation des sols) ou de matière (privilégier la prolongation de la durée de vie des biens, la réparation et le réemploi pour préserver les ressources). Ces orientations questionnent directement les modèles de développement établis, en particulier économiques. Or, si l'émergence récente des politiques de sobriété en Europe peut être saluée, la note relève qu'il ne s'agit pour l'instant que de changements

energy policies 9%. » « Sufficiency policies are a set of measures and daily practices that avoid demand for energy, materials, land and water while delivering human well-being for all within planetary boundaries. » ipcc.ch/report/ar6/wg3/downloads/report/IPCC_AR6_WGIII_SummaryForPolicymakers.pdf. Consulté le 17/05/2024.

[35] L'Opinion, 15 mai 2024, « Transition écologique : la sobriété est bel et bien morte et enterrée ». Consulté le 21/5/2024.

incrémentaux et non d'une reconfiguration globale de nos modèles, pourtant urgente au regard du dépassement des frontières planétaires.

Bettina LAVILLE, *Présidente d'honneur et fondatrice* du Comité 21

Simon LUCK, *Responsable Territoires durables et citoyenneté écologique*, Comité 21

Benjamin DELCOURT, *Chargé de mission Territoires durables et citoyenneté écologique*, Comité 21

Lire la note « Pour une Europe de la sobriété. L'incontournable stratégie pour la transition européenne »

Face au changement climatique, les villes européennes se tournent vers des solutions fondées sur la nature

En mars 2024, les températures à travers l'Europe ont dépassé les normales saisonnières de 2,12 °C. Les villes, où les températures peuvent être de 10 à 15 °C supérieures à celles des zones environnantes, ressentent fortement ces changements climatiques et cherchent activement des solutions.

D'après un nouveau rapport de l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE), les solutions fondées sur la nature (SFN), qui sont « efficaces pour le refroidissement et la rétention d'eau en milieu urbain », sont devenues l'outil privilégié pour la majorité des villes. En effet, 91 % des 19 000 villes ayant soumis leurs plans d'action climatique dans le cadre de l'enquête utilisent ces approches.

Ces solutions « offrent également de nombreux avantages, tels que la création d'espaces de détente et la réduction de la pollution », selon le rapport.

Mais en quoi consistent ces solutions fondées sur la nature ? Elles incluent la création et l'entretien de parcs et forêts urbaines, les toits verts et les « mesures naturelles de rétention d'eau », considérées comme de bonnes pratiques.

Les auteurs du rapport observent une rupture avec les approches traditionnelles : les villes ne se contentent plus d'infrastructures dites « grises » ou de trames « vertes », mais adoptent plutôt une approche combinant « gris et vert ».

En Europe, la quantité d'infrastructures vertes varie considérablement. Par exemple, dans la ville slovaque de Trnava, seulement 7 % de l'espace est vert, tandis que la ville espagnole de Cáceres affiche un impressionnant 96 % d'espaces verts. Cependant, avoir beaucoup d'espaces verts ne garantit pas leur accessibilité pour les citoyens. Les « espaces verts accessibles au public » représentent seulement 3 % de la superficie des villes européennes.

Certaines villes européennes se démarquent par leurs initiatives. À Madrid, les autorités locales travaillent sur le projet « Madrid 360 », visant à entourer la ville d'une ceinture d'arbres. La capitale espagnole prévoit de planter deux millions d'arbres sur une ceinture forestière de 75 kilomètres au cours des dix prochaines années. Cependant, le projet rencontre des obstacles, notamment des conditions météorologiques extrêmes qui affectent les jeunes arbres et des litiges fonciers.

À Poznań, en Pologne, la ville a verdit ses espaces urbains et les a ouverts au public. Elle a également transformé des friches industrielles le long de la rivière Warta en « plages urbaines ». À Göteborg, en Suède, les urbanistes ont exploité les fréquentes pluies, qui tombent environ 40 % du temps, en créant des aires de jeux appelées « Regnlekplatsen » (aires de jeux de pluie), conçues pour permettre aux enfants de s'amuser même sous la pluie.

Bien que le rapport reconnaisse les progrès accomplis jusqu'à présent, il souligne la nécessité de renforcer les efforts pour « intégrer » la question climatique dans tous les secteurs et à tous les niveaux décisionnels. Il recommande aux parties prenantes de développer une « vision commune d'un avenir urbain résilient », intégrant la nature et le bien-être des citoyens.[36]

Directive européenne sur le devoir de vigilance : un périmètre élargi

La récente législation européenne semble-t-elle corriger les lacunes de la loi française ? Adoptée par le Parlement européen le 24 avril dernier après des années de négociations ardues, la directive européenne sur le devoir de vigilance représente une avancée majeure dans le domaine du droit de la responsabilité sociale des entreprises. Connu sous l'acronyme CSDDD (*Corporate Sustainability Due Diligence Directive*), ce texte impose aux grandes entreprises européennes ou opérant sur le sol européen une obligation de vigilance concernant le respect des droits humains et environnementaux dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement, à l'image du devoir de vigilance en France. Cependant, contrairement à cette dernière, la CSDDD élargit considérablement le champ d'application, les responsabilités et établit un cadre plus précis et contraignant en matière de responsabilité sociale des entreprises.

La première grande évolution concerne l'extension du champ d'application du devoir de vigilance, qui a été considérablement élargi. Désormais, toute entreprise européenne comptant plus de 1 000 employés (contre 5 000 dans la législation française) et réalisant un chiffre d'affaires net mondial supérieur à 450 millions d'euros sera soumise à cette obligation. De plus, la CSDDD va encore plus loin en introduisant un principe d'extraterritorialité : les entreprises non européennes opérant en Europe et réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 450 millions d'euros seront également concernées. En tout, un peu plus de 5 000 entreprises seront touchées par les nouvelles obligations liées au devoir de vigilance, alors que la législation française actuelle n'en concerne que moins de 200, parmi lesquelles figurent des entreprises comme La Poste, TotalEnergies, EDF ou Suez, qui ont été ou sont actuellement visées par des procédures judiciaires en vertu du devoir de vigilance.

François de Cambiaire, avocat spécialisé représentant notamment les demandeurs dans une affaire opposant TotalEnergies à ses parties prenantes concernant le respect du devoir de vigilance climatique, qualifie cette évolution de "véritable progrès". De plus, le principe d'extraterritorialité permet d'éviter toute distorsion potentielle de la concurrence avec les entreprises étrangères, contrairement à la législation française qui ne s'applique qu'aux grandes entreprises françaises.

[36] Face au changement climatique, les villes européennes se tournent vers des solutions fondées sur la nature – pour en savoir plus :
- https://www.euractiv.fr/section/energie-climat/news/face-au-changement-climatique-91-des-villes-europeennes-se-tournent-vers-des-solutions-fondees-sur-la-nature/
- https://www.eea.europa.eu/publications/urban-adaptation-in-europe-what-works

La directive européenne sur le devoir de vigilance devrait également contribuer à éclaircir certains aspects flous qui persistent dans la législation française. Selon François de Cambiaire, les obligations imposées aux entreprises seront beaucoup plus détaillées, notamment en ce qui concerne la classification des risques, la priorisation des actions et la justification. Charlotte Michon, une avocate spécialisée dans le devoir de vigilance des entreprises, ajoute que le champ d'application des activités concernées est plus large et mieux défini : toutes les activités en amont de la chaîne de valeur des entreprises sont incluses, ainsi qu'une partie des activités en aval. Par conséquent, la directive européenne est plus précise, ce qui permettra aux juges d'avoir un cadre d'interprétation clair s'ils doivent statuer sur des affaires de fond, ce qui ne s'est produit en France qu'une seule fois jusqu'à présent, avec la condamnation de La Poste en 2023.

Les procédures sont également clarifiées : l'article 9 de la directive stipule que les entreprises doivent veiller à ce que leurs parties prenantes (ONG, syndicats, travailleurs, société civile affectée, etc.) puissent leur signaler des problèmes liés aux droits sociaux et environnementaux. Cela met fin à l'un des débats juridiques entourant la loi française, qui ne définissait pas clairement les "parties prenantes ayant un intérêt" à agir en matière de devoir de vigilance.

En ce qui concerne le climat, la CSDDD représente également une avancée significative avec l'article 15, qui oblige les entreprises à élaborer un plan de transition climatique compatible avec une trajectoire de 1,5°C, une exigence absente de la législation française. Cette disposition devrait contraindre les entreprises à mettre en place une stratégie climatique beaucoup plus solide, régulièrement révisée, reposant sur une déclaration sincère de leurs émissions de carbone, y compris toutes les étapes (y compris le scope 3). Cette obligation pourrait avoir un impact dans l'affaire TotalClimat, où les ONG critiquent le plan climatique du pétrolier, jugé insuffisant et non conforme à l'objectif de 1,5°.

Un autre progrès majeur est la création, par les États membres, d'une autorité administrative de supervision. Selon Charlotte Michon, cette initiative représente la principale différence par rapport aux réglementations actuelles. Cette autorité sera investie d'un réel pouvoir d'enquête, de contrôle et d'émission d'injonctions. Elle devrait également être accessible aux parties prenantes, ce qui pourrait accélérer les procédures et les sanctions éventuelles à l'encontre des entreprises ne respectant pas leurs obligations de vigilance. Les sanctions elles-mêmes sont également spécifiées par la directive, avec la possibilité d'imposer des amendes pouvant atteindre 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise. François de Cambiaire souligne que ces montants dissuasifs étaient absents de la loi française.

La directive doit à présent être officiellement approuvée par le Conseil et signée avant d'être publiée au journal officiel de l'UE. Elle entrera en vigueur 20 jours plus tard. Les États membres auront deux ans pour la transposer dans leur législation nationale.

Les nouvelles règles (hormis les obligations en matière de communication) s'appliqueront progressivement aux entreprises européennes (et aux entreprises non européennes atteignant les mêmes seuils de chiffre d'affaires dans l'UE) :

- à partir de 2027 pour les entreprises de plus de 5 000 employés et réalisant un chiffre d'affaires mondial de plus de 1 500 millions d'euros;

- à partir de 2028 pour les entreprises de plus de 3 000 employés et réalisant un chiffre d'affaires mondial de plus de 900 millions d'euros;
- à partir de 2029 pour toutes les autres entreprises relevant du champ d'application de la directive (y compris celles de plus de 1 000 salariés et un chiffre d'affaires mondial supérieur à 450 millions d'euros).

Face à ces nouvelles exigences, les entreprises doivent se préparer dès maintenant. Comme l'indique l'avocat, bon nombre d'entreprises ne sont pas prêtes pour ces changements, en particulier en ce qui concerne la vigilance climatique. Cependant, les entreprises européennes disposent encore de quelques années pour anticiper, car le devoir de vigilance ne sera pleinement en vigueur qu'après sa transposition dans les lois nationales des États membres.[37]

Les territoires Zéro chômeurs longue durée : un processus d'innovation permanente

Conçu il y aura bientôt trente ans par Patrick Valentin, puis relancé dès 2012 par ATD Quart monde, et mis en œuvre de façon expérimentale, le défi de territoires « Zéro chômeurs longue durée » est entré dans une phase opérationnelle à partir de 2016 lorsque la phase expérimentale a pu être validée et que la démarche s'est développée au niveau d'une dizaine d'expériences, puis élargie en 2020 à une cinquantaine de territoires à travers la France.

En mars dernier l'ensemble de cette démarche a fait l'objet d'une analyse approfondie publiée sous le titre « expérimenter le droit à l'emploi » sous la direction de Laurent Grandguillaume, député de la Côte d'Or qui a porté au Parlement la première loi votée par les deux chambres en 2016…à l'unanimité !

La publication de ce livre est l'occasion de faire le point sur l'importance de l'innovation dans cette démarche, tout au long de son processus, aussi bien dans son architecture que dans sa mise en œuvre sur le terrain.

[37] Directive européenne sur le devoir de vigilance : un périmètre élargi – pour en savoir plus :

- https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20240419IPR20585/les-deputes-adoptent-les-regles-de-devoir-de-vigilance-des-entreprises
- https://www.novethic.fr/finance-durable/reglementation/rse-ce-que-va-changer-pour-les-entreprises-le-devoir-de-vigilance-europeen
- https://resources.ecovadis.com/fr/accueil/csddd-la-directive-europ%C3%A9enne-anti-looking-the-other-way-est-vot%C3%A9e

Expérimenter le droit à l'emploi,

Récit et analyses du projet Territoire Zéro Chômeur de longue Durée.

Ouvrage collectif sous la direction de Laurent Grandguillaume, Député de la Côte d'Or.

400 pages, chez Berger-Levrault, Avril 2024

Une innovation permanente…pour lancer et fiabiliser la démarche

L'aspiration qui consiste à permettre à chacun d'avoir un travail stable lui permettant de vivre décemment ne date pas d'hier. L'idée a commencé à prendre corps dès 1848 avec les ateliers sociaux de Louis Blanc, mais l'expérimentation avait vite tourné court. Elle avait été reprise, dans son principe, dans le préambule de la Constitution de 1946, mais durant toute la période de reconstruction nationale et celle du développement des fameuses « trente glorieuses », cette idée de *l'emploi pour tous* ne se posait pas de façon criante : il y avait effectivement du travail pour tous, pour peu que l'on sache s'adapter à la dynamique globale de notre économie.

Mais cette période de « plein emploi » a eu une fin dès les premiers chocs pétroliers au début des années 70, et il a fallu trouver une solution socialement admissible aux chômeurs devenus de plus en plus nombreux, avec des durées de chômage de prolongeant durant des mois, voire des années… au point que l'on en vienne à parler de *personnes quasiment privées à vie d'emploi*. La solution de l'indemnité de chômage semblait convenir, et il faut saluer le courage de ceux qui n'ont pas accepté cette fatalité d'un chômage « à durée indéterminée »: avait-on vraiment tout mis en œuvre pour stopper et éradiquer ce fléau du chômage longue durée ?

Les pionniers « institutionnels »

C'est effectivement Patrick Valentin qui a mis en avant ce défi apparemment inaccessible de Zéro chômeurs longue durée dans tout territoire. On imagine tout de suite la levée des boucliers :

- On a déjà essayé en 1848, et ça n'a pas marché : inutile d'y revenir !
- L'Etat n'a pas les moyens d'une telle politique qui ne peut être que très coûteuse !
- Il y a des gens qui ne veulent pas travailler : vous ne pouvez pas les obliger, et quand bien même vous arriveriez à les convaincre, qui va les embaucher ?
- Etc, etc…

Et pourtant chacun connaît autour de lui des personnes en situation de chômage et qui se désespèrent d'en trouver, ou qui court d'un emploi de courte durée à un autre, « piégé à vie » dans l'incertitude du lendemain.

Le défi est immense, et avec le recul aujourd'hui on mesure à quel point la démarche qui consiste à ne rien lâcher pour relever le défi a nécessité **des trésors d'innovation** dans tous les domaines :

- sur le plan de la **logique économique** : cette démarche peut être mise en œuvre sans qu'elle coûte plus cher à l'Etat si l'on prend en compte tous les coûts cachés induits par le chômage de longue durée, et osons imaginer de créer des **Entreprise à But d'emploi**
- sur le plan **politique** : si tout le monde est d'accord sur le préambule de la Constitution, beaucoup s'accommodent fort bien d'un *statu quo* : comment franchir les barrières de l'Etat de Droit en créant une nouvelle entité : ces fameuses Entreprises à but d'Emploi ? Une seule manière de convaincre toutes les réticences : la méthode expérimentale et apporter la preuve de l'efficacité et de la viabilité de la démarche par la preuve des faits et l'engagement de toute une population qui y adhère.
- Sur le plan **social** : élargir la question non seulement aux personnes en bonne santé, mais également à tous les handicapés pouvant raisonnablement s'intégrer dans une dynamique d'emploi : on connaissait des entreprises industrielles viables embauchant une majorité de personnes handicapées et qui parvenaient à obtenir d'excellent résultats : osons inclure dans le défi « Zéro chômeur » ces personnes handicapées désirant et pouvant être employées.
- Conception d'une **approche expérimentale** associée à un processus de **suivi et d'évaluation** mené par un **Conseil scientifique** qui s'assure à chaque étape de la qualité de développement de la démarche.

ATD Quart Monde, Patrick Valentin puis Laurent Granguillaume ont su convaincre et entraîner avec eux Emmaüs France, le Secours catholique, APF France handicap ainsi que d'éminents experts reconnus au niveau national comme Michel de Virville et Louis Gallois. Ensemble, ils ont pu imaginer le processus expérimental permettant de prouver que le « rêve » était réalisable, parvenant petit à petit à convaincre …les deux assemblées parlementaires.

Et des pionniers particulièrement inventifs sur le terrain

Car il a fallu que, parallèlement, sur le terrain, des hommes et des femmes s'arment de courage et de lucidité pour trouver les moyens de concrétiser ces preuves. Et l'expérience de Pripiac, présentée en 2019 à L'Ecole de Paris du management montre bien à quel point il a fallu innover en permanence sur le terrain pour mettre en place et pérenniser ces Entreprises à but d'Emploi :

- Innovation totale dans la manière d'aborder les personnes privées d'emploi depuis longtemps : il ne s'agit plus de les tirer vers des emplois existants pour remplir des cases
- Convaincre les acteurs sur le terrain (services sociaux, collectivités, entreprises, associations locales) pour qu'ils apportent leur appui et s'engagent *ensemble* à relever le défi
- Imaginer les travaux pouvant être réalisés par les personnes privées d'emploi tout en respectant le principe de non-concurrence vis-à-vis des activités existantes
- Inventer la manière de rendre ces travaux économiquement viables et effectivement réalisables par les personnes concernées
- S'adapter en permanence, cat l'expérience est vivante et sensible : et il faut constamment rester en alerte pour maintenir le bon équilibre d'ensemble du système.

La démarche a été lancée d'abord dans une dizaine de territoires : chacun devait inventer sa propre démarche, car chaque population est différente, chaque bassin d'emploi a ses propres contraintes, etc…Mais on peut largement s'inspirer les uns des autres.

Les activités nouvelles développées dans le cadre de ces Entreprises à But d'Emploi correspondent à des besoins réels de la collectivité qui, dans le cadre des règles économiques du marché, ne trouvent

pas preneur. Pourtant, ces activités (nettoyage, entretien de la nature, production de proximité, soins des personnes âgées, etc..) sont vraiment nécessaires ; et pour la collectivité, le fait qu'elle soient assurées désormais apporte assurément à tous une meilleure qualité de vie.

Sans oublier la fierté retrouvée des personnes qui se croyaient définitivement mises « à l'écart de l'emploi », et qui ont, grâce à cette démarche, redonné un sens à leur vie, ont repris de l'assurance et retrouvé la voie d'une socialisation positive.

Et après ?

Tout le monde s'accorde désormais à penser que l'utopie de l'éradication du chômage longue durée n'est pas une chimère : cela fonctionne et l'on a pu prouver que cette démarche ambitieuse peut poursuivre son développement et se généraliser. La question sera débattue en 2025

Mais une des conclusions que l'on peut d'ores et déjà tirer, c'est que le succès dans ce domaine ne vient pas tout seul : il y faut de l'énergie, du courage, et de l'endurance ; mais il faut aussi savoir mobiliser tous les acteurs locaux pour ensemble trouver à chaque pas les solutions gagnantes face à chaque problème rencontré. L'esprit d'innovation collective est une nécessité dans ce type d'aventure, et l'on n'y va pas, sans s'y préparer sérieusement.

Demain, les territoires qui voudront s'engager dans cette démarche doivent dès aujourd'hui rassembler leurs forces vives et commencer à voir comment le rêve concrètement, dans leur territoire, pourrait prendre corps.

Antoine Héron, *Fondateur de l'association ICDD (Innovation citoyenne et développement durable)*

Habiter demain nos territoires : la PQR en parle dans « En quête de Demain ! »

En cette Journée mondiale de l'environnement, le supplément « En Quête de Demain », a mis en valeur le 5 juin dernier une diversité d'innovations territoriales au sein de 52 journaux de la Presse Quotidienne Régionale (PQR), sur le thème « Habiter demain nos territoires ». Partenaire de ce programme de Spark News, Le RAMEAU se réjouit de cette publication.

Les défis socio-écologiques auxquels nous sommes confrontés sont nombreux et appellent à radicalement repenser notre façon d'habiter et de concevoir notre environnement pour limiter notre impact et faire face aux changements.

Comment aménager les territoires ? Comment s'organiser localement pour être plus résilient ? Comment réinventer nos lieux de vie ?

Ce supplément vous invite à explorer, partout en France, des modèles proposent des réponses aux risques climatiques, trouvent des solutions aux besoins de décarbonation ou de sobriété foncière et contribuent à préserver la biodiversité.

Son objectif est de valoriser des exemples inspirants auprès du plus grand nombre de nos citoyens. Cette publication a lieu en juin, mois valorisant l'engagement de toutes et de tous, au sein de l'animation des « Jeudis de l'ODD 17 ».

Dans la continuité du partenariat mis en œuvre depuis 2022 avec SparkNews, (cf. blog du 31/05/2022 « Inspirez-vous avec En quête de Demain »), Le RAMEAU a valorisé cette opération à plusieurs titres, en complément du relais sur le réseau social professionnel LinkedIn :

- Le **vendredi 31 mai**, avec la présentation du **programme « En quête de Demain »** et l'annonce de ce supplément, par **Elodie Jolivet**, Directrice de la communication et des partenariats de Sparknews, lors de la **session de (re)découverte de la base IMPACT-Alliances** (à revoir en replay),

- Le **jeudi 13 juin**, avec la valorisation du **supplément « Habiter demain nos territoires »**, au sein du « **Jeudi de l'ODD 17** » (à consulter sous ce lien).

La thématique de ce 6e supplément « En quête de Demain » fait écho aux réflexions tenues le 5 juin matin, à l'occasion de la session annuelle passionnante du Groupe de Travail de la démarche prospective « Intérêt Général 2050 », et à 3 événements organisés en juin et en juillet :

- Le **jeudi 13 juin**, le CGDD a organisé en ligne la **journée de la Communauté de l'Ecologie Territoriale** (COMETE) : **La transition écologique fil vert des politiques locales : tous acteurs dans nos territoires** (cf. programme).

- Le **jeudi 20 juin**, a eu lieu le **webinaire modèles socio-économiques** : « **Cap 2030 vers l'ODD 5, l'engagement de toutes et de tous !** », avec des témoignages de la Croix-Rouge française et d'une diversité d'acteurs engagés, au sein de la région des Pays de la Loire (à revoir en replay).

- Le **mardi 2 juillet**, la Cité du Développement Durable et le territoire de Paris Est Marne & Bois ont accueilli la **10ème Rencontre des pionniers des alliances en Territoire**, sur le thème « **Activons ensemble la territorialisation des transitions, au cœur des enjeux locaux »** (cf. programme et lien pour revoir la matinée en replay)

La France ratifie le traité international pour la protection de la haute mer et de la biodiversité marine

La France fait figure de pionnière en étant sur le point de devenir le premier pays de l'Union européenne à ratifier le traité international sur la protection de la haute mer et de la biodiversité marine. Mercredi 29 mai, les députés ont voté à l'unanimité en faveur de ce texte, connu également sous le nom de *Biodiversity Beyond National Jurisdiction* (BBNJ), avant que le Sénat ne prenne une décision finale attendue d'ici l'été. Ce traité vise à protéger et à réglementer les zones maritimes situées à plus de 370 kilomètres des côtes, qui ne relèvent actuellement d'aucune juridiction. Cet objectif est crucial, car la haute mer représente plus de 60% de la surface des océans.

Salué comme un événement "historique", le traité BBNJ a été finalisé en mars 2023 après quinze années de négociations entre les États membres de l'ONU. Bien qu'il ait été signé par 89 pays à ce jour, seuls cinq pays, dont la France, l'ont officiellement ratifié jusqu'à présent. Les Palaos, un petit archipel du Pacifique, ont été les premiers à le ratifier en janvier dernier, suivis par le Chili, le Belize, les Seychelles et plus récemment Monaco. Cependant, il reste encore du chemin à parcourir. Le traité doit être ratifié par au moins 60 pays pour entrer en vigueur et devenir juridiquement contraignant.

Les enjeux associés sont significatifs. Seulement 1% de la haute mer bénéficie actuellement de mesures de protection. Pour remédier à cette situation, le traité BBNJ exige que les États souhaitant mener des

activités en haute mer effectuent des études pour évaluer l'impact de ces activités sur l'environnement de ces zones. De plus, le traité vise à garantir un accès équitable et juste aux ressources génétiques marines collectées en haute mer, qui sont notamment recherchées par les industries cosmétique et pharmaceutique.

En outre, le traité prévoit la création d'aires marines protégées (AMP) pour soulager la pression exercée sur la biodiversité et les écosystèmes de la haute mer. Ce mécanisme joue un rôle crucial dans la réalisation de l'objectif "30x30" adopté lors de la COP15 Biodiversité en 2022, qui vise à protéger 30% des océans d'ici 2030. Hervé Berville, secrétaire d'État chargé de la mer et de la biodiversité, a également annoncé la volonté du gouvernement de lancer une coalition internationale sur ce sujet dès cette année.

Cependant, ces avancées sont entachées de tensions, car la France est critiquée pour le faible niveau de protection de ses AMP. Bien que le pays se vante d'avoir dépassé les 30% d'aires marines protégées, de nombreuses AMP autorisent encore des activités industrielles telles que la pêche au chalut, une méthode particulièrement préjudiciable à la biodiversité. De plus, seule une faible proportion des AMP françaises bénéficie d'un niveau de préservation élevé ou intégral, le niveau le plus strict mais aussi le plus efficace.

Nicolas Thierry, député du groupe Écologiste - NUPES, a souligné lors de l'examen du texte par l'Assemblée que "nous ne pouvons pas agir diplomatiquement pour la préservation de la haute mer et en même temps tolérer que nos aires marines protégées demeurent des coquilles vides, au sein desquelles les activités destructrices pour les écosystèmes ne sont pas réglementées". La définition et le niveau de préservation de ces zones nécessitent donc des clarifications, de même que le déploiement de moyens de contrôle, essentiels à leur efficacité, selon l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri).[38]

Transition net-zero du secteur maritime mondial : débat international sur la politique à adopter

Face à la difficulté des pays industrialisés de mobiliser les fonds promis pour aider les pays en développement à lutter contre le réchauffement climatique, l'attention mondiale s'est tournée vers les sources dites "innovantes" de financement climatique – comme les prélèvements sur les navires, les avions ou les entreprises de combustibles fossiles – pour combler le déficit. Mais à l'Organisation maritime internationale (OMI), l'agence des Nations Unies pour le transport maritime, les gouvernements ont clairement indiqué qu'ils souhaitent que la majeure partie des revenus d'un prélèvement sur les émissions des navires soit consacrée à rendre l'utilisation de carburant propre moins coûteuse et plus facile pour les entreprises.

[38] La France ratifie le traité international pour la protection de la haute mer et de la biodiversité marine – pour en savoir plus :

- https://www.novethic.fr/environnement/biodiversite/haute-mer-france-devient-premier-etat-europeen-ratifier-traite-international-protection
- https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/le-traite-haute-mer-un-apres
- https://oceans-and-fisheries.ec.europa.eu/news/un-environmental-assembly-adopts-resolution-strengthen-action-ocean-2024-03-01_en

Pour Arsenio Dominguez, le nouveau directeur de l'OMI, "nous devons nous concentrer sur le secteur maritime, car c'est ce que nous régulons et c'est là que nous devons concentrer les efforts." Interrogé sur la possibilité que cet argent soit versé dans un nouveau fonds des Nations Unies pour réparer et réduire les pertes et dommages dus aux changements climatiques, le Directeur de l'OMI affirme que ce fonds doit être hébergé par la Banque mondiale, et ne relève pas de son périmètre de compétences.

Bien que les discussions en soient à un stade précoce, l'avis de Dominguez est largement partagé par l'industrie maritime – ainsi que par la plupart des gouvernements qui ont jusqu'à présent soumis des propositions formelles à l'OMI, bien que les nations du Pacifique souhaitent que certains fonds soient utilisés en dehors du secteur maritime.

Avinash Persaud, membre du conseil d'administration du fonds pour les pertes et dommages, originaire de la Barbade, a exhorté les ministres des Finances et de l'Environnement à intervenir auprès de l'OMI pour garantir qu'une part de tout futur prélèvement sur le transport maritime soit consacrée à traiter les dommages causés par l'aggravation des phénomènes météorologiques extrêmes et la montée des eaux.

En transportant des marchandises dans le monde entier, l'industrie maritime internationale émet une quantité de gaz à effet de serre similaire à celle de l'Allemagne, mais elle a pris du retard dans la fixation d'objectifs de réduction de cette pollution. En juillet de l'année dernière, les gouvernements ont convenu de viser des émissions nettes nulles dans le secteur « d'ici ou autour de, c'est-à-dire près de 2050 » – avec des objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040. Dans le même temps, ils ont convenu d'examiner la possibilité d'imposer un prix sur les émissions de l'industrie. M. Dominguez a déclaré qu'il était confiant qu'un tel prélèvement serait approuvé d'ici l'année prochaine, bien que les détails restent à débattre.

Alors que les nations sont divisées sur le montant de la taxe – un groupe de nations insulaires plaidant pour la taxe la plus élevée de 150 dollars par tonne d'émissions de gaz à effet de serre – les propositions soumises par les gouvernements, l'industrie et les groupes de campagne spécifient toutes que les fonds devraient être principalement utilisés pour décarboner le secteur maritime.

Une proposition conjointe de l'Union européenne, de la Corée du Sud, de la Chambre internationale de la marine marchande, du Fonds de défense de l'environnement et d'autres organisations stipule qu'une partie des fonds devrait être consacrée à cette décarbonation du secteur maritime par des investissements, le financement de la recherche et des incitations à l'utilisation de carburants propres.

Les fonds devraient également aborder les « impacts négatifs disproportionnés » de la transition vers une navigation propre grâce à la formation, aux conseils techniques et au financement des investissements verts, ajoute-t-elle. Une évaluation des impacts est actuellement réalisée par des experts sous la direction de l'OMI.

Une autre soumission conjointe de huit nations du Pacifique et du Belize propose que les fonds soient collectés et dépensés selon le principe du « pollueur-payeur ». Cela obligerait l'industrie maritime en tant que pollueur à cesser de brûler des combustibles fossiles responsables du réchauffement climatique « tout en réparant les impacts sur l'environnement, y compris sur les personnes et les communautés », précise la soumission. Albon Ishoda, un négociateur maritime des Îles Marshall

menacées par le climat, a déclaré que les fonds devraient être « réinvestis dans l'industrie maritime pour déclencher la recherche, le développement et le déploiement de technologies maritimes à zéro émission et pour aborder les efforts d'atténuation du climat », ainsi que dans « une transition équitable » pour les petites îles et les pays les plus pauvres du monde.

L'expert en pertes et dommages Persaud a déclaré qu'on ne pouvait pas s'attendre à ce que les dirigeants de l'industrie maritime – et même les ministres maritimes – soutiennent un plan visant à dépenser les fonds récoltés en dehors de l'industrie. Plutôt, les ministres des Finances et de l'Environnement « devraient faire partie de l'initiative visant à faire en sorte que le système économique mondial le plus important – le système commercial – contribue aux pertes et dommages causés par les émissions actuelles et passées dans la production, la consommation et le transport des biens », a-t-il ajouté.

Un sommet financier mondial à Paris l'année dernière, auquel ont participé environ 50 chefs d'État, est parvenu à une conclusion similaire et a conduit au lancement d'un groupe de travail par la France et le Kenya pour explorer des "sources innovantes" de financement climatique avant le sommet climatique de la COP30 à la fin de 2025.Le ministre danois du Climat, Dan Jorgensen, a pour sa part qualifié la taxe sur le transport maritime de "source mondiale potentielle" de "financement climatique international".

À l'OMI, un groupe de travail composé de négociateurs gouvernementaux du secteur maritime a été formé pour déterminer comment collecter et dépenser les fonds, une décision étant attendue d'ici l'année prochaine.[39]

[39] Transition net-zero du secteur maritime mondial : débat international sur la politique à adopter – pour en savoir plus :

- https://www.climatechangenews.com/2024/03/20/shipping-emissions-tax-cash-for-itself/
- https://www.climatechangenews.com/2024/03/05/how-to-hold-shipping-emissions-financially-accountable-for-its-climate-impacts/

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

LE HAUT-COMMISSARIAT AUX REFUGIES DE L'ONU CREE UN FONDS A DESTINATION DES REFUGIES CLIMATIQUES 105

L'ETAT DES OCEANS SE DEGRADE A UN RYTHME SANS PRECEDENT, SELON L'ONU 106

UNE NOUVELLE ETUDE TENTE DE CHIFFRER LE COUT DE L'INACTION CLIMATIQUE 108

LES COUTS DU DEREGLEMENT CLIMATIQUE ONT DOUBLE EN FRANCE DEPUIS 4 ANS 109

LA FRANCE A REDUIT SES EMISSIONS DE 5.8% EN 2023.....111

FINANCEMENT CLIMAT A DESTINATION DES PAYS EN DEVELOPPEMENT : L'OBJECTIF EST ATTEINT, SELON L'OCDE.....113

QUELQUES AVANCEES LORS DES DERNIERES NEGOCIATIONS SUR LA POLLUTION PLASTIQUE 116

PROJET DE COMPENSATION PAR DES CREDITS PLASTIQUES : UN PROJET SUSPENDU EN INDONESIE.....118

G7 CLIMAT : UN ACCORD SUR LA FERMETURE DES CENTRALES A CHARBON D'ICI 2035 119

LES ETATS-UNIS METTENT EN PLACE UNE REGLEMENTATION STRICTE DES EMISSIONS DE CO_2 DES CENTRALES A CHARBON.....123

Le Haut-Commissariat aux Réfugiés de l'ONU crée un fonds à destination des réfugiés climatiques

L'objectif est de lever 100 millions de dollars (environ 93 millions d'euros) d'ici à fin 2025. L'ONU a inauguré, mercredi 24 avril, un fonds pour soutenir les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays face aux chocs climatiques. « *Le Fonds de résilience climatique lancé aujourd'hui rassemble tous les travaux de l'agence de l'ONU pour les réfugiés (HCR) sur le climat, y compris le Fonds de protection environnementale des réfugiés* » créé en 2021, a expliqué une porte-parole du HCR, Olga Sarrado Mur, ajoutant que ce dernier avait recueilli pour environ cinq millions de dollars d'engagements.

Selon le HCR, ce nouveau fonds financera les initiatives destinées à protéger les communautés les plus menacées « *en leur donnant les moyens non seulement de se préparer aux risques liés au changement climatique, mais aussi d'y faire face et de les surmonter* ». « *Les effets du changement climatique sont de plus en plus dévastateurs, exacerbant les conflits, réduisant à néant les moyens de subsistance et, en fin de compte, provoquant des déplacements de population* », a souligné le chef du HCR, Filippo Grandi, dans un communiqué.

Dans ce texte, le HCR rappelle que son travail de renforcement de la résilience face au changement climatique fait déjà partie de ses activités de protection et d'aide apportée à plus de 114 millions de personnes dans le monde.

En 2022, plus de 70 % des réfugiés et des demandeurs d'asile étaient originaires de pays fortement affectés par le changement climatique. Monsieur Grandi a souligné que de nombreux pays qui accueillent généreusement des réfugiés sont eux-mêmes gravement touchés par les effets du changement climatique. Cependant, les financements destinés à atténuer les effets du changement climatique ne bénéficient pas aux personnes déplacées de force ni aux communautés qui les accueillent.

Le fonds vise à intégrer les réfugiés dans les politiques climatiques nationales et locales. Les contributions visent également à élargir l'impact de l'action climatique menée par le HCR, permettant à l'agence et à ses partenaires de s'impliquer dans des projets climatiques dans des pays où elles interviennent déjà pour répondre aux déplacements liés à des conflits majeurs, tels que le Bangladesh, le Tchad, l'Éthiopie, le Kenya et le Mozambique.

Son objectif est de fournir des ressources environnementalement durables dans les zones de déplacement, en augmentant l'accès à une énergie propre pour alimenter les infrastructures telles que les systèmes d'approvisionnement en eau, les écoles et les services de santé utilisés par les réfugiés et les communautés d'accueil. De plus, il favorisera la construction d'abris adaptés aux changements climatiques et veillera à minimiser l'impact environnemental des interventions humanitaires.

Selon les estimations de la Banque mondiale, la planète comptera 216 millions de réfugiés climatiques en 2050. Certains pays pourraient même disparaître, à l'instar des îles polynésiennes de Tuvalu, qui

ont signé en novembre 2023 un traité avec l'Australie : celle-ci est prête à offrir l'asile climatique à ses habitants lorsque la montée des eaux aura rayé leur pays de la carte.[40]

L'état des océans se dégrade à un rythme sans précédent, selon l'ONU

L'océan, bien qu'il joue un rôle crucial dans le cycle du carbone en stockant quarante fois plus que l'atmosphère, est de plus en plus malmené par les activités humaines. Ces activités forcent l'océan à absorber une chaleur excédentaire croissante, contribuant à 40 % de la montée rapide du niveau des mers, qui a doublé au cours des trente dernières années pour atteindre environ 9 centimètres.

L'état des océans se dégrade tant sur le plan physique que chimique. Ils perdent entre 0,83 % et 2,42 % de leur oxygène au cours des soixante dernières années, deviennent plus acides et souffrent de pollutions généralisées, en particulier plastiques.

Ces changements impactent l'ensemble du milieu marin. Le réchauffement, en particulier, se fait sentir "de la surface jusqu'aux abysses" à un rythme inédit et s'accélère, selon l'Unesco, qui publie le 3 juin le "Rapport sur l'état de l'océan 2024".

Cette synthèse, fruit de la collaboration de cent auteurs issus de vingt-huit pays, émane de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Unesco. Son but est de faire le point sur les avancées scientifiques dans le cadre de la "décennie des sciences de l'océan" des Nations unies et d'identifier les lacunes dans la recherche.

Le rapport recense des catastrophes en partie déjà annoncées par les experts du climat et de la biodiversité, ainsi que des éléments moins souvent évoqués mais tout aussi préoccupants. Par exemple, il mentionne la prolifération d'Alexandrium, une microalgue produisant des neurotoxines pouvant entraîner des paralysies. Le rapport détaille aussi les effets de la perte des herbiers, mangroves, vasières et marais côtiers, évaluée à 20-35 % depuis 1970, bien qu'ils soient des refuges pour la faune et des champions du stockage de carbone.

Vidar Helgesen, secrétaire exécutif de la COI et sous-directeur de l'Unesco, considère que la pire nouvelle de ce tableau sombre est l'absence de progrès dans le soutien de la recherche malgré l'urgence. Cependant, il souligne que la question va bien au-delà. « Même si nous devons améliorer notre compréhension des phénomènes et évaluer les conséquences à long terme, nous ne pouvons plus retarder l'action », affirme-t-il. « Nous n'avons pas une connaissance complète de ce qui se passe dans l'océan, mais nous en savons suffisamment pour agir. La crise de l'océan est dramatique et s'aggrave chaque année, chaque mois, chaque jour. »

C'est pourquoi ce rapport de l'Unesco s'adresse principalement aux décideurs politiques et économiques. Même s'il n'y a pas de circonscription d'électeurs dans le monde marin, comme le note

[40] Le Haut-Commissariat aux Réfugiés de l'ONU crée un fonds à destination des réfugiés climatiques – pour en savoir plus :

- *https://www.actu-environnement.com/ae/news/ONU-HCR-lance-fonds-resilience-refugies-changement-climatique-43954.php4*
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/04/24/l-onu-cree-un-fonds-pour-aider-les-refugies-face-aux-risques-lies-au-changement-climatique_6229671_3244.html
- https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/lonu-cree-un-fonds-pour-les-refugies-climatiques-2090898

malicieusement Vidar Helgesen, les impacts directs sur diverses activités, telles que les énergies renouvelables et surtout la nutrition humaine, vont se faire sentir.

Actuellement, la pêche et l'aquaculture fournissent 182 millions de tonnes de poissons et de coquillages, ainsi que 36 millions de tonnes d'algues dans le monde. Lorsque cette ressource diminuera, les prix alimentaires augmenteront.

Ces effets concrets sur Terre s'accompagnent de profonds bouleversements sous-marins. Le réchauffement des 2 000 premiers mètres sous la surface a doublé en rythme au cours des vingt dernières années. Cette tendance est prévue pour durer : 2023 a enregistré les anomalies de température et les vagues de chaleur marine les plus nombreuses, notamment dans l'Atlantique tropical et la Méditerranée. Les conséquences de l'élévation des températures sont multiples : elle peut modifier les grands courants océaniques et renforcer la stratification de l'océan, ce qui ralentit le mélange vertical des masses d'eau chaude et froide.

Le réchauffement, combiné à la désoxygénation et à l'acidification, "peut entraîner des changements spectaculaires dans les écosystèmes, la perte de biodiversité, l'extinction de populations, le blanchiment des coraux, l'augmentation des maladies infectieuses et des changements dans le comportement et la reproduction de la faune", note le rapport de la COI. L'océan est affecté de multiples façons, et ces impacts se renforcent mutuellement.

Par exemple, la diminution de l'oxygène est liée à l'augmentation des températures, mais aussi aux diverses pollutions, notamment l'azote provenant de l'industrie et des nitrates excédentaires de l'agriculture intensive. Ces polluants sont particulièrement prolifiques lorsque les pluies torrentielles, intensifiées par le changement climatique, les chassent vers la mer. Les zones mortes, ou zones hypoxiques, où l'oxygène dissous est déficient, se multiplient près des côtes et dans les golfes : on en recense actuellement 500.

L'eutrophisation se généralise dans les régions côtières, là où poissons et crustacés se reproduisent et où leurs jeunes se développent. Cependant, les concentrations de nitrates continuent d'augmenter, en particulier au Brésil, en Inde et en Chine, générant des proliférations d'algues, dont certaines sont toxiques. Les scientifiques estiment qu'environ 200 des 10 000 espèces de phytoplancton marin produisent des toxines, un cauchemar pour les aquaculteurs qui peuvent perdre des élevages entiers de millions de saumons, par exemple.

Enfin, le chapitre sur les aires marines protégées apporte une petite lueur d'espoir. Les biologistes observent que ces zones abritent de nombreuses espèces menacées, au moins celles dont la pêche a été sérieusement restreinte grâce à la réglementation.[41]

[41] L'état des océans se dégrade à un rythme sans précédent, selon l'ONU – pour en savoir plus :

- https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/06/03/de-la-surface-jusqu-aux-abysses-le-monde-oceanique-se-degrade-a-un-rythme-sans-precedent-alerte-l-unesco_6237075_3244.html
- https://www.ioc.unesco.org/en/stor2024

Une nouvelle étude tente de chiffrer le coût de l'inaction climatique

Une étude récente, parue dans la revue Nature et menée par les chercheurs de l'Institut de recherche sur l'impact climatique (PIK) de Potsdam, en Allemagne, met en lumière l'impact économique du changement climatique sur les revenus d'ici à 2050. Selon cette étude, cet impact pourrait atteindre 38 000 milliards de dollars par an. Ce chiffre est six fois plus élevé que les coûts d'atténuation nécessaires pour limiter le réchauffement climatique à 2°C.

Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est que ces estimations concernent uniquement les émissions passées. Autrement dit, même si des mesures drastiques étaient prises dès maintenant pour réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre, le coût économique du changement climatique serait encore très élevé, représentant 19% des revenus par habitant (ou 17% du PIB mondial). Dans le cas contraire, les pertes économiques deviendraient encore plus importantes au cours de la seconde moitié du siècle, pouvant atteindre jusqu'à 60% en moyenne des revenus mondiaux d'ici 2100 dans un scénario de réchauffement de +4°C.

Pour parvenir à de telles estimations, les chercheurs du PIK ont analysé des données provenant de 1 600 régions à travers le monde sur une période de 40 ans. Leur analyse a pris en compte non seulement l'impact de l'augmentation des températures moyennes annuelles, mais également celui des précipitations moyennes et des variations extrêmes, ainsi que la durée de ces impacts. Cette approche est novatrice.

Figure : Évolutions projetées des revenus en 2049 par rapport à une économie sans changement climatique

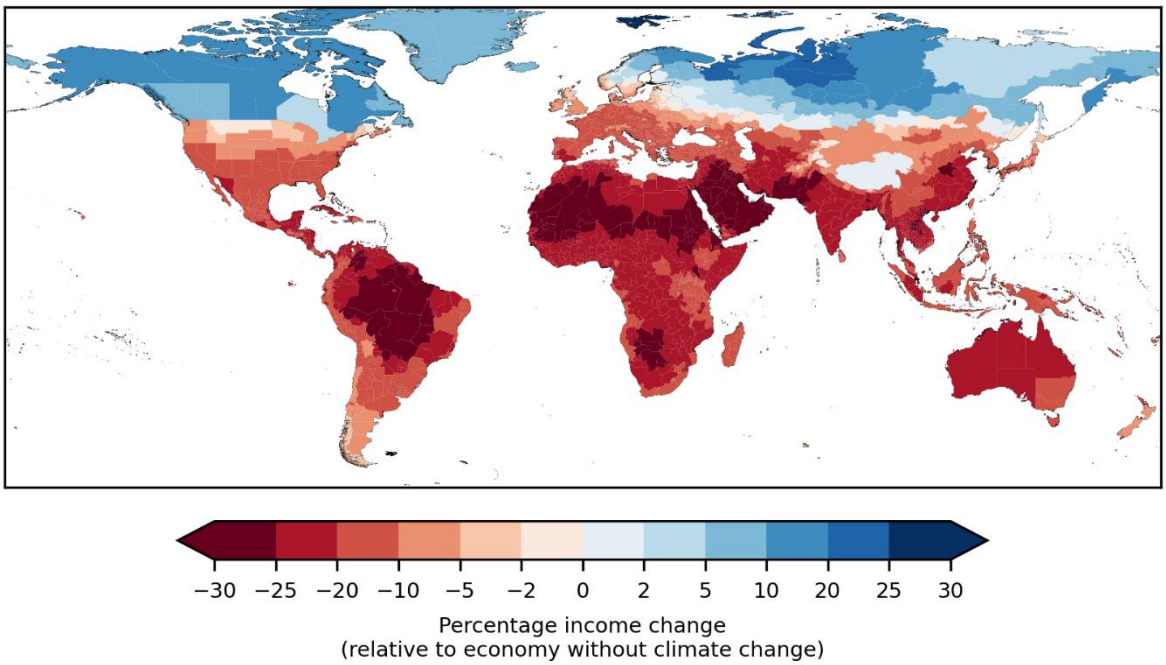

Source : Nature.

Selon Leonie Wenz, scientifique au PIK et responsable de l'étude, "notre analyse indique que le changement climatique entraînera d'énormes dommages économiques au cours des 25 prochaines années dans presque tous les pays du monde, y compris les pays les plus développés tels que l'Allemagne, les États-Unis et la France, avec une diminution prévue du revenu médian de 11% pour les deux premiers et de 13% pour la France". Maximilian Kotz, scientifique du PIK et premier auteur de l'étude, souligne que des secteurs tels que les rendements agricoles, la productivité du travail et les infrastructures seront particulièrement touchés.

Cependant, l'étude révèle également une grande injustice, car ce sont les pays les moins responsables du changement climatique qui en subiront le plus les conséquences. Ces pays devraient connaître une perte de revenus 60% plus importante que les pays aux revenus les plus élevés et 40% plus importante que les pays aux émissions les plus élevées. De plus, ce sont souvent ces pays qui disposent des ressources les plus limitées pour s'adapter à ces impacts.

Cette réalité est déjà palpable, comme en témoigne la récente situation en Zambie, où un appel d'urgence de 900 millions de dollars a été lancé pour faire face à la pire sécheresse de son histoire, exacerbée par le phénomène El Niño. Le secteur agricole est gravement touché, et le pays a déclaré l'état de catastrophe nationale en février. Cette crise s'étend à toute l'Afrique australe, avec le Malawi et le Zimbabwe également en appelant à l'aide internationale.

"Continuer sur la trajectoire actuelle aura des conséquences catastrophiques. La stabilisation de la température de la planète ne sera possible que si nous cessons de brûler du pétrole, du gaz et du charbon", a déclaré Anders Levermann, responsable du département de recherche sur les sciences de la complexité à l'Institut de Potsdam et co-auteur de l'étude.[42]

Les coûts du dérèglement climatique ont doublé en France depuis 4 ans

La facture ne cesse d'augmenter, ce qui préoccupe de plus en plus les assureurs. D'après Florence Lustman, présidente de France Assureurs, les dommages liés aux catastrophes naturelles en France ont coûté aux compagnies d'assurance 6,5 milliards d'euros en 2023. Bien que ce chiffre soit inférieur à celui de 2022, année où les coûts avaient atteint un montant record de 10 milliards d'euros, la tendance à la hausse des coûts au cours des dernières années est manifeste. Ainsi, l'année 2023 se classe comme la troisième année la plus coûteuse en termes de sinistres climatiques, après 2022 et 1999, lorsque des tempêtes exceptionnelles avaient entraîné des pertes de 13,8 milliards d'euros.

[42] Une nouvelle étude tente de chiffrer le coût de l'inaction climatique – pour en savoir plus :

- https://www.pik-potsdam.de/en/news/latest-news/38-trillion-dollars-in-damages-each-year-world-economy-already-committed-to-income-reduction-of-19-due-to-climate-change
- https://www.novethic.fr/environnement/climat/climat-les-emissions-passees-vont-imputer-nos-revenus-de-20-dici-2050
- https://www.nature.com/articles/s41586-024-07219-0

Figure : coûts des sinistres climatiques pour les assurances en France (1999-2023)

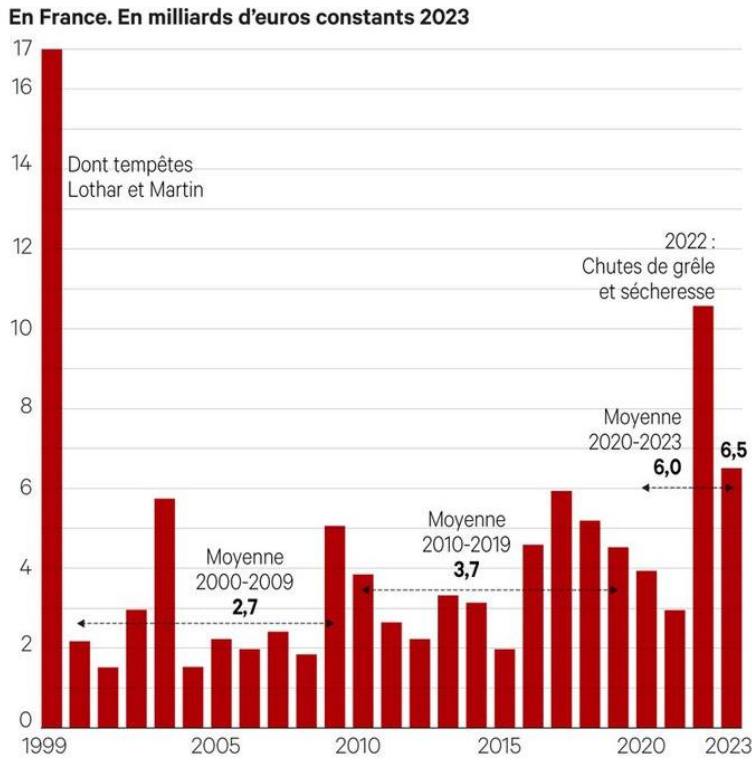

Source : France Assureurs.

Selon la présidente de l'organisation professionnelle, nous atteignons "des seuils de coûts successifs dans le cadre du risque climatique". La moyenne annuelle entre 2000 et 2008 était de 2,7 milliards d'euros. Entre 2010 et 2019, un milliard d'euros a été ajouté, portant la moyenne à 3,7 milliards. Depuis lors, les coûts ont presque doublé et "si l'on prend en compte les quatre dernières années, y compris 2022 et 2023, on atteint six milliards", souligne Florence Lustman, qui exprime son inquiétude quant à un "changement d'échelle" dans le risque climatique.

En 2023, les assureurs ont enregistré 15 événements de vents violents, 14 inondations ayant entraîné des déclarations de catastrophe naturelle, ainsi que les dommages causés par les tempêtes Ciaran et Domingos, totalisant 1,6 milliard d'euros. En 2022, les coûts des tempêtes et des orages de grêle avaient atteint près de 6,4 milliards d'euros, auxquels s'étaient ajoutés les effets de la sécheresse sur les bâtiments, représentant 2,5 milliards d'euros.

Pour la fédération professionnelle, l'une des réponses à cette augmentation des coûts réside dans la prévention auprès des assurés. Les compagnies d'assurance ont ainsi de plus en plus tendance à informer leurs clients en cas de risque, ce qui aurait permis de maîtriser les coûts. Parallèlement, à la fin de 2023, le gouvernement a décidé d'augmenter le taux de cotisation pour les catastrophes naturelles sur les contrats d'assurance habitation de 12 à 20%, et de 6 à 9% sur les contrats d'assurance automobile.

Cependant, l'élévation des températures pourrait entraîner une multiplication et une intensification des événements climatiques. Le Swiss Re Institute, le centre de recherche du réassureur suisse, a

évalué les dommages causés par les catastrophes naturelles dans le monde à 280 milliards de dollars, dont 108 milliards étaient couverts par des assurances, dépassant ainsi la moyenne décennale de 89 milliards de dollars. Cette augmentation est due à la fois à l'accroissement des constructions dans les zones à risques et à l'augmentation de la fréquence des événements climatiques.

Les chercheurs suisses constatent une progression moyenne des pertes assurées de 5,9% par an au cours des trente dernières années, soit plus du double de la croissance du PIB mondial (2,7%). Selon Swiss Re, cette tendance devrait se poursuivre au cours de la prochaine décennie, avec une possible augmentation des pertes assurées en raison de la hausse des températures.[43]

La France a réduit ses émissions de 5.8% en 2023

Selon une récente estimation du Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa), la France aurait enregistré une réduction plus importante de ses émissions de gaz à effet de serre en 2023 que précédemment prévu : une baisse de 5,8 % (hors puits de carbone) par rapport à l'année précédente, comparé à la diminution de 4,8 % initialement calculée en mars dernier. Cette annonce a été qualifiée de "historique" par le Premier ministre, Gabriel Attal, qui y voit la confirmation que les politiques environnementales françaises, soutenues par son gouvernement, produisent des résultats tangibles. Cependant, le Citepa a tenu à apporter des nuances.

Selon l'association, chargée par le ministère de la Transition écologique de ce domaine, cette variation résulte de l'amélioration, de la mise à jour et de l'affinement de plusieurs indicateurs, notamment dans les secteurs du transport aérien, de l'industrie chimique, de l'agriculture et de la production d'électricité, pour la publication du rapport Secten. Il est précisé qu'il s'agit d'une préestimation "mise à jour" et non d'un résultat définitif. Le Citepa prévoit de fournir plus de détails à ce sujet dans son rapport annuel "Secten" le 19 juin, tout en offrant déjà quelques clés de compréhension.

Avec 373 millions de tonnes d'équivalents dioxyde de carbone (MtCO2e) émis en valeur brute en 2023 (contre 384,5 MtCO2e avant la mise à jour), la France a respecté l'objectif fixé par l'actuelle Stratégie nationale bas carbone (SNBC2) de 422 MtCO2e/an pour la période 2019-2023. Cependant, pour cette même période, si l'on inclut l'utilisation des terres et les changements d'affectation des terres et des forêts (UTCATF), cet objectif n'a pas été respecté, avec une moyenne observée de 380 MtCO2e/an contre un objectif de 379 MtCO2e/an, soit un dépassement de 1,4 MtCO2e/an. Il est important de noter que les données relatives à l'UTCATF pour 2023 n'ont pas encore été spécifiquement préestimées en raison du manque d'indicateurs fiables, selon le Citepa.

[43] Les coûts du dérèglement climatique ont doublé en France depuis 4 ans – pour en savoir plus :

- https://www.novethic.fr/economie-et-social/transformation-de-leconomie/le-cout-des-evenements-climatiques-a-double-sur-les-quatre-dernieres-annees-en-france
- https://www.carbone4.com/analyse-assurances-climat
- https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/catastrophes-naturelles-les-assureurs-francais-ont-debourse-65-milliards-deuros-en-2023-2085306

Figure : évolution des émissions de GES par secteur (2018-2023)

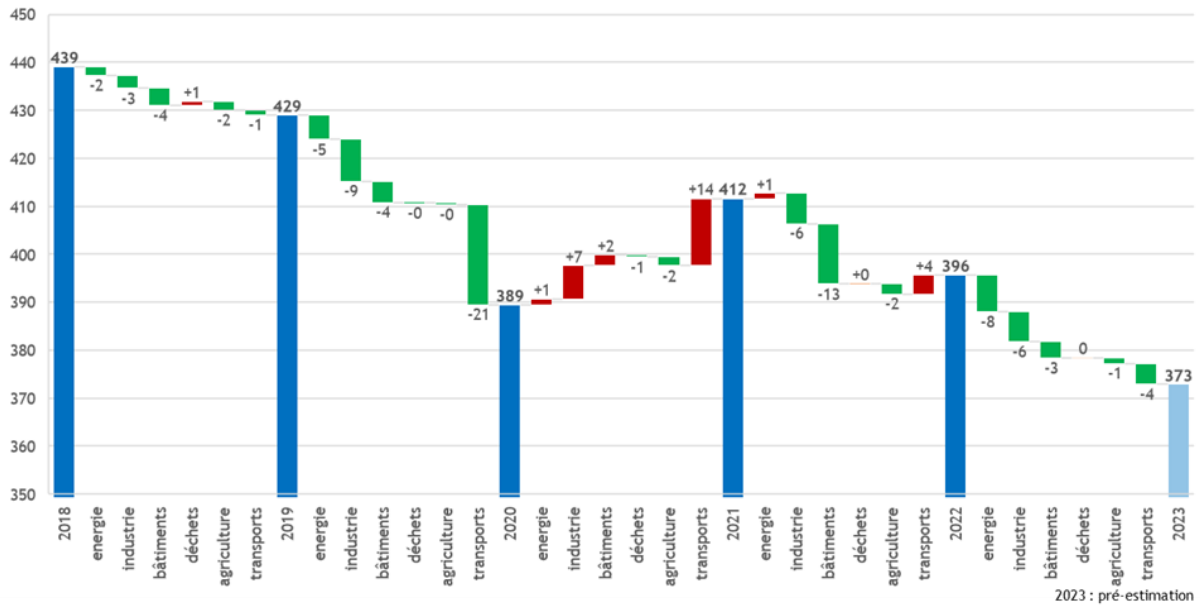

Source : Citepa

Dans le domaine de l'électricité, la baisse des émissions en 2023 est expliquée par deux principaux facteurs : l'augmentation de la production d'électricité à faible teneur en carbone et la poursuite de la diminution de la consommation d'électricité. Suite à une disponibilité réduite de plusieurs centrales nucléaires en 2022, celles-ci ont graduellement repris leurs activités en 2023, entraînant une forte augmentation de la production d'électricité nucléaire (+41,5 TWh). De plus, la production d'électricité renouvelable a également augmenté, avec des hausses respectives de 9 TWh pour l'hydroélectricité, de 12 TWh pour l'éolien et de 3 TWh pour le solaire. En conséquence, la production d'électricité par les centrales thermiques a été réduite (-14 TWh pour les centrales à gaz, tandis que celles au charbon ont représenté seulement 0,8 TWh). Par ailleurs, la consommation d'électricité a continué de diminuer en 2023 (-3 %).

Dans le secteur du bâtiment, les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées à l'utilisation de combustibles fossiles pour le chauffage résidentiel et tertiaire. En 2023, ce secteur a enregistré les émissions de GES les plus basses depuis 1990, avec 58,4 Mt CO2e, et a maintenu la tendance à la baisse observée depuis 2017. Cette diminution est attribuable à plusieurs facteurs, notamment la poursuite des efforts de sobriété des ménages et des entreprises, les rénovations thermiques des bâtiments et l'installation croissante de pompes à chaleur. De plus, la météo a joué un rôle, avec des mois de chauffage plus doux pour une grande partie de l'année 2023. En outre, les prix de l'énergie et l'inflation ont également eu un impact sur la réduction des émissions.

Dans le domaine du transport routier, le premier émetteur de GES en France, une réduction de 3,4 % des émissions a été observée en 2023 par rapport à 2022. Cette tendance à la baisse s'inscrit dans une tendance globale à la diminution des émissions depuis 2015. Plusieurs facteurs contribuent à cette tendance, notamment les augmentations des prix des carburants, le renouvellement progressif du parc

automobile avec des véhicules moins énergivores, et le report modal vers des modes de transport plus écologiques comme le covoiturage.

Dans le secteur de l'aérien, les émissions du transport aérien domestique ont diminué de 3,4 % en 2023 par rapport à 2022, principalement en raison de la suppression des vols de courte durée lorsque des alternatives ferroviaires existent. Pour le transport aérien international, les émissions ont augmenté de 16 % par rapport à 2022, mais restent inférieures de 15 % à celles de 2019.

En ce qui concerne l'industrie, les émissions totales ont diminué de 8,7 % entre 2022 et 2023, principalement en raison de baisses dans les secteurs les plus émetteurs comme les minéraux non-métalliques, la chimie et la métallurgie. La consommation de gaz naturel a également diminué de 19 % dans la grande industrie en 2023, en partie due à des contraintes d'approvisionnement. Enfin, dans le secteur agricole, les émissions de GES ont diminué de 1,6 % entre 2022 et 2023, principalement en raison d'une baisse des émissions de méthane et de protoxyde d'azote.

En outre, le centre souligne que bien que la pré-estimation du total des émissions pour 2023 reste en dessous du niveau minimum record de 2020, en raison de l'impact de la crise sanitaire du Covid-19, il ne s'agit pas d'une baisse record. Par exemple, en 2014, un hiver particulièrement doux par rapport à l'année précédente avait permis d'enregistrer une baisse de 6,6 %. Néanmoins, le Citepa reconnaît qu'avec 2023, une situation sans précédent se présente, où tous les grands secteurs émetteurs contribuent à une diminution des émissions, malgré un contexte particulier marqué par l'inflation, la reprise de la production nucléaire, etc., sans qu'une crise économique majeure n'intervienne.

La France entend réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50 % (– 55 % en net) d'ici à 2030 pour se conformer aux engagements européens, ce qui implique de considérablement augmenter le rythme des baisses. A l'horizon 2050, elle ambitionne la neutralité carbone.[44]

Financement climat à destination des pays en développement : l'objectif est atteint, selon l'OCDE

Après des années de retard et de progression insuffisante, les pays développés ont finalement honoré leur engagement historique de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour aider les pays en développement à lutter contre le changement climatique et à s'adapter à ses effets. Cet objectif, établi lors des négociations climatiques de Copenhague en 2009, aurait dû être atteint au plus tard en 2020. Les dernières données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), publiées le 29 mai, révèlent que près de 116 milliards de dollars ont été mobilisés en 2022.

Cette réalisation est plus qu'un simple chiffre ; elle représente un symbole crucial de confiance entre les nations du Nord et du Sud et un catalyseur de l'action climatique. Les pays en développement ont depuis longtemps souligné que cette promesse n'était pas un acte de charité, mais une dette morale.

[44] La France a réduit ses émissions de 5.8% en 2023 – pour en savoir plus :
- https://www.lemonde.fr/climat/article/2024/05/22/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-ont-recule-de-5-8-en-france-en-2023-annonce-gabriel-attal_6234900_1652612.html
- https://www.citepa.org/fr/2024_05_a02/
- https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-ont-recule-de-58-lan-dernier-en-france-2096400
- https://www.actu-environnement.com/ae/news/citepa-reevaluation-emissions-gaz-effet-serre-france-2023-44112.php4

Les pays développés, principalement responsables historiques du changement climatique, ont le devoir d'aider les nations les plus pauvres, qui contribuent moins aux émissions mais subissent le plus les conséquences néfastes du dérèglement climatique.

Tableau : financement climatique fourni et mobilisé entre 2013 et 2022 par composante

(Montants en milliards USD)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Financement climatique public bilatéral (1)	22.5	23.1	25.9	28.0	27.0	32.0	28.7	31.4	34.5	41.0
Financement climatiques public multilatéral attribué aux pays développés (2)	15.5	20.4	16.2	18.9	27.1	30.5	34.7	36.9	38.7	50.6
Banques multilatérales de développement	*13.0*	*18.0*	*14.4*	*15.7*	*23.8*	*26.7*	*30.5*	*33.2*	*34.3*	*46.9*
Fonds multilatéraux pour le climat	*2.2*	*2.0*	*1.4*	*2.6*	*2.9*	*3.5*	*3.8*	*3.5*	*4.2*	*3.4*
Flux vers les institutions multilatérales (absence de données de sorties)	*0.3*	*0.4*	*0.4*	*0.6*	*0.5*	*0.3*	*0.3*	*0.2*	*0.2*	*0.3*
Sous-total (1+2+3)	**37.9**	**43.5**	**42.1**	**46.9**	**54.1**	**62.5**	**63.4**	**68.4**	**73.1**	**91.6**
Crédits à l'exportation liés au climat bénéficiant d'un soutien public (3)	1.6	1.6	2.5	1.5	3.0	2.7	2.6	1.9	2.1	2.4
Sous-total (1+2+3)	**39.5**	**45.1**	**44.6**	**48.5**	**57.1**	**65.2**	**66**	**70.2**	**75.2**	**94.1**
Financement climatique privé mobilisé (4)	12.8	16.7	N/A	10.1	14.5	14.7	14.4	13.1	14.4	21.9
Par le financement climatique public bilatéral	*6.5*	*8.1*	*N/A*	*5.2*	*4.0*	*3.8*	*5.8*	*5.1*	*5.6*	*9.2*
Par le financement climatique public multilatéral attribué aux pays développés	*6.2*	*8.6*	*N/A*	*4.9*	*10.5*	*11.0*	*8.6*	*8.0*	*8.8*	*12.7*
Total général (1+2+3+4)	**52.4**	**61.8**	**N/A**	**58.5**	**71.6**	**79.9**	**80.4**	**83.3**	**89.6**	**115.9**

Note : La somme des composantes peut ne pas correspondre aux totaux en raison des arrondis. L'absence de données en 2015 pour les financements privés mobilisés résulte de la mise en œuvre de méthodes de mesure améliorées. Par conséquent, les totaux en 2016-22 et en 2013-14 ne sont pas directement comparables.
Source : Sur la base des rapports biennaux à la CCNUCC, des statistiques du CAD et du Groupe des crédits à l'exportation de l'OCDE, et de données complémentaires fournies à l'OCDE.

Bien que cet objectif ait été atteint avec deux ans de retard, il a été réalisé un an plus tôt que prévu, et le montant mobilisé dépasse les attentes, avec une augmentation record de 30 % des financements entre 2021 et 2022. Cette nouvelle est accueillie favorablement par les experts en finance climat à l'OCDE, qui espèrent qu'elle permettra de dynamiser les négociations actuelles sur le climat.

Les nations entament des pourparlers pour définir un nouvel objectif mondial de financement climatique qui remplacera le seuil des 100 milliards de dollars, considéré comme largement insuffisant. Ces discussions, qui s'annoncent tendues, constitueront un point central de la COP29 à Bakou, en Azerbaïdjan, en novembre. Selon Lola Vallejo, conseillère spéciale en climat à l'Institut du développement durable et des relations internationales, maintenir cet élan jusqu'en 2025 est essentiel pour atteindre nos objectifs climatiques, avant d'accélérer encore la cadence.

En 2022, les financements publics ont représenté près de 80 % du total, s'élevant à environ 92 milliards de dollars. Les financements multilatéraux, soutenus par les banques de développement, ont enregistré la croissance la plus significative depuis le début du suivi en 2013 (+226 %), tandis que les financements bilatéraux ont progressé de 82 % sur la même période. Les financements privés ont également augmenté considérablement pour atteindre près de 22 milliards de dollars en 2022 (+52 % par rapport à 2021), après plusieurs années de stagnation relative. Les pays à revenu intermédiaire inférieur ont été les principaux bénéficiaires de ces fonds publics et privés, avec une attention particulière accordée aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement.

Bien que les progrès en matière de financement de l'adaptation au changement climatique, essentiels pour des secteurs tels que l'agriculture, l'eau et l'assainissement dans les pays du Sud, soient notables, ils demeurent insuffisants. En 2022, ces financements ont atteint 32 milliards de dollars, plaçant les pays développés à mi-chemin de leur objectif de doubler le financement de l'adaptation entre 2019 et 2025.

Toutefois, l'adaptation ne représente que 28 % de l'ensemble des financements climatiques, tandis que 60 % sont alloués à l'atténuation, telle que la décarbonation de l'énergie et des transports. Cela constitue un déséquilibre par rapport à l'accord de Paris, qui prévoit un équilibre entre atténuation et adaptation. En outre, les dons demeurent minoritaires, représentant 28 % des financements publics, contre plus de 69 % pour les prêts.

Bien que l'OCDE ne fournisse pas de détails sur les pays donateurs, certains pays ont annoncé avoir augmenté leurs contributions en 2022, notamment la France, l'Italie, l'Allemagne et les États-Unis. Cependant, il n'est pas certain que les engagements de ces pays se soient concrétisés. La France, par exemple, a mobilisé 7,6 milliards d'euros, dépassant ainsi son objectif de 6 milliards, dont 2,6 milliards ont été alloués à l'adaptation.

Ces données sont considérées comme la référence en matière de financement climatique et permettent de suivre les évolutions d'une année à l'autre. Cependant, certains pays en développement remettent régulièrement en question la réception effective de ces fonds. En 2020, Oxfam a estimé que l'aide réelle était trois fois inférieure à celle annoncée. Selon l'ONG, une grande partie de ces financements comprenait des projets qui ne bénéficiaient pas entièrement au climat, ainsi que de l'aide au développement détournée et des prêts parfois à des taux du marché. Guillaume Compain, chargé de campagne climat chez Oxfam France, déplore que cela relativise considérablement l'effort financier des pays riches et aggrave la dette pour certains pays du Sud.

Rémy Rioux, directeur général de l'Agence française de développement, souligne pour sa part que lutter contre le changement climatique nécessite des prêts en plus des dons. Ces prêts sont nécessaires pour financer des infrastructures publiques, de nouvelles chaînes de valeur et pour décarboner rapidement les économies.

Comme pour les 100 milliards, dont la réalisation a été sujette à de longues négociations, la définition du nouvel objectif de financement est extrêmement difficile. Bien que tout le monde convienne que la facture augmentera considérablement, les désaccords persistent quant au montant précis, à son contenu et à la répartition des responsabilités. Un groupe de haut niveau sur la finance climatique a estimé les besoins des pays en développement - hors Chine - à 2 400 milliards de dollars par an d'ici 2030, dans un rapport publié en 2022. De son côté, l'Inde a proposé un nouvel objectif de 1 000 milliards de dollars, une somme rejetée par les pays développés. Ces derniers souhaitent élargir la base des contributeurs, notamment en incitant les gros pollueurs actuels, tels que la Chine ou les pays du Golfe, à participer.

Les ONG plaident pour que le nouvel objectif soit principalement financé par les pays développés et les banques de développement, qu'il soit largement constitué de dons et qu'il inclue des objectifs spécifiques pour l'atténuation, l'adaptation et les "pertes et dommages", qui représentent les dommages irréversibles causés par le changement climatique.

Ce nouvel objectif est crucial pour restaurer la confiance entre les États et pour accroître l'ambition climatique. Alors que les États doivent réviser à la hausse leurs engagements climatiques d'ici mars 2025, de nombreux pays en développement conditionnent ces efforts supplémentaires à l'obtention d'une assistance plus généreuse. En mai, le président azerbaïdjanais de la COP29, Mukhtar Babayev, a

souligné l'interdépendance entre la réduction des émissions et le financement climatique, les décrivant comme deux piliers parallèles qui se renforcent mutuellement.[45]

Quelques avancées lors des dernières négociations sur la pollution plastique

Dans le cadre de la cinquième réunion de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE-5) à Nairobi en 2022, le Comité intergouvernemental de négociation sur la pollution plastique a organisé sa quatrième session (INC-4) à Ottawa du 23 au 29 avril 2024 pour poursuivre les pourparlers sur un instrument international juridiquement contraignant (ILBI) sur la pollution plastique, y compris dans les environnements marins. Cette réunion a rassemblé plus de 2 500 délégués et observateurs de 175 pays.

Malgré les progrès limités réalisés lors des sessions précédentes à Punta del Este (Uruguay), Paris et Nairobi entre novembre 2022 et novembre 2023, notamment en raison de l'influence croissante d'un groupe de pays déterminés à limiter les discussions à la gestion des déchets, l'INC-3 n'a pas réussi à parvenir à un accord sur les travaux intersessions nécessaires pour aborder des questions clés telles que le champ d'application de l'ILBI et ses modalités de mise en œuvre.

Les participants à l'INC-4 sont venus à Ottawa avec une certaine appréhension, car selon l'objectif fixé par la résolution UNEA5/14 de mars 2022, qui vise à "mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant", il ne reste que deux sessions pour achever le projet avant l'échéance de fin 2024, avant son adoption par une conférence diplomatique probablement au cours du premier semestre 2025.

Avant l'INC-4, le secrétariat du programme des Nations unies pour l'environnement avait diffusé un projet de texte révisé de l'ILBI. Ce projet de 69 pages était ambitieux en termes de sujets abordés, mais comportait près de 1 000 mots, expressions, phrases, paragraphes et sections entières entre crochets, reflétant les tensions et les divergences de vues exprimées lors de l'INC-3.

Pour éviter la répétition de l'absence de participation à haut niveau qui a marqué l'échec de l'INC-3, le ministre canadien de l'Environnement, Steven Guilbault, a organisé une Journée des partenariats le 22 avril, rassemblant plusieurs de ses homologues ministres. Des représentants des populations autochtones, des scientifiques, des organisations internationales, des gouvernements régionaux, du secteur de la distribution et des ONG environnementales ont également participé à cette journée, qui a été marquée par des engagements en faveur d'un traité mondial sur les plastiques couvrant tous les aspects, de la production à l'élimination.

Bien que les États-Unis ne soient pas membres de la Coalition pour une haute ambition, ils ont soutenu l'inclusion de dispositions visant à améliorer les systèmes de recyclage dans l'ILBI comme une priorité

[45] Financement climat à destination des pays en développement : l'objectif est atteint, selon l'OCDE – pour en savoir plus :

- https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/05/29/climat-l-objectif-de-100-milliards-de-dollars-pour-les-pays-du-sud-a-enfin-ete-atteint-et-largement-depasse_6236192_3244.html
- https://www.ledevoir.com/environnement/813834/pays-riches-atteignent-enfin-objectif-aide-climatique-pays-plus-pauvres
- https://www.latribune.fr/climat/energie-environnement/climat-les-pays-riches-ont-envoye-100-milliards-de-dollars-d-aide-avec-deux-ans-de-retard-983367.html
- https://www.actu-environnement.com/ae/news/financement-changement-climatique-pays-developpement-OCDE-ONU-44152.php4
- https://www.oecd.org/fr/finances/en-2022-les-pays-developpes-ont-largement-depasse-l-objectif-de-100-milliards-usd-pour-le-climat.htm

pour contenir la prolifération des plastiques. Ils ont également participé à la Journée des partenariats et ont signé, le 29 avril, la déclaration des ministres de l'Environnement du G7 reconnaissant la nécessité de réduire la production de plastique. Cependant, le Center on International Environmental Law (CIEL) a noté la présence de 196 lobbyistes des industries des combustibles fossiles et des produits chimiques accrédités à l'INC-4.

Lors de la première journée de l'INC-4, la séance plénière a été suspendue après la création de deux groupes de contact chargés d'examiner le projet de texte de l'ILBI3. Dans un premier temps, le groupe des "like minded" a adopté une approche peu coopérative, notamment perceptible dans le premier groupe de contact. Cependant, par la suite, ce groupe a modifié sa stratégie et s'est activement engagé dans les négociations les jours suivants. Il a systématiquement inséré davantage de langage dans le texte pour promouvoir ses options préférées et a introduit plus de crochets autour des options soutenues par la Coalition pour une haute ambition, ce qui a réduit leur impact.

De cette manière, le groupe des "like minded" est resté un acteur influent tout au long de la semaine, en particulier sur des questions clés telles que l'objectif et le champ d'application de l'ILBI, les définitions et les principes, les polymères plastiques primaires, les micro- et nanoplastiques, la gestion des déchets plastiques, la responsabilité élargie des producteurs, et d'autres encore.

Ce changement tactique du groupe des "like minded" - ouverts à la négociation mais sans concessions - pourrait s'expliquer par leur volonté d'éviter de mettre à mal les relations avec les membres des groupes Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie et Petits États insulaires, qui militent en faveur d'un traité offrant des opportunités financières pour relever les défis liés à la pollution plastique.

Si l'on espérait que l'INC-4 clarifie le projet de texte révisé en réduisant le nombre d'options et de crochets, le résultat a été loin de répondre aux attentes. Cependant, si l'objectif était de rassembler tout le monde pour des négociations, la session d'Ottawa a montré qu'il était possible à l'INC de parvenir à un accord consensuel d'ici à la fin 2024.

En raison de l'absence de règles permettant l'adoption de propositions à la majorité, les options les plus ambitieuses ont été bloquées jusqu'à présent. Par exemple, une proposition conjointe du Rwanda et du Pérou visant à réduire de 40 % la production mondiale de polymères primaires d'ici 2040 n'a pas reçu suffisamment de soutien lors de la dernière session plénière de l'INC-4. Le ministre canadien de l'Environnement et du Climat, Steven Guilbault, a remis en question la possibilité de convenir de dispositions relatives à la réduction de la production de polymères à ce stade, suggérant que cette question soit reportée à la Conférence des Parties au traité.

Bien qu'une proposition de l'UE visant à ajourner l'INC-4 et à le prolonger plus tard dans l'année ait été rejetée, un accord a été conclu sur la création de deux groupes d'experts intersessions ad hoc. Ces groupes se concentreront respectivement sur l'identification et l'analyse des approches concernant les produits plastiques et les substances chimiques, ainsi que sur les sources potentielles de financement pour la mise en œuvre des objectifs de l'ILBI.

La question des dispositions financières devrait être cruciale lors de l'INC-5. Certains pays plaident pour la création d'un nouveau fonds multilatéral, tandis que d'autres préféreraient que les dispositions financières passent par le Fonds pour l'environnement mondial. La mise en œuvre du principe pollueur-payeur sous forme de taxe sur les producteurs de polymères a également été discutée.

Selon les Perspectives mondiales des plastiques de l'OCDE : scénarios à l'horizon 2060, sans mesures préventives, les déchets plastiques mondiaux pourraient quasiment tripler d'ici 2060. La Coalition pour une haute ambition souligne qu'éliminer la pollution plastique d'ici 2024 par le simple biais de la gestion et du recyclage des déchets est irréaliste. Il est essentiel de prioriser divers outils, de la réduction de la production et de la consommation au recyclage, en passant par la réutilisation, selon la hiérarchie de gestion des déchets internationalement convenue.

Il a fallu plus de 30 ans après l'adoption de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC, 1992) pour que la question de l'utilisation des combustibles fossiles soit abordée lors de la COP 28 en 2023. Si l'ILBI adopté en 2025 ne traite pas de la réduction de la production et de l'utilisation des polymères, il est probable, sur la base de l'expérience de la CCNUCC, que cette question soit mise de côté pendant un certain temps.

Après l'INC-4, lors de leur sommet à Paris, les présidents Xi Jinping et Emmanuel Macron ont signé une déclaration conjointe pour renforcer la coopération entre la Chine et la France sur la biodiversité et l'Océan, incluant un engagement à promouvoir la réduction de la production et de la consommation de plastiques, ainsi qu'à interdire ou réduire certains plastiques à usage unique. Il reste à voir si cette position exprimée par la Chine au plus haut niveau peut influencer les discussions lors de l'INC-5.

Lors de l'INC-4, les gouvernements du Rwanda et du Pérou ont proposé la « proposition de Kigalima », suggérant que la conférence diplomatique adoptant l'ILBI se tienne à Kigali au cours du premier semestre 2025, suivie immédiatement d'une conférence d'action précoce à Lima à la fin de 2025 ou au début de 2026. Ceci souligne la nécessité d'une action anticipée pour traiter le problème de la pollution plastique.[46]

Projet de compensation par des crédits plastiques : un projet suspendu en Indonésie

Récemment lancés, les crédits plastique, semblables à leurs prédécesseurs, les crédits carbone, suscitent également des controverses. Un projet initié par Danone en Indonésie a été mis en suspens suite à des plaintes émanant des populations locales. Ce projet constitue l'un des programmes sur le plastique les plus importants développés par Verra, l'un des principaux organismes de certification du marché. Interrogé par Novethic, Verra confirme avoir lancé en mai de l'année précédente un "examen de contrôle de la qualité" qui est toujours en cours.

Le concept est assez similaire à celui des crédits carbone. Il implique le financement de projets de collecte et/ou de recyclage de plastique dans les pays en développement, générant ainsi des crédits. Ces crédits sont ensuite acquis par des entreprises souhaitant réduire leur empreinte plastique. En Indonésie, où Danone est considéré comme le principal producteur de plastique du pays, le géant agroalimentaire commercialise notamment les bouteilles d'eau Acqua et est devenu le premier producteur d'eau minérale dans le pays. Le format "cup" de 240 ml est particulièrement critiqué pour sa difficulté à être recyclé.

[46] Quelques avancées lors des dernières négociations sur la pollution plastique – pour en savoir plus :
- https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/negociations-sur-le-futur-traite-plastiques-lueurs
- https://www.oecd.org/environment/global-plastic-waste-set-to-almost-triple-by-2060.htm
- https://www.unep.org/inc-plastic-pollution/session-4

Pour compenser la production de plastique, et les déchets associés après usage des produits vendu sur le marché indonésien, Danone s'est engagé à collecter plus de plastique qu'il n'en utilise dans le pays d'ici à 2025. Les crédits plastique entrent en jeu à ce stade. L'objectif de la société est de collecter environ 170 000 tonnes de plastique en Indonésie d'ici 2030, en soutenant la création et l'exploitation de cinq installations de traitement des déchets à travers le pays. L'une de ces installations, située à Bali, fait l'objet d'un contrôle à la suite de nombreuses plaintes des résidents locaux, selon une enquête révélée par le média Unearthed.

Les résidents dénoncent une violation de leur droit à un environnement sain, affirmant que l'installation est trop proche de leurs habitations et a entraîné de graves problèmes de santé au sein de la communauté. Il y a un an, ils ont adressé une lettre à Danone, exigeant le retrait du projet du système de crédits plastique de Verra et la décontamination complète du site. "Depuis 20 mois, nous souffrons de sa pollution. Les installations de Danone ravagent notre quartier. Nous nous sommes plaints à plusieurs reprises, mais maintenant nous insistons pour obtenir une réponse", a déclaré Owen Podger, un représentant de la communauté d'Angga Swara.

Verra affirme que "ce projet n'a pas généré de crédits plastique et n'a pas l'intention de le faire". Danone, contacté par Novethic, indique avoir "testé le programme plastique de Verra dans le but principal d'évaluer sa méthodologie, à des fins comptables uniquement". Le groupe précise qu'il estime nécessaire de mener des recherches supplémentaires pour évaluer l'efficacité des crédits plastique et confirme qu'il n'a jamais eu l'intention d'acheter des crédits plastique dans le cadre de ce projet. Danone ajoute que son soutien financier à l'installation a pris fin et mentionne qu'il soutient d'autres initiatives en Indonésie pour la collecte des déchets plastiques.

Emma Priestland, coordinatrice de la campagne d'entreprise de *BreakFreeFromPlastic*, a réagi en déclarant que "en mettant en place des programmes de compensation du plastique comme celui de Bali, Danone blanchit son image et évite de modifier de manière réelle et substantielle la quantité de plastique à usage unique qu'il utilise". Le groupe est d'ailleurs poursuivi en justice pour non-respect du devoir de vigilance en n'adoptant pas une stratégie de déplastification.

La question de la réduction de la production de plastique a été un sujet central lors des négociations du traité mondial sur les pollutions plastique, dont la quatrième session s'est tenue fin avril. Des "solutions" telles que les crédits plastique ont été défendues par Verra et la Banque mondiale lors d'événements parallèles. Verra soutient que "nous avons besoin d'une combinaison d'interventions en amont et en aval pour atteindre l'ambition ultime de zéro déchet de plastique dans la nature" et affirme que l'achat de crédits plastique offre un moyen d'y parvenir. L'organisme gère une soixantaine de projets plastique ayant émis environ 8 000 crédits plastique.[47]

G7 climat : un accord sur la fermeture des centrales à charbon d'ici 2035

Ce fut un premier test pour mettre en œuvre les engagements pris lors de la COP28 sur les énergies fossiles, et il a été partiellement réussi. En décembre 2023, à Dubaï, aux Émirats arabes unis, les États du monde se sont engagés de manière sans précédent sur une "transition" hors des combustibles

[47] Projet de compensation par des crédits plastiques : un projet suspendu en Indonésie – pour en savoir plus :
- https://www.novethic.fr/environnement/biodiversite/danone-et-les-credits-plastique-un-projet-suspendu-en-indonesie-apres-des-plaintes
- https://unearthed.greenpeace.org/2024/04/26/danone-plastic-offsetting-verra-indonesia-treaty/

fossiles, principalement responsables du dérèglement climatique. Le mardi 30 avril, les ministres du climat, de l'énergie et de l'environnement du G7 ont entamé la mise en pratique de ces engagements en annonçant la fermeture de leurs centrales à charbon "au cours de la première moitié des années 2030", donc avant 2035. C'est une avancée majeure pour le climat, car le charbon est la source d'énergie la plus polluante, même si cela révèle une difficulté à s'attaquer au pétrole, et surtout au gaz.

Réunis depuis samedi au palais royal de Venaria à Turin, en Italie, les sept grandes puissances (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni) ont pour la première fois énoncé collectivement une date de cessation de l'utilisation du charbon sans captage et stockage du CO2. Cette avancée a été obtenue après des années de lutte avec le Japon, seul pays du G7 sans plan national concret pour abandonner cette énergie, qui représente un tiers de son mix énergétique. Les autres pays du G7 ont déjà fixé des échéances, allant de 2024 au Royaume-Uni, à 2027 en France, et au plus tard en 2035 aux États-Unis, conformément à l'engagement de l'administration Biden à atteindre la neutralité carbone dans le secteur de l'électricité à cette date.

Bien que moins ambitieux que la proposition initiale de la France, soutenue par le Royaume-Uni, qui préconisait une sortie du charbon en 2030 pour être alignée sur l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C selon l'accord de Paris, ce résultat est historique. Le fait d'avoir pu fixer une échéance amorce véritablement la transition loin des énergies fossiles, selon le Quai d'Orsay. Le G7 souhaite montrer l'exemple et espère entraîner les principaux pays émergents à agir d'ici 2040. Cette échéance représente une étape significative, selon Arnaud Gilles du WWF France, car elle envoie un signal important aux pays du G20, en particulier à la Chine, premier émetteur mondial de gaz à effet de serre et responsable des deux tiers des nouvelles installations de charbon dans le monde, qui attendaient que les pays les plus riches prennent les devants.

Figure : consommation régionale de charbon (2000-2026)

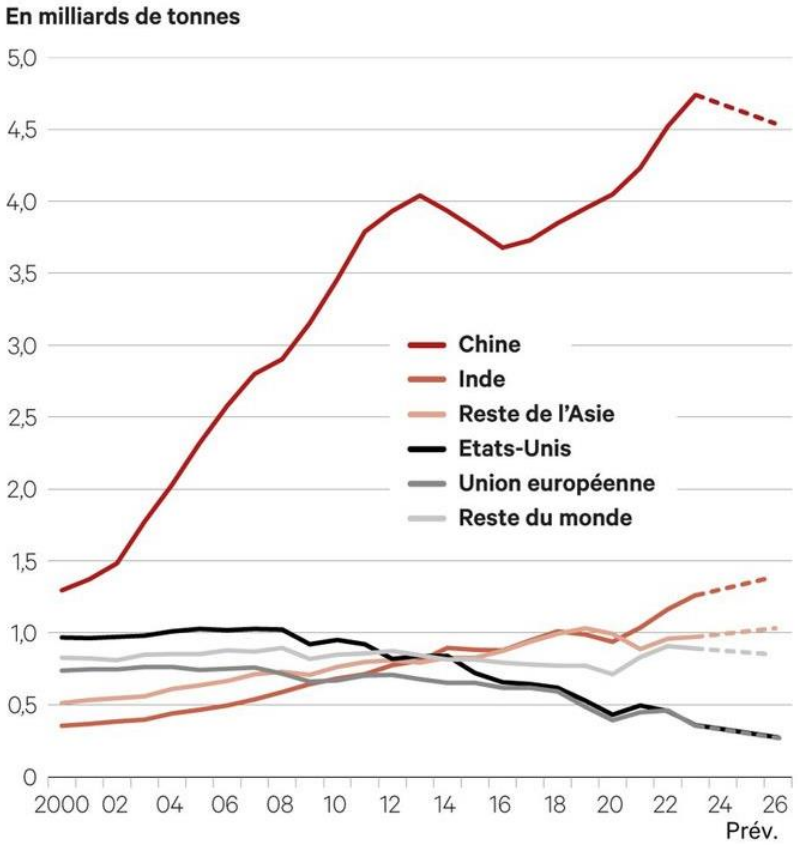

Source : Agence Internationale de l'Energie.

À Turin, les sept pays se sont engagés à planifier la sortie progressive des énergies fossiles. Le communiqué les invite à "opérationnaliser leur contribution à la transition hors des énergies fossiles", en l'intégrant dans leurs plans climatiques à court terme et leurs stratégies à long terme. Selon le ministère des affaires étrangères, l'établissement d'un calendrier par tous les pays est crucial.

Cependant, la France n'a pas réussi à convaincre les autres membres du G7 d'adopter le calendrier proposé par Emmanuel Macron en 2023. En plus de la sortie du charbon, le président français plaidait pour une sortie du pétrole en 2045 et du gaz en 2050. Maria Pastukhova, responsable de la diplomatie de l'énergie au think tank E3G, déplore que deux ans se soient écoulés depuis que le G7 a promis de décarboner la majeure partie de son secteur électrique d'ici 2035, sans qu'aucune action concrète n'ait été entreprise jusqu'à présent. Malgré le fait que le G7 représente 38 % de l'économie mondiale et est responsable de 21 % des émissions de gaz à effet de serre, il ne devrait réduire ces émissions que de moitié au mieux d'ici 2030, selon une analyse de l'institut Climate Analytics publiée le 23 avril.

Tout comme en 2023, le texte du G7 ouvre la voie à de nouveaux investissements publics dans le gaz, les considérant comme une "réponse temporaire" dans les "circonstances exceptionnelles" de l'élimination progressive de l'énergie russe due à la guerre en Ukraine. Cependant, le développement de cette énergie fossile n'est pas compatible avec l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5 °C selon les climatologues. Lola Vallejo, conseillère spéciale sur le climat à l'Institut du développement durable

et des relations internationales, explique que l'avancée obtenue à Turin sur le charbon laisse le gaz dans l'ombre, notamment parce que l'Italie cherche à se positionner comme un hub européen du gaz.

En ce qui concerne un sujet moins controversé, le G7 a confirmé un progrès important de la COP de Dubaï : l'objectif de tripler la production d'énergies renouvelables pour atteindre une capacité de 1 500 gigawatts, et de doubler l'efficacité énergétique d'ici 2030. Mme Vallejo prévient cependant que bien que les pays du G7 se félicitent de ne pas avoir reculé sur le climat dans un contexte de tensions géopolitiques, de guerres et d'élections à haut risque, cela reste insuffisant.

Les nations industrialisées demeurent prudentes sur un point de tension majeur dans les négociations climatiques : le financement climatique. De manière générale, elles soulignent l'importance d'accroître le financement public pour soutenir les pays en développement, tandis que l'objectif de mobiliser 100 milliards de dollars par an jusqu'en 2025 doit maintenant être remplacé par une enveloppe plus ambitieuse.

Le montant futur de ce "nouvel objectif chiffré collectif" est l'objet de débats intenses et devrait être discuté lors de la COP29 à Bakou (Azerbaïdjan) en novembre, où il devra être approuvé. Tout le monde convient que la facture va considérablement augmenter, étant donné que les besoins se chiffrent désormais en milliers de milliards de dollars, mais les désaccords persistent quant à qui devrait payer. Les ministres du G7 estiment que les efforts devraient impliquer "tous les pays en mesure de contribuer", avec des sources de financement publiques, privées, nationales et internationales. Le 25 avril, la ministre des affaires étrangères allemande, Annalena Baerbock, a déjà appelé "les plus gros pollueurs actuels, notamment dans le cadre du G20", à participer, visant sans le dire la Chine, l'Inde ou les pays du Golfe, qui sont encore considérés comme en développement selon la convention de Rio sur le climat de 1992, et ne sont donc pas censés contribuer aux fonds d'aide. Ces demandes ont été rejetées par la Chine et l'Arabie saoudite.

Ces financements sont essentiels pour accélérer l'action. Tous les pays doivent présenter d'ici mars 2025 une révision ambitieuse de leurs plans de réduction des émissions, actuellement insuffisants car ils placent la planète sur une trajectoire de réchauffement de 2,5 °C à 2,9 °C d'ici la fin du siècle, selon les calculs de l'ONU. Certains États ont déjà annoncé qu'ils renforceraient leurs objectifs, comme le G7 à Turin, ainsi que les Émirats arabes unis, l'Azerbaïdjan et le Brésil, les trois pays assurant les présidences des COP28, COP29 et COP30. Cependant, une majorité de pays en développement veulent conditionner leurs efforts au déblocage, par les économies développées, des fonds nécessaires à leur transition énergétique et à leur adaptation à un climat plus chaud. La présidence de la COP29 aura la difficile tâche de trouver un compromis.[48]

[48] G7 climat : un accord sur la fermeture des centrales à charbon d'ici 2035 – pour en savoir plus :

- https://www.novethic.fr/environnement/transition-energetique/les-pays-du-g7-sengagent-a-fermer-leurs-centrales-a-charbon-dici-2035
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/04/30/les-pays-du-g7-s-engagent-a-fermer-leurs-centrales-a-charbon-avant-2035_6230771_3244.html
- https://www.euractiv.com/section/energy-environment/news/g7-ministers-agree-2035-coal-exit-sextupled-energy-storage-and-water-coalition/
- https://www.weforum.org/agenda/2024/05/energy-news-g7-coal-phaseout-renewables-batteries/

Les Etats-Unis mettent en place une réglementation stricte des émissions de CO_2 des centrales à charbon

Pour la première fois, le gouvernement de Joe Biden a annoncé, le jeudi 25 avril, l'imposition de limites très strictes aux émissions de CO2 des centrales à charbon et des nouvelles centrales à gaz. Selon ces nouvelles règles, les centrales à charbon qui continueront à fonctionner après 2039 devront capturer 90 % de leur CO2 émis à partir de 2032. Les nouvelles centrales à gaz les plus importantes devront également capturer 90 % de leur CO2 d'ici 2032.

Proposée il y a un an par l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA), cette réglementation, après une consultation publique obligatoire, est désormais finalisée avec quelques modifications. Les centrales à gaz existantes ne sont plus couvertes par cette norme et devront suivre une réglementation séparée. La date pour la capture de CO2 des centrales à charbon a été repoussée de 2030 à 2032.

Aucune technologie spécifique n'est imposée aux entreprises pour atteindre les objectifs de réduction d'émissions, mais l'EPA suggère que le captage et stockage de CO2 (CCS) est la meilleure option. Michael Regan, directeur de l'EPA, a déclaré que plusieurs compagnies électriques considèrent le CCS comme une technologie viable pour le secteur énergétique et que la loi climatique de 2022 de Joe Biden incluait des crédits d'impôts pour soutenir cette technologie.

Actuellement, il n'existe qu'environ 40 sites de captage de CO2 dans le monde pour des processus industriels ou la production d'électricité, selon l'Agence internationale de l'énergie. Pour l'organisation 350.org, ces technologies ne sont pas encore prouvées et il vaudrait mieux réduire le nombre de ces centrales.

Ces nouvelles mesures devraient empêcher l'émission de près de 1,4 milliard de tonnes de CO2 d'ici 2047, soit l'équivalent des émissions annuelles de 328 millions de voitures, selon l'EPA. Jusqu'à présent, il n'existait pas de norme fédérale limitant les émissions des centrales à charbon existantes, bien que celles-ci soient la plus grande source d'émissions du secteur énergétique, malgré la fermeture de nombreuses centrales au cours de la dernière décennie aux États-Unis.

Pendant ce temps, la production d'électricité à partir de l'énergie solaire et éolienne, ainsi que des centrales à gaz, a augmenté. La production d'électricité représente environ un quart des émissions de gaz à effet de serre du pays, le deuxième secteur émetteur le plus important après les transports. En 2023, environ 60 % de la production électrique des États-Unis provenait de centrales à gaz (43 %) ou à charbon (16 %), suivies par les énergies renouvelables (21 %) et le nucléaire (18 %).[49]

[49] Les Etats-Unis mettent en place une réglementation stricte des émissions de CO2 des centrales à charbon – pour en savoir plus :

- https://www.catf.us/fr/2023/05/epa-proposes-stringent-carbon-pollution-standards-us-power-fleet/
- https://apnews.com/article/power-plants-coal-natural-gas-biden-epa-5c96ca146e7f70b47806beb4bc3713e6
- https://www.novethic.fr/environnement/transition-energetique/centrales-a-charbon-les-etats-unis-fixent-pour-la-premiere-fois-des-limites-demissions-de-co2

Pour aller plus loin

EVENEMENTS CLES.....125

A DECOUVRIR.....127

Evènements clés

AOÛT

26 et 27 août 2024
Paris, France

Rencontre des entrepreneurs de France (REF)

L'université d'été du MEDEF va organiser sa 6ème Rencontre sur le thème « Pouvoir », qui va rassembler les entreprises à l'hippodrome de Longchamp à ce 1er rendez-vous économique de la rentrée.

https://www.medef.com/fr/la-ref/laref24-2024

SEPTEMBRE

4 au 10 septembre 2024
Cerisy, France

Colloque Ports et Portes

Organisé avec le Cercle des partenaires, ce colloque va croiser les regards de plusieurs disciplines, cultures et champs d'action qui aborderont les ports dans une perspective historique et spatiale pour réfléchir à leurs développements futurs.

Potentiels d'action, changement de modèles, utopies ou rêves abandonnés dans une perspective de co-construction de la ville et du port de demain y seront abordés.

https://cerisy-colloques.fr/ports2024/

12 au 18 septembre 2024
Cerisy, France

L'assurance au défi des ruptures

Face à la montée de périls globaux (dépassement des capacités de la Terre, évolutions climatiques…) mais aussi de nouvelles opportunités (médecine personnalisée…) les ressorts traditionnels de l'assurance (aléa, mutualisation, solidarité) sont-ils encore pertinents et opératoires ?

Les participants à ce colloque s'interrogeront sur les limites et les perspectives d'évolution de l'assurance. Les échanges se combineront avec des visites, en Normandie, permettant d'appréhender des situations, de risques (montée des eaux marines ou confrontation entre des risques industriels et préservation de sites naturels), où l'Assurance/Finance est mise à l'épreuve.

https://cerisy-colloques.fr/assurance2024/

17 septembre 2024
Paris, France

Forum Mondial Convergences

16e édition de ce Forum dont le titre est « Amplifier notre pouvoir d'agir !». Le croisement des intelligences collective, artificielle et territoriale, sera au cœur des échanges de cette plateforme internationale mobilisant une diversité d'acteurs, publics et privés, qui seront rassemblés au centre culturel le Cent Quatre à Paris.

https://forummondial.convergences.org/page/162a-accueil/

19 septembre 2024
France

Cap 2030 vers l'ODD 17 : la territorialisation des transitions

Organisé en partenariat avec la Fondation des Territoires, ce webinaire du RAMEAU s'inscrit dans le cycle 2024 : « *Vers de nouveaux équilibres socio-économiques* ». L'articulation territoriale des acteurs en région Grand Est sera au cœur des échanges, animés par l'Observatoire des partenariats.

https://trajectoires-socio-economiques.odd17.org/les-webinaires/

OCTOBRE

3 octobre 2024
Paris, France

7e Journée de Reconnaissance de la Co-construction du bien commun

Organisé par la Fondation pour la Co-construction du bien commun, cet événement va s'ouvrir par une vision prospective de l'horizon 2100, qui sera mise en débat, avant de dévoiler la promotion 2024 des « éclaireurs 2030 ».

Les personnes, projets et territoires mis à l'honneur ont en commun d'incarner des engagements remarquables, sur le temps long, pour le bien commun.

https://co-construisonsdemain.org/

17 octobre 2024
France

Cap 2030 vers l'ODD 13 : les transitions écologiques au cœur des territoires

Organisé en partenariat avec Ronalpia, ce webinaire du RAMEAU s'inscrit dans le cycle 2024 : « *Vers de nouveaux équilibres socio-économiques* ». L'articulation des acteurs avec la transition écologique en région Auvergne – Rhône Alpes sera au cœur des échanges, animés par le Réseau des catalyseurs territoriaux.

https://trajectoires-socio-economiques.odd17.org/les-webinaires/

NOVEMBRE

6 novembre 2024
Paris, France

Ecole de Paris du management

Dans le cadre du cycle « *Jeunes & Territoires 2050* », Valérie DUMONTET, Vice-Présidente de l'Aude, va témoigner dans ce séminaire « *Economie & Sens* » organisé en partenariat avec Le RAMEAU.

https://www.ecole.org/fr/seminaires/12-economie-et-sens

13 novembre 2024
Paris, France

Forum national des associations & des fondations

Conçu comme un espace de réflexion, de formation et d'échange, le Forum National des Associations & Fondations (FNAF) est le rendez-vous incontournable pour le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Pour sa 18e édition, le FNAF revient au Palais des Congrès de Paris, avec l'ambition de renforcer le pouvoir d'agir des acteurs associatifs et de l'ESS.

https://www.forumdesassociations.com/fr/

19 au 21 novembre 2024
Paris, France

Salon des Maires et des Collectivités locales

Organisé Porte de Versailles, le Salon des Maires et des Collectivités locales (SMACL) aura pour titre en 2024 « Accélération ».

Les Collectivités traversent une décennie cruciale 2020-2030 (2050) qui exige de leur part une accélération dans la mise en œuvre des projets de transformation écologique, économique, sociale et sociétale à la hauteur des mutations de notre époque. Les collectivités demeurent l'échelle de la transformation de la vie au quotidien, elles rendent possible une transformation concrète, réaliste, pragmatique.

https://www.salondesmaires.com/programme/

26-27 novembre 2024
Lille, France

World Forum de l'Economie Responsable

La thématique de cette 18e édition du World Forum porte sur la notion du « contretemps ».

Oser et affirmer sa différence, reculer pour mieux innover, s'adapter pour cultiver l'excellence : le contretemps sera, le fil rouge de cette édition 2024.

Appliqué aux grands thèmes portés par le World Forum, ce contretemps – symbole de temps opportun et propice - se révèle être un formidable outil au service de l'économie de demain. Il s'agit – pour chaque acteur - d'être ni trop en retard, ni trop en avance mais bel et bien de faire un pas de côté, de marquer ce contretemps pour se transformer. Reprendre la main sur le temps, le temps court, le temps long, le temps de la réflexion, du développement ou de l'accélération de son projet.

https://www.responsible-economy.org/

A découvrir

Entendre la voix de la société civile, *pour une République des solutions* – CESE

Après la dissolution de l'Assemblée nationale, décidée par le président de la République, des élections législatives ont été organisées le 30 juin et le 7 juillet 2024. Le 18 juin, le Conseil économique social et environnemental (CESE) a alerté sur la nécessité de mieux associer la société civile à l'action publique et a rappelé certaines de ses préconisations sur des thèmes du quotidien des Français. Tout en assurant la solidité de la démocratie, la mécanique des institutions s'est rigidifiée et a fini par faire perdre la culture du dialogue et du débat. Le CESE pointe l'écart qui s'est creusé entre les sphères sociétale et politique et rappelle que quand elle tient trop éloignés les acteurs des décisions qui les concernent, l'action publique se retrouve dans l'impasse.

Toutes les composantes de la société civile, organisations syndicales, patronales, associatives, ont un rôle crucial à jouer pour garantir la cohésion du pays. Dans sa déclaration « *Entendre la voix de la société civile pour une République des solutions* », le CESE attire par ailleurs l'attention des décideurs publics sur une dizaine de thématiques qui ne pourront être mises de côté, et rappelle certaines de ses préconisations sur des sujets comme les inégalités sociales et territoriales, l'accès aux droits, le rôle des services publics et des entreprises, ou encore les obstacles aux grandes transitions.

Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique – Avis du CESE

Le 28 mai dernier, le CESE a adopté en assemblée plénière cet avis à l'unanimité avec 129 voix pour, rapporté par Martin Bobel (Groupe des Associations) et Dominique Joseph (Groupe Santé & Citoyenneté), au nom de la Commission Économie et finances. Dans un contexte de crises profondes et complexes, conduisant à fragiliser l'équilibre économique des associations, à une perte de sens et une invisibilisation de ce qui caractérise l'association, notamment le non lucratif et l'intérêt général, pouvant entraîner à terme un risque élevé de dégradation de la vie démocratique, le CESE a mené un large travail d'auditions de personnalités venant d'horizons divers et d'acteurs du milieu associatif, ainsi que la mise en place d'une consultation inédite qui a récolté les points de vue de 6 525 associations. À partir de cet état des lieux, le CESE propose 20 préconisations pour faire face à l'urgence et l'importance de renforcer le financement de la vie associative. À travers cet avis, le CESE lance un appel à une vigilance renforcée de toutes et de tous sur ces enjeux de pérennité du monde associatif.

Dossier modèle socio-économique « La croisée des chemins » – JURIS Associations n°702, 01/07/2024

Ce dossier de JURIS Associations, coordonné par Le RAMEAU, fait le point sur les avancées collectives, en matière de modèles socio-économiques d'intérêt général. Il s'inscrit dans un contexte marqué par trois avancées significatives depuis un an : la plateforme « Trajectoires socio-économiques » permet d'outiller les acteurs, actions et alliances d'intérêt général. Après trois ans d'animation collective, le rapport « Vers de nouveaux équilibres socio-économiques », a partagé en janvier le bilan et les perspectives des tendances structurelles de chacun des trois leviers des modèles socio-économiques : les richesses humaines, les ressources financières et les alliances stratégiques. Il en (dé)montre la diversité, et les replace dans leur contexte territorialisé. Le module « Se projeter vers de nouvelles trajectoires socio-économiques », permet aux gouvernances des acteurs, actions et alliances d'intérêt général de mettre en débat leurs enjeux et pratiques.

Fort de ces avancées, il est urgent d'accompagner chacun à se saisir des méthodes et outils qui contribuent à consolider les équilibres socio-économiques au plus près des réalités de terrain. Ce 12ème dossier est donc résolument tourné vers les Territoires, que ce soit au niveau national, régional ou local (cf. cheminement). Quels sont les nouveaux équilibres socio-économiques à (ré)inventer à chaque échelon territorial pour assurer un pilotage optimal de l'intérêt général ?

Comment la révolution numérique peut-elle fabriquer de la cohésion ? – Synopia

Cette publication partage les réflexions de la 1ère édition du Forum du numérique, tenu le 22 juin 2023 à Lille. Les réflexions menées autour du numérique partent d'un constat : l'ambivalence des impacts de la révolution numérique est unanimement admise.

Beaucoup sont bien sûr positifs. Les outils numériques et leur développement permettent de mieux relier les individus entre eux ; de multiplier les moyens de communication ; de diversifier les modes de travail en commun ; de simplifier des processus souvent lourds et chronophages ; de permettre un accès à l'information bien plus large qu'auparavant, etc. Toutefois, des impacts négatifs ont aussi vu le jour ces dernières années, notamment du fait de l'accélération des transformations numériques, qui a multiplié l'apparition de nouveaux défis (souveraineté, manipulation de l'information, dépendance croissante vis-à-vis des outils, illectronisme, etc.).

Cahier local d'observations des coopérations territoriales de la Réunion – Observatoire des partenariats

En partenariat avec le CNAM et l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts, l'Observatoire des partenariats a souhaité valoriser les territoires ultra-marins. Ce travail s'inscrit dans la continuité de la Rencontre Nationale du Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) en mai 2023 à La Réunion auquel le Réseau des catalyseurs territoriaux a participé (cf. article sur la Réunion, dans le dossier de ce bulletin). Il a été décidé de réaliser un « Cahier d'observation » sur le territoire de La Réunion.

Co-écrit avec les étudiants du CNAM, cette publication constitue le 1er exemple de valorisation de la capacité de coopération multi-acteurs des Territoires ultramarins avec une cartographie des données clés et la perception des acteurs territoriaux (associations, acteurs publics, entreprises, etc.), sur leurs pratiques de coopérations. Il offre ainsi une vision systémique inédite du territoire de La Réunion.

Les 100 mots de la philanthropie – Collectif, Odile Jacob

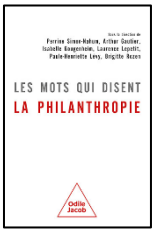

Fruit d'un travail collectif réunissant plus de 100 femmes et hommes experts du sujet (universitaires, personnalités publiques, entrepreneurs et dirigeants de l'ESS...), ce livre pluridisciplinaire et polyphonique rassemble près de 80 mots, de "Altruisme" à "Zakat", du champ lexical de la philanthropie. Il a été dirigé par Perrine SIMON-NAHUM, Arthur GAUTHIER, Isabelle GOUGENHEIM, Laurence LEPETIT, Paule-Henriette LEVY et Brigitte ROZEN.

Guide repère : OpenLab « Mécénat & RSE : le nouveau paradigme de l'entreprise engagée » – Admical

Lancé en mars 2023, l'OpenLab incarne une nouvelle approche collaborative pour explorer en profondeur les enjeux du mécénat d'entreprise. Pendant un an, Admical, en partenariat avec Equanity, la Fondation de France et le Palais de Tokyo, a réuni des personnalités de premier plan, en prise avec ces nouvelles dynamiques.

Quels sont les objectifs de l'OpenLab ? Il vise à apporter des points de repères pour éviter les confusions en identifiant les risques et avantages du rapprochement mécénat & RSE ; posant les bases d'une articulation respectueuse du cadre légal, éthique et déontologique ; et en anticipant les répercussions sur le développement du mécénat dans les prochaines années.

Quel résultat ? Un Guide repère dresse les premières pistes de solutions concrètes, de bonnes pratiques et des avis d'experts pour éclairer les dirigeants, leurs salariés et le grand public. Retrouvez l'ensemble de ces recommandations dans le Guide repère : OpenLab « Mécénat & RSE : le nouveau paradigme de l'entreprise engagée » .

Direction de la publication : Charles-Benoît HEIDSIECK, Bernard SAINCY

Rédaction : Dominique BAILLY, Marion BRUNEEL, Benjamin DELCOURT, Elisabeth FOY-TALISSE, Jean-Charles FOURNOL, Charles-Benoît HEIDSIECK, Antoine HERON, Miroslava IVANOVA, Elodie JULLIEN, Bettina LAVILLE, Sidney LAMBERT-LALITTE, André LETOWSKI, Simon LUCK, Odile MENNETEAU, Manon PHILIPPE, Bernard SAINCY, Yann ULLIAC & Loona VICIANA

Images libres de droit : Freepik

Maquette : Amélie FOURMY